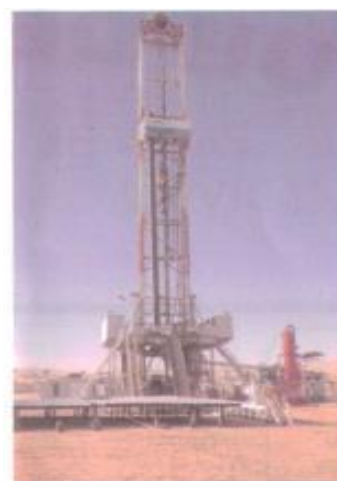


Comité National de Concertation

RAPPORT ITIE –NIGER

Exercice Fiscal 2014

7ème Rapport



Ce rapport a été produit à l'attention du Comité National de Concertation de l'ITIE Niger. Les avis sont ceux de l'Administrateur Indépendant. Son utilisation est réservée à l'ITIE Niger et dans le cadre qui lui est destiné.

Rapport final
Octobre 2016

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
ABREVIATIONS ET ACRONYMES	4
Lettre de Mission de L'Administrateur Indépendant	5
SYNTHÈSE DES TRAVAUX	6
Commentaires et Observations de l'Administrateur indépendant	9
Recommandations du septième rapport ITIE exercice fiscal 2014	9
Opinion de l'Administrateur Indépendant	10
I- INFORMATIONS CONTEXTUELLES SUR LES INDUSTRIES EXTRACTIVES AU NIGER	11
I.1. Evolution de l'économie nigérienne en 2014	11
I.1.1. Légère baisse du secteur secondaire.....	11
I.1.2. Détérioration du solde du commerce extérieur.....	12
I.2. Cadre légal et institutionnel, y compris octroi des licences (Exigence 2)	12
I.2.1 Cadre légal et régime fiscal applicables aux industries extractives (Exigence 2.1.a).....	12
I.2.2. Réformes en cours (Exigence 2.1.b).....	13
I.2.3 Octroi des licences (Exigence 2.2).....	14
I.2.4 Registre des licences (Exigence 2.3).....	15
I.2.5 Contrats (Exigence 2.4).....	15
I.2.6 Propriété réelle (Exigence 2.5).....	15
I.2.7 Participation de l'Etat (Exigence 2.6).....	15
I.3. Prospection et production (Exigence 3)	15
I.3.1 Prospection (Exigence 3.1).....	15
I.3.2 Productions.....	19
I.3.3 Exportations.....	20
I.4. Collecte des revenus (Exigence 4)	21
I.4.1 Divulgence exhaustive des taxes et des revenus.....	21
I.4.2 Revenus des ventes des parts de production de l'État et ou autres revenus perçus en nature.....	22
I.4.3 Fournitures d'infrastructures et accords de troc.....	22
I.4.4 Revenus provenant du transport.....	22
I.4.5 Les transactions liées aux entreprises d'État.....	22
I.4.6 Paiements infranationaux.....	22
I.4.7 Niveau de désagrégation.....	23
I.4.8 Ponctualité des données.....	23
I.4.9 Qualité des données et vérification.....	23
I.5 Attribution des revenus	23
I.5.1 Répartition des revenus provenant des industries extractives.....	23
I.5.2 Transferts infranationaux.....	24
I.5.3 Gestion des revenus et des dépenses.....	24

I.6 Dépenses sociales et économiques.....	25
I.6.1 Dépenses sociales par entreprise extractive.....	25
I.6.2 Dépenses quasi fiscales (Exigence 6.2).....	26
I.6.3 Contribution du secteur extractif à l'économie	26
a. Importance du secteur (en termes absolus et en % du PIB)	26
II. PROCESSUS/COLLECTE/RAPPROCHEMENT/ANALYSE DES ÉCARTS/ RECOMMANDATIONS.....	28
II.1. Collecte des données.....	28
II.2. Rapprochement initial et rapport de rapprochement initial.....	29
II.2.1 Périmètre du rapport.....	29
II.2.2 Période fiscale	29
II.2.3 Devise.....	29
II.2.4 Seuil de matérialité.....	29
II.2.5 Liste des entités déclarantes	29
II.2.6 Formulaires de déclaration	29
II.2.7 Garanties et pièces justificatives des déclarations	29
II.3. Résultat de nos travaux de rapprochement	30
II.3.1 Analyse des écarts.....	33
II.4. Recommandations.....	35
II.4.1 Etat de Mise en œuvre des recommandations du Rapport ITIE 2013.....	35
II.4.2 Constats et recommandations 2014	36
III. ETATS DE RAPPROCHEMENTS DES PAIEMENTS 2014	37
Etat de rapprochement global net.....	45
ANNEXES.....	46
Bibliographie	114
Webographie.....	114

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ARMP : Agence de Régulation des Marchés Publics
BCEAO : Banque Centrale des Etats de L'Afrique de l'Ouest
CFA : Communauté Financière Africaine
CMEN : Compagnie Minière et Energétique du Niger
CNC : Comité National de Concertation
CNPC IT: China National Petroleum Corporation International
CNPC NP: China National Petroleum Corporation Niger Petroleum
DGD : Direction Générale des Douanes
DGI : Direction Générale des Impôts
EDII : Etablissements Dangereux, Incommodes et Insalubres
ITIE : Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
IPL : International Petroleum Limited
IRCM/IRVM : Impôt sur le Revenu des Capitaux et des Valeurs Mobilières
ISB : Impôt Sur le Bénéfice
ITS : Impôt sur les Traitements et Salaires
ME/P : Ministère de l'Energie et du Pétrole
MM/DI : Ministère des Mines et du Développement Industriel
PIB : Produit Intérieur Brut
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
SOPAMIN : société des patrimoines des mines du Niger
STE : Société
TAP : Taxe d'Apprentissage
TCFGE : Taxe sur Certains Frais Généraux des Entreprises
TEA : Taxe d'Exploitation Artisanale
TIPP : Taxe Intérieure sur le Produits Pétroliers
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
TVA RAS : Taxe sur la Valeur Ajoutée Retenue A la Source
TUA : Taxe Unique sur les Assurances

Lettre de Mission de L'Administrateur Indépendant

Au

**Comité National de Concertation (CNC)
S/C du Secrétariat Permanent**

L'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE), lancée en 2002, a évolué aujourd'hui en une Norme internationale visant à assurer une meilleure transparence dans la gouvernance des industries extractives. Le Niger a adhéré à l'Initiative en 2005, a été admis pays candidat en 2007 et déclaré « pays conforme » en 2011. Le Niger a produit régulièrement ses rapports. Le Comité National de Concertation (CNC) de l'ITIE Niger a réalisé les tâches constituant la phase de cadrage de ce 7ème rapport portant sur l'exercice fiscal 2014. La deuxième validation du Niger est prévue en 2016 selon le calendrier donné par l'ITIE internationale. Selon le CNC ce rapport participe de l'examen de la demande déposée par le Niger pour un report de date.

Le Cabinet Guilbert & Associates SARL a été retenu, pour être l'Administrateur indépendant chargé de produire le rapport ITIE Niger sur les flux miniers et pétroliers payés par les entreprises et perçus par l'État du Niger durant l'année 2014.

Nous avons conduit notre mission en conformité avec les normes internationales d'audit édictées (IFAC, IASB et IFRS) et les procédures convenues dans les termes de référence approuvés le 24 juin 2016 par le CNC. Nous avons planifié nos travaux de telle sorte que les résultats nous permettent d'émettre une opinion circonstanciée sur les informations contextuelles fournies dans le rapport de cadrage élaboré par le CNC.

Notre mission a consisté à :

- Vérifier la réalisation des tâches entrant dans la phase des cadrages effectuées par le CNC et listées à la page 4 des Termes de référence ;
- Examiner l'exhaustivité des données sur les paiements qui doivent être inclus dans le rapport ITIE et les procédures d'audit et d'assurances dans les entreprises et les entités de l'Etat. Il en est de même des lois et réglementations applicables au secteur minier et pétrolier ;
- Réconcilier les paiements en fonction des nomenclatures des données produites dans le formulaire de déclarations ;
- Analyser, compléter au besoin la collecte de tous les paiements faits par les sociétés extractives et tous les revenus perçus par l'Etat ;
- Vérifier les flux ainsi identifiés ;
- Vérifier que les déclarations des paiements sont basées sur des comptes audités pour ce qui est des sociétés ayant des commissaires aux comptes ;
- Faire une synthèse analytique de ces flux, compréhensible par un public non expert ;
- Formuler des recommandations sur la mise en œuvre de l'ITIE à l'attention des membres du CNC.

SYNTHÈSE DES TRAVAUX

Le présent rapport ITIE qui couvre l'exercice fiscal 2014 a été élaboré conformément à la nouvelle Norme ITIE adoptée en 2016 à Lima, et prend en compte :

- Le périmètre des entreprises couvert par les cadastres pétrolier et minier tels que fournis par les Ministères en charge de ces secteurs.
- Le périmètre des flux revu et actualisé pour l'année 2014 par la Commission chargée de la préparation du rapport 2014,
- Le Franc CFA est la devise nationale des contrats et conventions,
- Les formulaires de déclaration produits par la Commission;
- Les déclarations conformes aux exigences de l'ITIE notamment provenant des comptes audités selon des normes internationales ou selon toute autre procédure de certification convenue.

Nous avons procédé à la réconciliation des flux de paiements des entités déclarantes relatifs à l'année 2014 et à l'analyse des écarts.

Nos diligences ont été effectuées selon les normes internationales d'audit édictées (IFAC, IASB et IFRS). Ces normes impliquent notamment un haut degré d'intégrité et de déontologie ainsi qu'une rigueur dans les procédures de gestion des travaux, de management des ressources, et de contrôle interne destinées à garantir la pertinence, la qualité, et l'objectivité des travaux.

Comme défini par les normes International Standard on Related Services (ISRS), notre intervention ne constitue ni un audit, ni un examen limité des secteurs pétrolier et minier. L'audit et la certification des données transmises n'entrent pas dans le périmètre de nos travaux. De même notre intervention n'a pas pour objet de déceler des erreurs, des actes illégaux ou d'autres irrégularités.

Cependant, nos travaux ont porté sur :

- L'intégration dans le rapport ITIE des informations contextuelles selon la Norme ITIE 2016 ;
- Le rapprochement et la vérification des flux convenus dans le périmètre de réconciliation, par flux et par entité ;
- L'établissement d'un état de rapprochement par secteur d'activités ;
- L'établissement d'un état de rapprochement global ;
- L'analyse et le traitement des écarts.

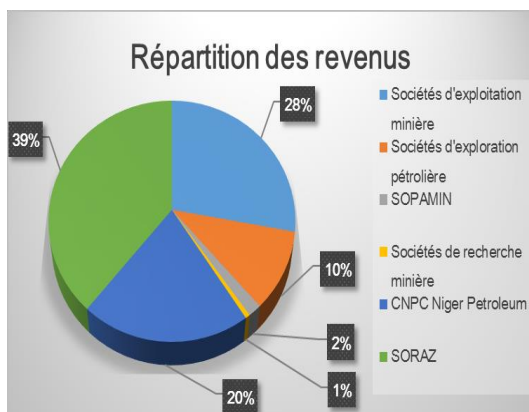
Ces rapprochements ont concerné les catégories de sociétés ci-après :

- Les Sociétés d'exploitation minière ;
- La Société d'Etat opérant dans le domaine minier (SOPAMIN : Société de Patrimoine des Mines du Niger) ;
- Les Sociétés de recherche minière ;
- La société pétrolière CNPC Niger Petroleum SA ;
- la Société de Raffinage de Zinder (SORAZ) ;
- Les Sociétés de recherches pétrolières.

Ces déclarations relèvent de la responsabilité des entités déclarantes.

Les résultats sont donnés ci-après :

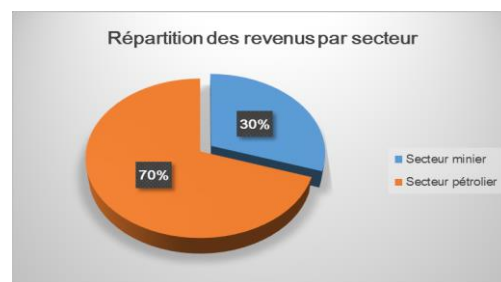
- Les paiements déclarés reçus par l'Etat s'élèvent à **162 044 261 393 FCFA** provenant de trente-sept (37) entités déclarantes dont :



- Une (01) société d'Etat opérant dans le domaine minier qui est la SOPAMIN pour un montant de **2 654 446 838 FCFA soit 1,64%** ;
- Sept (07) sociétés d'exploitation minière pour un montant de **45 250 667 176 FCFA soit 27,92%** ;
- Une (01) société d'exploitation pétrolière qui est la CNPC Niger Petroleum pour un montant de **63 107 197 131 FCFA soit 38,94%**.
- Une (01) société de raffinage qui est la SORAZ pour un montant de **32 995 309 508 FCFA soit 20,36%**
- Vingt-une (21) sociétés de recherche minière pour un montant de **942 368 849 FCFA soit 0,58%** ;
- Six (06) sociétés de recherche pétrolières pour un montant de **17 094 271 891 FCFA soit 10,55%**.

Soit la répartition par secteur

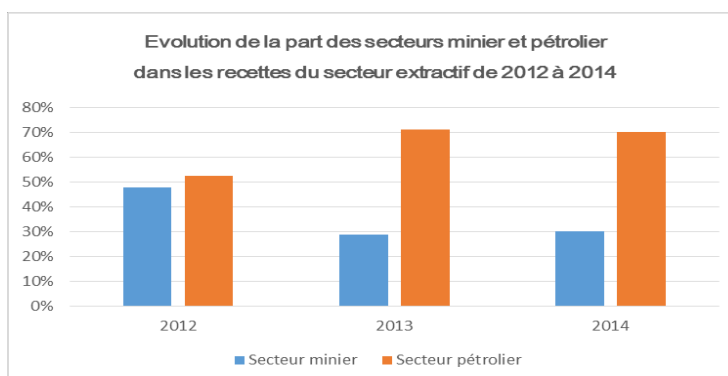
- secteur minier : 48 847 482 863 FCFA soit 30%
- secteur pétrolier : 113 196 778 530 FCFA soit 70%



Cette répartition a été de 47,7% en 2012 et 28,8% en 2013 comme indiqué dans le tableau ci-après.

Tableau I : Evolution de la part des secteurs minier et pétrolier dans les recettes du secteur extractif 2012 à 2014

Années	Secteur minier	Secteur pétrolier
2012	47,7%	52,3%
2013	28,8%	71,2%
2014	30,0%	70,0%



- Vingt-une (21) entités rapprochées sur les trente-sept (37) concernées par les déclarations de l'Etat pour un montant global de **161 171 010 434 FCFA soit 99,46%**.

Réparti comme suit :

- ✓ Une (01) société d'Etat opérant dans le domaine minier SOPAMIN pour un montant de **2 654 446 838 FCFA soit 1,64%**;
- ✓ Sept (07) sociétés d'exploitation minière pour un montant de **45 250 667 176 FCFA soit 27,92%**;
- ✓ Une (01) société d'exploitation pétrolière qui est la CNPC Niger Petroleum pour un montant de **63 107 197 131 FCFA soit 38,94%** ;
- ✓ Une (01) société de raffinage qui est la SORAZ pour un montant de **32 995 309 508 FCFA soit 20,36%** ;
- ✓ Cinq (05) sociétés de recherche minière pour un montant de **604 264 346 FCFA soit 0,37%** ;
- ✓ Six (06) sociétés de recherche pétrolières pour un montant de **17 094 271 891 FCFA soit 10,55%**.

L'écart global est de **843 371 067** soit **0,52%** du total des recettes.

- **Cause des écarts**

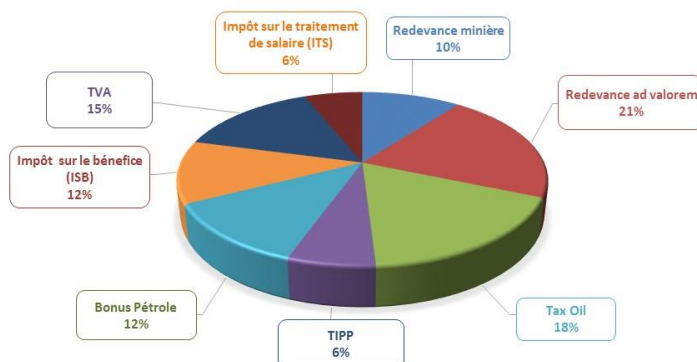
Ils sont principalement dus :

- A la difficulté de déclaration des droits de douane et taxes assimilées par les entreprises du fait que ce sont les transitaires qui les payent à l'Etat à leur nom et c'est seulement sur présentation de leurs factures qu'ils sont remboursés par les entreprises. Ces dernières déclarent les montants remboursés aux transitaires ce qui ne reflète pas exactement les montants des droits de douane et taxes assimilées réellement payés à la douane au cours de l'exercice fiscal.
- A l'absence de déclaration de certaines sociétés.
- A la non-remontée vers la DGI des paiements des entreprises effectués au niveau régional ou local.
- A la difficulté pour l'Etat de déclarer les achats de tickets-valeur (timbres fiscaux, vignettes auto, motos) effectués par les entreprises, du fait de la non identification du contribuable.
- La non-déclaration par les collectivités publiques (Préfecture et Mairie) des paiements d'impôts et des appuis techniques et financiers dont elles bénéficient de la part des entreprises déclarantes.

Tableau II : Rapprochement Global des Paiements 2014 issus des déclarations reçues

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT GLOBAL DES PAIEMENTS EXERCICE FISCAL 2014				
Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	13 919 209 670	13 919 209 670	0
Redevance ad valorem	DGI	28 171 384 828	28 171 384 828	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	577 882 156	594 454 403	16 572 247
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	3 452 272 082	3 506 922 082	54 650 000
Tax Oil	DGI	23 663 963 253	23 663 963 253	0
Profit OIL	SORAZ/DGTCP	4 872 574 194	4 872 574 194	0
TIPP	DGTCP	8 696 702 533	8 696 702 533	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	16 082 000 000	16 082 000 000	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	25 050 000	29 090 000	4 040 000
Contribution à la formation Mine	MMDI	85 260 458	267 354 658	182 094 200
Contribution à la formation Pétrole	MEP	572 861 600	1 058 686 255	485 824 655
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	780 279 159	780 279 159	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	130 557 100	130 557 100	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	3 035 227 373	3 407 897 295	372 669 922
Taxe immobilière	DGI	90 298 747	95 918 830	5 620 083
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	15 611 909 806	15 611 909 806	0
Précompte ISB	DGI	4 031 950 766	4 011 385 181	-20 565 585
TVA	DGI	20 160 345 620	19 833 834 592	-326 511 028
TVA RAS	DGI	3 158 822 596	3 182 859 571	24 036 975
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	8 051 685 424	8 144 006 279	92 320 855
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	1 095 346 941	1 097 686 856	2 339 915
Droit de timbre	DGI	31 895 665	626 000	-31 269 665
Droit d'enregistrement	DGI	59 592 576	59 835 060	242 484
IRC/IRVM	DGI	2 603 723 101	2 598 839 967	-4 883 134
Prélèvement ARMP	ARMP	2 522 986	1 499 900	-1 023 086
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	1 873 930 983	1 866 402 522	-7 528 461
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	111 000 000	119 093 398	8 093 398
TCFGE	DGI	217 399 918	229 296 821	11 896 903
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	15 643 731	0	-15 643 731
Vignettes	DGI	7 677 500	0	-7 677 500
Taxe EDII	DGI	9 324 180	9 991 180	667 000
Autres recettes diverses	DGI	2 595 380	0	-2 595 380
Totaux		161 200 890 326	162 044 261 393	843 371 067

LES HUIT FLUX PRINCIPAUX (>80% DES PAIEMENTS)



Commentaires et Observations de l'Administrateur indépendant

Sur la base des informations transmises par le Comité National de Concertation (Groupe Multipartite), l'Administration nigérienne et les sociétés des secteurs pétrolier et minier retenues dans le périmètre, nous constatons :

- 1- Les définitions comptables et financières des flux sont cohérentes avec les définitions généralement acceptées dans les industries extractives et tels que contenus dans les textes réglementaires de portée générale, Code général des impôts (CGI), Code général des douanes (CGD), et les textes spécifiques, loi minière et code pétrolier qui régissent les industries extractives. (Art.109. du Code pétrolier - Art.97.- de la Loi minière n°2006-26).

Ces définitions sont aussi conformes à la norme ITIE (Exigence 4.1.b) portant sur « Définition des taxes et des revenus qui doivent être inclus dans le rapport ITIE ».

- 2- Les déclarations de l'Etat et des sociétés minières et pétrolières ont été présentées sur la base de ces définitions.
- 3- Cinq sociétés minières ont déclaré avoir fait certifier les comptes sociaux par un auditeur légal (commissaire aux comptes), selon les normes internationales d'audit et que l'élaboration des états financiers obéit aux principes du référentiel comptable de l'OHADA (SOMAIR, COMINAK, IMOURAREN, AREVA MINES NIGER et SML)
- 4- Les déclarations de l'Etat ont été signées par des hauts fonctionnaires. Le contrôle sectoriel des revenus des industries extractives au titre de l'exercice 2014 s'effectue à travers le compte de gestion élaboré par le Ministre chargé des Finances et présenté à l'Assemblée Nationale lors du vote du budget de l'exercice 2015
- 5- Certains paiements ne sont pas accompagnés par des quittances qui attestent la perception du revenu par l'Etat.

Recommandations du septième rapport ITIE exercice fiscal 2014

1. Nous recommandons que le Comité National de Concertation adopte un formulaire qui inclut :
 - le numéro d'identification fiscale;
 - le numéro de quittance de paiement;
 - le bénéficiaire ;
2. Les sociétés déclarantes ne doivent porter dans leur déclaration que les montants effectivement décaissés au cours de la période fiscale couvrant le rapport ITIE. Cette mesure permettra de remédier au chevauchement des paiements entre deux exercices fiscaux. Une note de l'ITIE doit accompagner les formulaires de déclaration adressée aux sociétés déclarantes pour expliquer cet aspect.
3. Nous recommandons que le Comité National Concertation sensibilise les partis au processus ITIE pour le respect de ses dispositions relatives aux rétrocessions.
4. Cadastres
 - a. Minier
Nous recommandons que le CNC sensibilise les parties pour que le cadastre minier prenne en compte le NIF, le propriétaire réel, le capital et l'adresse du siège social.
 - b. Pétrolier
Nous recommandons que le cadastre pétrolier prenne en compte les mêmes informations que le cadastre minier.

Toutefois, le CNC se rapprochera de l'étude sur *l'amélioration de la gestion du cadastre minier* mené par le Gouvernement de la République du Niger à travers le Projet d'Appui à la Compétitivité et à la Croissance (PRACC).

5. Déclarations

Toutes les déclarations ont été fournies sous support papier. Nous recommandons au CNC de sensibiliser les parties prenantes de fournir la version électronique des déclarations.

6. Concernant les déclarations en ligne nous encourageons le CNC à rendre opérationnel le système d'information ITIE Niger.

Opinion de l'Administrateur Indépendant

A notre avis, sur la base des travaux réalisés, les tableaux de réconciliation des flux de paiement et de revenus annexés au présent rapport (**7^{ème} rapport ITIE**) reflètent l'image fidèle des déclarations des entités au titre de l'année fiscale 2014.

KOUROUKOUTOU Mamane
Expert-comptable
Membre de l'Ordre des Experts
Comptables et Comptable Agréé du Niger ONECCA



I- INFORMATIONS CONTEXTUELLES SUR LES INDUSTRIES EXTRACTIVES AU NIGER

Cette partie du rapport a été rédigée par le CNC pour intégration au rapport de réconciliation. Il a été convenu de son intégration dans ce rapport sous la responsabilité du CNC.

I.1. Evolution de l'économie nigérienne en 2014

(Source : Institut National de la Statistique INS Niger ; www.stat-niger.org)

Au sein de la zone UEMOA, l'activité économique s'est renforcée sous l'effet de l'accroissement des investissements et de bonnes conditions climatiques dans plusieurs Etats membres. Le taux de croissance économique est passé de 5,8% en 2013 à 6,8% en 2014. Le taux d'inflation est resté modéré (-0,2%) en rapport avec la bonne campagne agricole ayant favorisé un recul des prix des produits alimentaires de 2,1% en 2014 et les mesures prises dans la plupart des Etats pour un approvisionnement régulier des marchés.

Au Niger, les premières estimations du PIB réel pour 2014 donnent un taux de 6,9%, contre une prévision de 7,1%. Le PIB réel était de 4,6% en 2013 et 11,8% en 2012. Cette bonne orientation de l'activité économique est essentiellement due au secteur primaire et, dans une moindre mesure, au secteur tertiaire. En moyenne annuelle sur la période 2010 à 2014, le taux de croissance économique se situe à 6,8%, niveau supérieur au taux de croissance de la population (3,9%).

Quant à l'inflation, en moyenne annuelle, son taux se situe à -0,9% en 2014 contre 2,3% en 2013.

I.1.1. Légère baisse du secteur secondaire

(Source : Institut National de la Statistique INS Niger ; www.stat-niger.org)

Représentant 15,6% du PIB, ce secteur secondaire enregistre une baisse de 0,3% en 2014, après une hausse de 11,8% en 2013 et 47,4% en 2012. Cette contre-performance s'explique par les baisses de la production minière (-1,7%), de la production du pétrole brut (-3,7%) et de la production de la raffinerie (-8,7%). Outre la baisse en volume, le secteur uranium a également enregistré une forte baisse de son prix au kg, qui passe de 73 000 FCFA en 2013 à 56 592 FCFA en 2014. Il convient de noter que ces baisses des branches extraction et fabrication ont été atténuées par les hausses des branches énergie (6,0%) et construction (5,5%).

Le secteur pétrolier a contribué pour 5,0% à la croissance du PIB en 2012; en 2013 cette contribution s'est établie à 1,6% pour se situer à -0,9% en 2014 ;

Le secteur de l'uranium a contribué pour 2,1% en 2012 à la croissance du PIB ; cette contribution a été de 0,5% en 2013 et -0,6% en 2014.

Globalement, les deux (02) secteurs ont contribué à la croissance du PIB pour 7,3% en 2012, pour 2,2% en 2013 et pour -1,5% en 2014.

Tableau III : Poids des secteurs pétrolier et uranifère dans le PIB réel

Années	2011	2012	2013	2014
Secteur pétrolier	13.5	133.0	178.9	168.5
Secteur uranium	47.2	103.6	121.3	114.8
Total secteur pétrolier et uranium	60.7	236.6	300.2	283.3
Accroissement en %		289.8	26.9	-5.6
PIB hors secteur pétrolier	2,358.5	2,520.0	2,595.7	2,797.6
Accroissement en %		6.8	3.0	7.8
PIB hors secteur uranium	2,324.8	2,549.4	2,653.3	2,851.3
Accroissement en %		9.7	4.1	7.5
PIB hors secteur uranium et pétrolier	2,311.3	2,416.4	2,474.4	2,682.8
Accroissement en %		4.5	2.4	8.4

(Source : Compte Economiques de la Nation, Institut National de la Statistique INS Niger ; www.stat-niger.org)

I.1.2. Détérioration du solde du commerce extérieur

(Source : Institut National de la Statistique INS Niger ; www.stat-niger.org)

Les échanges extérieurs se caractérisent par une hausse de 6,2% des importations, et une baisse des exportations de 2,3%.

Cette évolution s'est traduite par une détérioration du déficit du commerce extérieur qui s'établit à 20,6% du PIB en 2014 contre 16,4% en 2013.

La propension moyenne à importer connaît une hausse passant de 39,0% en 2013 à 40,9% en 2014 tandis que la propension moyenne à exporter décroît en passant de 22,6% en 2013 à 20,3% en 2014.

La chute des exportations est liée, à la fois, au recul de la vente de l'uranium et au rythme de progression des exportations des produits pétroliers, moins important que celui de l'année précédente.

Au total, les contributions à la croissance du PIB en 2014 de la consommation finale, de l'investissement, des exportations et des importations s'établissent respectivement à 7,3 points, à 3,6 points, à -1,3 point et à -2,7 points de pourcentage.

I.2. Cadre légal et institutionnel, y compris octroi des licences (Exigence 2)

I.2.1 Cadre légal et régime fiscal applicables aux industries extractives (Exigence 2.1.a)

En référence à l'exigence 2.1.a, le cadre légal et le régime fiscal applicable aux industries extractives au Niger est décrit ci-après.

a. Sur le plan national

Le cadre légal et le régime fiscal comprend les textes ci-après qui déterminent les conditions de prospection, d'exploitation et de gestion des ressources minières et pétrolières :

- La Constitution¹ du 25 Novembre 2010 : consacre une section entière à l'exploitation et à la gestion des ressources naturelles et du sous-sol. Elle dispose en son article 148 : « Les ressources naturelles et du sous-sol sont la propriété du peuple nigérien. La loi détermine les conditions de leur prospection, de leur exploitation et de leur gestion. ». Elle consacre notamment, l'inscription de dispositions sur la bonne gouvernance des industries extractives prenant en compte le souci de l'information citoyenne, de l'obligation de rendre compte, de protection de l'environnement, de préservation des intérêts des générations présentes et futures et du développement local. En effet l'article 149 stipule : « L'exploitation et la gestion des ressources naturelles et du sous-sol doit se faire dans la transparence et prendre en compte la protection de l'environnement, du patrimoine culturel ainsi que la préservation des intérêts des générations présentes et futures. »

- le Code minier et ses décrets d'application² : La Loi N° 2006-26 du 9 août 2006 portant modification de l'Ordonnance N° 93-16 du 2 mars 1993 portant Loi minière, complétée par l'Ordonnance 99-48 du 5 novembre 1999, et son décret d'application N°2006-265/PRN/MM/E du 18 août 2006, fixent la fiscalité applicable aux sociétés minières, les avantages fiscaux qui leur sont accordés et les infractions au code ainsi que les pénalités applicables dans ces cas. Une Convention type annexée à la loi vient compléter ce dispositif.

La Loi 2009 relative aux grands projets miniers

- le Code pétrolier et ses décrets d'application³ : Les activités de recherche et d'exploitation des hydrocarbures s'exercent dans le cadre de la loi n°2007-01 du 31 janvier 2007 portant code pétrolier et son décret d'application n°2007-082/PRN/MME du 28 mars 2007. Deux sortes de contrat pétrolier-type (contrat de concession et contrat de partage de production) annexées au code pétrolier sont proposées aux investisseurs.

¹ www.assemblee.ne/index.php/les-textes/la-constitution-de-la-7eme-republique

² www.itieniger.ne

³ www.itieniger.ne

- le Code général des impôts⁴ : Loi 2012-37 du 20 juin 2012 portant Code Général des Impôts. C'est le document de référence qui définit le régime fiscal, domanial, cadastral et foncier de la République du Niger;
- le Régime douanier du Niger⁵ ;
- les Lois des finances⁶

L'Assemblée nationale vote une loi de finance chaque année, consent l'impôt et arrête ainsi le budget de l'Etat en recettes (y compris des industries extractives) et en dépenses.

b. Sur le plan supranational

La législation applicable de façon générale à toutes les entreprises compte une loi supranationale, le Code des entreprises de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires⁷ (OHADA), système d'intégration juridique et judiciaire.

Il existe d'autres cadres de portée régionale régissant les industries extractives, notamment au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine -UEMOA⁸- (Code Communautaire) et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest -CEDEAO- (Code Communautaire).

I.2.2. Réformes en cours (Exigence 2.1.b)

Les réformes récentes ont concerné l'élargissement des bénéficiaires des recettes minières et pétrolières aux régions d'exploitation.

Au regard des fluctuations des cours des matières premières et du contexte international, le Niger s'attèle à adapter sa réglementation face à ces enjeux.

C'est ainsi qu'il a engagé la revue de ses textes réglementant le secteur des mines et des hydrocarbures.

a. Dans le secteur des Mines

La révision de la loi minière en cours vise à prendre en compte les dispositions constitutionnelles notamment la transparence des contrats, les investissements sociaux, la préservation des intérêts des *générations futures*, la *notion du propriétaire réel* et la *notion du développement durable*.

b. Dans le secteur des hydrocarbures

Le gouvernement a lancé une étude en vue d'améliorer la gestion du secteur pétrolier. Dans ce cadre, il a décidé d'élaborer une politique pétrolière et de réviser le code pétrolier régissant les activités amont. Un nouveau texte de loi portant sur l'aval pétrolier (raffinage, transport des produits pétroliers, distribution et commercialisation) est actuellement en élaboration.

c. Dans le secteur des finances publiques

Le gouvernement a adopté au Conseil des Ministres du 17 Août 2016 un nouveau projet de Code Général des Douanes.

⁴ www.impots.gouv.ne/index.php/reglementation/code-general-des-impots-a-jour.html

⁵ Loi n°61-17 du 31 mai 1961 portant Régime douanier de la République du Niger

⁶ www.ins-niger.ne

⁷ <http://www.ohada.com/actes-uniformes-revises/1299/1301/champs-d-application-des-dispositions-du-present-acte-uniforme.html>

⁸ Acte additionnel N° 01-2000 du 14 décembre 2000 (Politique Minière Commune) et le Règlement N° 18/2003/CM/UEMOA du 22 décembre 2003 (Code Minier Communautaire)

I.2.3 Octroi des licences (Exigence 2.2)

Processus d'attribution

- **Secteur minier**

L'attribution de titres miniers se fait conformément au Code minier.

Ainsi, l'autorisation de prospection est délivrée par le Directeur des Mines aux demandeurs.

Le permis de recherches est attribué par arrêté du Ministre chargé des Mines sur proposition du Directeur des Mines au demandeur ayant présenté une demande conforme aux exigences du code minier et ayant les capacités techniques et financières suffisantes.

Le permis d'exploitation est accordé, pour la petite exploitation, par arrêté du Ministre chargé des Mines sur proposition du Directeur des Mines.

Le permis de la grande exploitation est attribué par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé des Mines, au titulaire du permis de recherches ayant présenté une demande conforme aux dispositions du Code Minier.

L'autorisation d'exploitation artisanale est attribuée par arrêté du ministre chargé des mines sur proposition du directeur des mines aux personnes physiques ayant des capacités financières suffisantes ou aux personnes morales.

- **Secteur pétrolier**

Concernant le secteur pétrolier, le processus d'attribution ou de transfert de licence est le suivant :

- Formuler une demande adressée au Ministre chargé des Hydrocarbures conformément aux dispositions des articles 102, 103 et 122 du décret d'application du code pétrolier ;
- Lorsque la demande est jugée recevable en la forme, le Ministre chargé des Hydrocarbures en notifie le requérant dans les 15 jours qui suivent la décision de recevabilité ;
- Négociation entre les deux parties ;
- Décret d'approbation du contrat en Conseil des Ministres ;
- Signature du contrat par le Ministre chargé des Hydrocarbures et le requérant dans les 3 mois suivant la notification au requérant de la recevabilité de sa demande.

En raison du non-respect du délai de démarrage des activités sur le terrain, il a été institué un système de garantie bancaire qui participe de l'évaluation de la capacité financière du requérant.

Licences octroyées en 2014

Dans le secteur minier, sept (7) permis de recherche ont été renouvelés au profit de la société TAURIAN RESOURCES PVT/LTD, pour une durée de trois ans. Le renouvellement de ces permis s'est effectué conformément aux dispositions réglementaires⁹ en vigueur mais a souffert de lenteur administrative.

Dans le secteur pétrolier, un permis de recherche a été attribué à SAVANNAH conformément aux dispositions du code pétrolier¹⁰ pour une durée de trois ans.

Toutes les licences antérieures sont octroyées conformément aux dispositions en la matière, sauf le permis d'Agadem qui a été attribué en 2008 par avis d'appel d'offre. Aucun appel d'offre d'octroi de licence n'a été lancé en 2014.

Retrait des licences

Après une mise en demeure pour non-respect des engagements par les détenteurs des blocs, des dispositions ont été prises pour leur retrait et leur retour au domaine public de l'Etat.

⁹ Articles 12-21 du décret n°2006-265/PRN/MME du 18 août 2006.

¹⁰ Articles 101-108 du Code Pétrolier.

I.2.4 Registre des licences (Exigence 2.3)

Voir annexe N° 1 liste des permis en vigueur 2014 et blocs sous licence au 31 décembre 2014.

I.2.5 Contrats (Exigence 2.4)

La Constitution de la République du Niger dispose en son article 150 du titre VII : «Les contrats de prospection et d'exploitation des ressources naturelles et du sous-sol ainsi que les revenus versés à l'Etat, désagrégés, société par société, sont intégralement publiés au Journal Officiel de la République du Niger. ».

Le Ministre chargé des Mines a par arrêté n° instruit ses services de publier les contrats au Journal Officiel de la République du Niger.

I.2.6 Propriété réelle (Exigence 2.5)

Le Groupe Multipartite n'a pas connaissance de l'existence d'un registre public. Toutefois, conformément aux dispositifs législatif et réglementaire, l'exercice d'une activité au Niger est soumis à la production d'informations nécessaires à l'élaboration d'un registre des actionnaires qui est une source pour la tenue du registre des propriétaires réels.

Le Groupe Multipartite a mis en place en 2014 un Comité de réflexion sur la propriété réelle. Son rapport a dressé un inventaire des textes règlementant l'exercice de l'activité commerciale au Niger. (Cf. annexe N°2)

I.2.7 Participation de l'Etat (Exigence 2.6)

Conformément aux dispositions des codes minier et pétrolier, le Niger détient d'office 10% dans le secteur des mines et 20% dans le secteur pétrolier du capital que toute société exploitante de minerai ou de pétrole est tenue de lui attribuer. Sa participation peut s'élever jusqu'à hauteur de 40%, dans les mines et plus dans le pétrole, la différence étant à souscrire par l'Etat s'il le désire. La participation de l'Etat dans les entreprises d'exploitation donnée en annexe N°3.

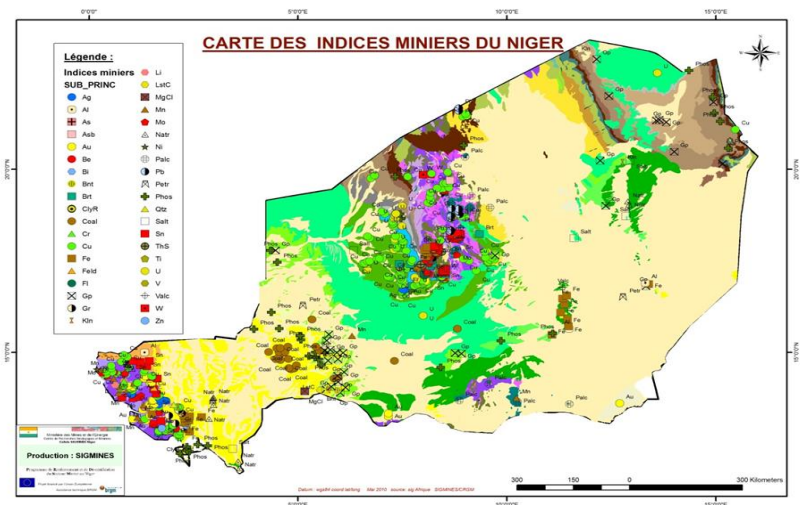
I.3. Prospection et production (Exigence 3)

I.3.1 Prospection (Exigence 3.1)

a) Contexte géologique

Le Niger comporte d'Ouest en Est, une série de structures géologiques bien définies qui sont les suivantes :

- Un socle d'âge protérozoïque qui correspond à la région du Liptako-Gourma affleurant ou subaffleurant ;
- Un bassin sédimentaire avec des formations échelonnées du mio-pliocène à l'Ouest au primaire à l'Est (bassin des Iullemeden) ;
- Un socle d'âge précambrien supérieur (avec le massif de l'Air au Nord, les massifs du Damagaram-Mounio et du Sud Maradi au Sud ; ces derniers étant séparés de l'Air par un seuil recouvert de formations sédimentaires d'âge crétacé) ;
- Un bassin sédimentaire avec des formations essentiellement d'âge crétacé et primaire (bassin du Djado et du Ténéré-Manga).



(Source : Ministère des Mines et de l'Industrie)

b) Potentiel minier

Les travaux de prospection et recherche minières entrepris dans le pays ont abouti à la découverte d'une trentaine de substances minérales hors hydrocarbures, minéraux industriels et matériaux de construction. Un total de 247 gites ou gisements ont ainsi été répertoriés : Les grands ensembles géologiques et leur potentiel minier.

b.1 Le socle du Liptako

Or : Il s'agit surtout de l'or primaire identifié essentiellement dans les filons et filonnets de quartz qui contiennent les volcanites acides et basiques et les porphyres.

Cuivre –Plomb –Zinc : Plusieurs dizaines d'indices sont connues (chapeaux de fer) et sont liés aux roches volcano-sédimentaires du birrimien. Aucun de ces indices n'a fait l'objet d'exploration ciblée et la possibilité d'une découverte de gite stratiforme reste forte.

Titane – Vanadium : L'indice le plus connu est celui de Sawa dans la ceinture volcano-sédimentaire de la Sirba. Il est associé à des gabbros et à des anorthosites dans une série schisteuse. La minéralisation se présente sous la forme d'un banc d'Ilménite de 20 m d'épaisseur avec une extension de près de 10 kilomètres, avec des teneurs moyennes de 50% Fe, 12.5% Ti et 4% Va.

Manganèse : Les indices de manganèse du Liptako sont liés à des épanchements volcaniques sous-marins dans les sillons birrimiens. Les réserves de l'indice le plus important ne dépassent pas les 52.000 tonnes à la teneur de 39% Mn

Platine – Chrome : L'indice de Makalondi est associé à des lentilles de chromite de faibles dimensions dans des roches basiques et ultra-basiques métamorphosées. Les teneurs varient de 0,1 à 6 g/t.

Lithium : Les indices de spodumène et lépidolite se rencontrent entre les granitoides et les volcano-sédiments dans la région de Téra. Ils sont associés à des filons de quartz et pegmatites, le tout dans un encaissant ultra-basique. Le gite de Dibilo contiendrait de l'ordre de 300.000 à 350.000 tonnes de minéraux lithinifères à 2% Li.

Molybdène – Cuivre : L'indice de Kourki est associé à des veines de quartz recoupant le volcano-sédimentaire et les granitoides, mais ne semble pas être exploitable.

Métaux de base : Au Nord de Firgoun, on rencontre dans des calcaires dolomitiques et des cipolins des indices de Cu-Pb-Zn à teneurs très faibles. Des concentrations plus importantes seraient à rechercher dans des zones de contact avec des intrusifs acides.

Phosphates : Les indices connus ont été explorés dans le Parc du W et les réserves sont importantes. Cependant leur exploitation ne serait pas envisageable vu que le Parc du W est une réserve naturelle internationale

Fer : Les gisements de Say et de Kollo totaliseraient de l'ordre de 1.200 millions de tonnes avec des teneurs comprises entre 40% et 54% Fe.

Diamants : Aucun indice n'a été découvert jusqu'à date mais les récents travaux de géophysique aéroportée entrepris dans le cadre du Programme SYSMIN 8^{ème} FED, ont mis en évidence des anomalies qui méritent d'être investiguées.

Plusieurs indices de métaux précieux ont été mis en évidence ou découverts par des travaux dans la zone du Liptako Gourma.

b.2 Le bassin des Iullemeden

Uranium : Les gisements d'uranium exploités par AREVA à Arlit et Akouta (SOMAIR et COMINAK) sont contenus dans les formations gréseuses Carbonifère (Tarat et du Guezouman)

Les réserves totales prouvées du bassin sont estimées à environ 404.915 tonnes et se répartissent en plusieurs gisements situés sur la bordure sédimentaire occidentale du massif de l’Air. Les principaux gisements sont ceux d’Arlit, d’Akouta-Akola, d’Imouraren (dont la mise en exploitation est reportée à plus tard par AREVA), d’Abkorum-Azélik, d’Afasto et de Madaouela.

Charbon : Dans ce bassin, la SONICHAR exploite le principal gisement connu d’Anou Araren depuis 1981. Les réserves de ce gisement de charbon sont estimées à plus de 9 milliards de tonnes.

Des prospections entreprises dans les années 90 dans le Continental Terminal, principalement dans la région nord de Tahoua (Takanamat et Salkadama) au Nord ont permis de mettre en évidence des niveaux charbonneux de 0,1 à 3 mètres d’épaisseur.

La Compagnie Minière et Energétique du Niger (CMEN), créée en 2012, a pour objet l’exploitation de ces gisements (estimés à plus de 70 millions de tonnes) a des fins de production d’énergie électrique à travers une centrale de 600 mégawatts.

Phosphates : On rencontre plusieurs occurrences de phosphates dans le bassin. Il s’agit principalement :

- des nodules phosphatés d’In Akker, près de Tahoua ;
- des nodules phosphatés dispersés dans des marnes ;
- des conglomérats phosphatés ;
- des niveaux de conglomérats phosphatés logés à la base d’une formation argilo-gypseuse.

Les réserves totales du gisement d’In Akker sont estimées à environ 7,3 millions de tonnes de phosphates à une teneur moyenne de 30% P2O5.

Par le passé, l’Office National des Ressources Minières a exploité ces phosphates de la région de Tahoua (de 1975 à 1984) à des fins de production d’engrais phosphatés avec une production cumulée de 17.000 tonnes.

Cuivre-Uranium : L’indice recoupé en sondages (région d’Arlit, l’Ouest de Tchirozérine et le Sud d’Agadez) est localisé dans le groupe des grès d’Agadez et serait de type red-bed. C’est une minéralisation lenticulaire, parfois associée à celle d’uranium et est constituée de chrysocolle, cuprite et cuivre natif.

Gypse : Les occurrences de gypse connues dans le bassin sont sous forme de plaquettes, de nodules, de filons et filonnets, de lits et d’horizons dans des argilites ou des marnes

Le gypse est exploité dans l’Ader-Doutchi par tâcheronnage. La plus grande partie de la production est exportée au Nigeria et environ 2000 tonnes sont vendus par an à la Société Nigérienne de cimenterie (SNC) de Malbaza. Les principaux sites exploités sont dans les régions de Malbaza, de Keita, de Madaoua, Bouza et de Kao.

Les réserves exploitables du gisement d’In Aridal (Sud Tamesna) sont estimées à plus de 480.000 tonnes pour une épaisseur cumulée de l’ordre de 90 cm.

Fer : Le Continental Terminal de l’Ader-Doutchi renferme des minéralisations intéressantes avec des teneurs de 40 à 50% Fe.

Sel : Les nappes salées de la région de Tidékelt dont les réserves sont estimées à 25 millions de tonnes de saumures à 32 g/l sont en attente d’exploitation industrielle. En effet, la Société Nationale des Salines de Tidekelt créée à cet effet n’a jamais connu une activité de production.

b.3 Les socles de l’Air au Nord, du Damagaram-Mounio et du Sud Maradi

Cassitérite : La cassitérite a été découverte dans l’Air en 1945 et exploitée depuis 1948 par la Société des Mines Dahomey-Niger (SMDN). Plus de 4000 tonnes ont été commercialisées par cette société. Les principaux gisements stannifères sont ceux de Timia, El Mecki, Tarouaghi, Guissat et Adrar Chiret.

Columbo-tantalite : La columbite (ou niobite) a été exploitée comme sous-produit de la cassitérite par la S.M.D.N. Les teneurs en columbite des minerais marchands sont estimées à 3,21 kg/t à El-Mecki et à 11,77 kg/t à Tarouaghi.

Or : Des indices sont signalés dans les formations granitiques de Tarouaghi, en inclusions dans la cassitérite ou dans des cristaux de quartz.

Des indices alluvionnaires sont signalés à travers la présence d'or dans les produits de lavages des alluvions de certains oueds (Guissat, Aoudéras,...). De même les lavages des graviers de la bordure sud du massif ont révélé une zone minéralisée d'extension plurikilométrique.

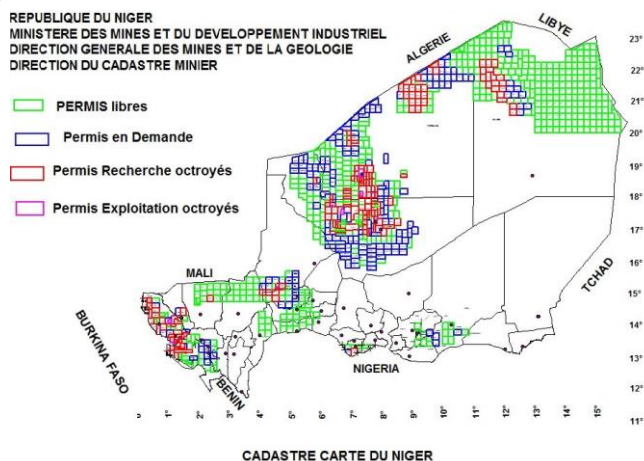
Des indices d'or ont été inventoriés dans les alluvions de la région de Gouré et dans le Goulbi Maradi.

Tita-e - Vand um : La minéralisation d'Agueur Agueur se présente sous forme de lentilles massives de titanomagnétite d'extension plurikilométrique. Les réserves probables de l'ensemble des minéralisations primaires et alluvionnaires sont estimées à plus de 8 millions de tonnes de TiO_2 et de 49.000 tonnes de V_2O_5 .

Malgré l'avènement de l'accident de Fukushima intervenu en 2011, la recherche minière s'est poursuivie dans le pays principalement pour uranium, or et charbon. C'est ainsi que pour 2014, environ 100 permis de recherche minière étaient en cours de validité.

b.4 Cadastre minier

En ce qui concerne le cadastre minier, le Ministère en charge des Mines vient de se doter d'une direction de cadastre minier, bénéficiant de l'appui de partenaires comme la Banque Mondiale, à travers le Projet d'Appui à la Compétitivité et à la Croissance (PRAAC).



(Source : Ministère des Mines et de l'Industrie)

c) Potentiel pétrolier

Le Niger est couvert par deux grands bassins sédimentaires sur plus de 2/3 du territoire national : le bassin occidental (ou bassin des Iullemeden) situé à l'Ouest et le bassin oriental (ou bassin du Tchad) situé à l'Est.

Les actions de promotion menées par le Ministère chargé des hydrocarbures ont conduit à la signature de plusieurs contrats pétroliers.

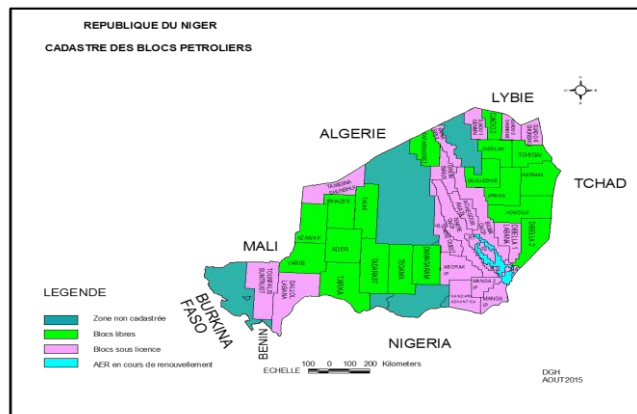
Tableau IV : Les contrats Pétroliers

Années	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de blocs attribués	2	1	0	0	1	0	0	0	0	13	1	2

(Source : Ministère de l'Energie et du Pétrole)

Le cadastre pétrolier du Niger comprend au 31 décembre 2014 quarante (40) blocs dont 20 sous licence et 20 blocs libres. (Voir cartes des blocs attribués).

Les activités de recherche se sont intensifiées à partir de 2008 suite à la signature du Contrat de Partage de Production entre le Niger et la CNPC.



(Source : Ministère de l’Energie et du Pétrole)

I.3.2 Productions

a) Productions minières

La situation des différentes productions minières pour l’année 2014 se présente comme suit :

✓ Uranium

Les principaux gisements d’uranium exploités dans la région d’Agadez sont ceux d’Arlit-Akouta (COMINAK, SOMAIR) et d’Azelik (SOMINA).

SOMAIR : Mine d’Arlit: 2730 tonnes

COMINAK : Mine d’Akouta: 1508 tonnes

SOMINA: Mine d’Azelik: 39 tonnes

L’exploitation par Imouraren SA de l’important gisement d’uranium d’Imouraren, initialement prévue en 2012, et qui devrait en principe être la plus grande mine à ciel ouvert au monde de ce minerai a été reportée à plus tard compte tenu des conditions difficiles du marché.

✓ Or

La société des Mines du Liptako, exploite depuis 2004 le premier gisement d’or découvert dans le pays.

SML : Mine de Samira : 0,731 tonnes

Production artisanale ou orpaillage (Cumul sites du Liptako) : 63,91 kgs

✓ Charbon

SONICHAR : Mine d’Anou-Araren: 241.792 tonnes

b) Production pétrolière

✓ Pétrole brut

L’exploitation des ressources pétrolières se poursuit sur les gisements de Gouméri et de Sokor depuis 2011 pour une production planifiée de 20 000 barils par jour destinés à alimenter la raffinerie de Zinder.

Produits raffinés	Quantité
Diesel	505 400 tonnes
Essence	306 200 tonnes
GPL(gazde pétrole liquéfié)	69 900 tonnes

(Source : Ministère de l’Energie et du Pétrole, et www.stat-niger.org)

✓ Pétrole raffiné

Un pipeline, d'une longueur de 462.5 km et d'une capacité de 20 000 barils par jour, reliant les champs pétroliers d'Agadem à la raffinerie de Zinder, a été construit et mis en service en 2011.

La raffinerie dimensionnée pour couvrir les besoins nationaux a une capacité de production annuelle qui se présente comme indiqué dans ce tableau.

L'évolution de la production du pétrole brut et raffiné se présente comme suit :

Année	Brut traité		Supercarburant		Gasoil		GPL
	Baril	tonne	m ³	tonne	m ³	Tonne	tonne
2011	596 421	80 417	25 147	18 357	43 330	35 531	3 136
2012	4 531 396	610 977	267 008	194 916	399 950	327 959	37 339
2013	6 568 989	885 710	347 002	252 820	584 508	480 478	50 207
2014	6 064 665	817 711	317 663	231 259	519 692	427 706	56 610
2015	6 434 793	732 784	289 257	201 579	395 271	325 308	43 981
TOTAL	24 196 264	3 127 599	1 246 077	898 931	1 942 751	1 596 982	191 273

(Source : Ministère de l'Énergie et du Pétrole et www.stat-niger.org)

I.3.3 Exportations

Les principaux produits d'exportation du Niger sont l'uranium, l'or et le pétrole raffiné. Le charbon sert à produire de l'électricité pour les mines d'uranium d'Arlit et l'éclairage de la ville d'Agadez. Les quantités exportées sont présentées dans les tableaux qui suivent.

a) Produits miniers

Tableau V : Contribution du secteur minier aux exportations nationales

Année	Uranium (%)	Or (%)	TOTAL (%)
2010	61,00	9,93	70,93
2011	74,20	10,80	85,00
2012	58,60	7,50	66,10
2013	49,20	4,40	53,60
2014 provisoires	51,70	2,90	54,60

(Source : Institut National de la Statistique INS Niger ; www.stat-niger.org)

✓ Uranium

Tableau VI : Des exportations d'uranium (en tonnes)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
SOMAIR*	1300	1560	1650	1440	1237	1649	2284	2754	2209	2100
COMINAK*	2100	1600	1655	858,5	1076,3	1400	1263	1300	2121	1221
SOMINA*								189,87	152,44	320
SOPAMIN			100	830	887	890	951,8	379	800	458
TOTAL	3400	3160	3415	3128,5	3200,3	3939	4499	4622,9	4382,44	4099

*Non comprise vente à SOPAMIN

(Source : Institut National de la Statistique INS Niger ; www.stat-niger.org)

Tableau VII : Exportations d'uranium (Millions F CFA)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
SOMAIR*	30 030	39 312	66 000	79 200	68035	90695	159880	201042	152278	119943
COMINAK*	48 510	40 320	66 600	47 217,5	59196,5	77000	88404	94900	82435	67184
SOMINA*								14725	11128,12	20399
SOPAMIN			10 458	71 771	67906	60270	68731	27457	56947	33003
TOTAL	78540	79 632	143058	198188,5	195137,5	227965	317015	338124	302788,12	240529

*Non comprise vente à SOPAMIN

(Source : Ministère des Mines et de l'Industrie /Direction des Statistiques et Institut National de la Statistique INS Niger ; www.stat-niger.org)

✓ Or

Tableau VIII : Exportation d'or (Kg) de 2005 à 2014

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
SML	2961	1518	2432	2208	1838	1571	1431	1484	1074	642,75
Orpaillage*	1961	1091	960	146	215	354	504	112,6	78,82	63,905
Exportations	4922	2609	3392	2354	2053	1925	1935	1596,6	1152,82	706,655

(Source : Ministère des Mines et de l'Industrie /Direction des et Institut National de la Statistique INS Niger ; www.stat-niger.org)

Tableau IX : Exportation d'or (Millions de FCFA) de 2005 à 2014

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
SML	19511	9733	17281	17505	18341	31539	36014	40821	25336	12999
Orpaillage*	14643	9795	8248	1601	2322	5582	10147	2478	1488	1034
TOTAL	34154	19528	25529	19106	20663	37121	46161	43299	26824	14033

*la valeur des exportations d'or issu d'orpaillage a été obtenue après rabatement de 20% du prix spot

(Source : Ministère des Mines et de l'Industrie /Direction des Statistiques)

b) Produits pétroliers

Le Niger n'est pas exportateur de brut pour le moment. Toute la production du brut est raffinée pour couvrir les besoins nationaux. Seul le surplus est exporté. Les quantités exportées se présentent comme suit :

Tableau X : Volumes des exportations d'hydrocarbures

Année	Supercarburant (m3)	Gasoil (m3)	GPL (TM)
2012	63 696	124 342	10 551
2013	188 576	254 467	29 723
2014	1 349	1 927	2 031

I.4. Collecte des revenus (Exigence 4)

I.4.1 Divulgence exhaustive des taxes et des revenus

Le Comité National de Concertation a convenu des paiements et des revenus qui doivent être déclarés sur la base des différents impôts et taxes contenus dans les Codes Minier et Pétrolier régissant les industries extractives, les conventions et autres accords, le Code Général des Impôts et le Code Général des Douane (Voir en annexe N°4 Définition des paiements convenus).

Le Comité National de Concertation n'a défini aucun seuil de matérialité.

I.4.2 Revenus des ventes des parts de production de l'État et ou autres revenus perçus en nature

Sur la période du rapportage, il n'y a pas eu de paiement en nature et de revente de parts de production. Toutefois, la SOPAMIN a acheté 458 tonnes d'uranium qu'elle a revendu pour une valeur de 33, 003 milliards de francs CFA.

I.4.3 Fournitures d'infrastructures et accords de troc

Nous n'avons pas connaissance de l'existence d'accords, ou ensembles d'accords et de conventions afférents à la fourniture de biens et de services (y compris des prêts, des subventions ou des travaux d'infrastructure) en échange partiel ou total de concessions pour la prospection ou l'exploitation de pétrole, de gaz ou de minerais, ou pour la livraison physique de telles matières premières tels accords.

I.4.4 Revenus provenant du transport

En ce qui concerne Exigence n°4.4 nous avons noté que :

- Le système de transport est intégré dans l'amont pétrolier et ne constitue pas une source de revenu.
- Pour le cas du secteur des mines la prise en compte du transport est intégrée aux coûts d'exploitation.

I.4.5 Les transactions liées aux entreprises d'État

Le Niger compte une seule entreprise d'Etat active dans le secteur des mines : la Société de Patrimoine des Mines du Niger (SOPAMIN) créée par l'ordonnance 2007/03 du 17 aout 2007, modifiée par l'ordonnance 2010/11 du 1er avril 2010. C'est une société anonyme, régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales.

Le capital social de la SOPAMIN se chiffre à 1 000 000 000 de francs CFA, détenu à 100% par l'Etat du Niger et ses démembrements. Elle a pour mission de :

- Gérer les participations de l'Etat dans les sociétés exploitant des substances minières ou de carrière sur le territoire de la République du Niger;
- Mener, pour le compte de la République du Niger, toute opération minière ou de carrière, seule ou en association avec des tiers;
- Prendre des participations dans toutes les sociétés créées ou à créer au Niger ou à l'étranger et dont l'objet se rattache directement ou indirectement à son objet social;
- Commercialiser les substances minières et de carrière;
- Mener toutes études et tous travaux nécessaires et accessoires ou connexes à l'activité sociale;
- Exercer par elle-même ou par l'intermédiaire d'experts désignés, le contrôle opérationnel des sociétés minières ou tout autre contrôle dévolu aux actionnaires par la réglementation.

La SOPAMIN porte donc les actions que l'Etat détient dans les entreprises d'exploitation minière et, à ce titre, perçoit les dividendes revenant à l'Etat et les reverse au Trésor. Ce paiement a fait l'objet de déclaration et de conciliation dans le présent rapport.

Le transfert de fonds entre la SOPAMIN et l'État, les décisions concernant les bénéfices non répartis, le réinvestissement et le financement par des tiers sont régis par des textes réglementaires pris à cet effet.

I.4.6 Paiements infranationaux

Dans le périmètre des flux financiers convenus hors développement local, des paiements directs de 409 millions, soit 0,25% des revenus ou paiements ont été effectués au niveau des entités de l'Etat infranationales. Il s'agit de la taxe immobilière, de la Taxe sur la Valeur Ajoutée retenue à la source, du précompte d'Impôt Sur le Bénéfice et de la taxe d'extraction.

I.4.7 Niveau de désagrégation

En ce qui concerne la désagrégation, le CNC a retenu une présentation par type de revenu, par société, par bénéficiaire et par entité de l'Etat.

I.4.8 Ponctualité des données

Le CNC a convenu lors de ses différentes réunions de préparation des rapports 2013 et 2014 de présenter des données à date dans la partie contextuelle avec référence à l'année de rapportage.

I.4.9 Qualité des données et vérification

En application de l'Exigence n°4.9(a), nous notons que :

Les sociétés exerçant au Niger sont soumises aux textes et dispositions de l'UEMOA/OHADA pour la certification par un Commissariat aux Comptes de leurs états financiers et bilans annuels.

Pour ce qui est des comptes de l'Etat, ceux-ci sont soumis au contrôle de la Cour des Comptes appliquant les procédures International Organization of Supreme Audit (INTOSAI). Elle assiste l'Assemblée Nationale et le Gouvernement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances. Le contrôle sectoriel des données 2014 qu'elle effectue est en cours de finalisation.

Aussi le rapport a-t-il été bâti sur la base de la procédure de signature par un haut fonctionnaire.

Les procédures donnent l'assurance qualité requise des données pour la production du rapport et il n'est pas paru nécessaire et utile de conduire des travaux supplémentaires de vérification d'autant plus que notre mission ne s'inscrit pas dans le cadre d'un audit.

Certaines entreprises, notamment du Groupe AREVA MINES, SOMAIR, COMINAK, SML et IMOURAREN ont fourni une note d'accompagnement explicative sur la certification des données ITIE par des cabinets autres que leur Commissaire aux comptes. Ce qui assure une base suffisante pour la publication d'un rapport ITIE exhaustif et fiable.

I.5 Attribution des revenus

I.5.1 Répartition des revenus provenant des industries extractives

Tous les revenus du périmètre des flux déterminé par le CNC et appliqué au rapport 2014 sont repris dans le budget national. Les recettes exceptionnelles intervenant en cours d'année font l'objet d'un collectif budgétaire pour être prise en compte.

La répartition des revenus est arrêtée par l'article 152 de la Constitution qui stipule : « Les recettes réalisées sur les ressources naturelles et du sous-sol sont réparties entre le budget de l'État et les budgets des collectivités territoriales conformément à la loi. ».

Le Code minier en son article 95 (nouveau) précise que les recettes minières suivantes : Redevance minière, Redevance superficielle, Droits fixes, Taxe d'exploitation artisanale et le produit de la vente des cartes d'artisans miniers, déduction faite des ristournes concédées aux agents du Ministère en charge des Mines, sont réparties comme suit 85% au budget national et 15% aux régions et communes d'extraction et d'exploitation.

Le Code pétrolier en son article 146 (nouveau) précise également que 85% des revenus constitués de la Redevance ad valorem, les droits fixes et la redevance superficielle, déduction faite des ristournes concédées aux agents du ministère en charge des hydrocarbures vont au budget de l'Etat, les 15% restants sont attribués aux régions et communes des zones d'extraction et d'exploitation.

I.5.2 Transferts infranationaux

La détermination de la part allouée aux municipalités des régions d'extraction passe d'abord par un processus dans lequel sont calculés tous les revenus miniers et pétroliers concernés par la répartition.

Une fois la part revenant aux collectivités territoriales déterminée, la direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique, placée sous la tutelle du ministère des Finances, alimente la trésorerie régionale à travers un compte de liaison. Le trésorier régional assure le contrôle financier des municipalités se trouvant sur son territoire. Le trésorier régional est l'autorité compétente pour ordonner le transfert de fonds au profit de telle ou telle municipalité, après la tenue d'une réunion au niveau du gouvernorat de la région dont le but est de déterminer la manière dont va se dérouler le processus d'attribution.

Les municipalités bénéficiaires doivent utiliser les fonds reçus selon un mécanisme prévu par le Décret N° 2007-184/PRN/MI/D du 25 mai 2007 qui dispose dans son Article 6 que 90 % des fonds sont destinés aux investissements, 5 % au fonctionnement et 5 % à l'appui technique aux municipalités ou au suivi et à l'évaluation des activités de développement par les services techniques.

L'utilisation des fonds se décide sur délibérations du conseil municipal qui sont publiques et auxquelles peuvent assister les citoyens. Des organisations de la société civile (OSC), telles le ROTAB, Alternative Espace Citoyen et le CODDAE, appuient les municipalités pour qu'elles soient mieux informées des revenus des industries extractives, associées à la détermination de la part qui leur revient. Par ailleurs, les OSC mènent des actions pour un processus d'élaboration participatif des plans de développement communaux et des budgets des communes.

Le CNC n'a pas suffisamment d'éléments pour examiner cette question toutefois, elle sera prise en compte dans les prochains rapports.

I.5.3 Gestion des revenus et des dépenses

La loi de finances est discutée et votée chaque année suivant une procédure extraordinaire prévue par la Constitution et la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

Le gouvernement élabore et adopte un projet de loi de finance qui détermine, pour un exercice, la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'État, ainsi que l'équilibre budgétaire et financier qui en résulte, sur la base des prévisions de l'année à venir afin d'anticiper les principales évolutions macroéconomiques et mieux connaître le cadre dans lequel vont s'effectuer les choix du gouvernement.

Ce cadrage élaboré à partir du modèle de prévision macroéconomique constitue la première étape de la procédure budgétaire dont l'objectif est : d'anticiper l'évolution à moyen terme de l'économie nationale ; et d'éclairer la décision politique quant aux choix à effectuer.

Il décrit la situation macroéconomique et financière du pays pendant une période considérée et permet de déterminer, sous différentes hypothèses, le montant des dépenses primaires compatibles avec les ressources mobilisables. Cet exercice de cadrage macroéconomique permet ainsi de mettre en cohérence les différents secteurs économiques à savoir, le secteur réel, le secteur des finances publiques, le secteur extérieur et le secteur monétaire. Pour se faire, un modèle de projection macroéconomique est généralement utilisé pour bâtir trois scénarios, notamment : un scénario de référence ou tendanciel qui détermine l'évolution économique et financière sur la base du passé et des perspectives ; un scénario volontariste de forte croissance qui corrige, au besoin, les tendances à partir des mesures spécifiques, et ; un scénario de faible croissance qui repose sur des hypothèses d'un environnement socioéconomique défavorable.

Par principe, le scénario de référence est choisi comme étant le scénario le plus réaliste et sert donc pour le cadrage budgétaire de la Loi de Finances.

Les fondements juridiques de la préparation et de l'exécution du budget sont donnés dans :

- *La constitution du 25 novembre 2010 ;*
- *La loi n° 2012-09 du 26 mars 2012, portant loi organique relative aux lois de finances ;*
- *Le décret 2013-083/PRN/MF du 1er mars 2013, portant règlement général de la comptabilité publique ;*

- *Le décret 2013-084/PRN/MF du 1er mars 2013, portant Nomenclature Budgétaire de l'Etat ;*
- *Le décret 2013-085/PRN/MF du 1er mars 2013, portant Plan Comptable de l'Etat ;*
- *Le décret 2013-086/PRN/MF du 1er mars 2013, portant Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) ;*
- *Le décret n° 2014-138/PRN/MF du 07 mars 2014, déterminant le processus de préparation annuelle du budget de l'Etat*

Le processus de préparation annuelle du budget de l'Etat s'est renforcé par l'introduction du budget citoyen qui est un document simplifié de la loi de finance. Il résume les principaux chiffres figurant dans cette loi, à travers lesquels le citoyen peut déterminer la façon dont les dépenses sont réparties pour financer les services publics, ainsi que les recettes provenant de diverses sources.

Le projet de loi adopté par le Conseil des ministres est soumis pour examen et adoption à l'Assemblée Nationale réunie en une session ordinaire dite session budgétaire. Le Président de la République promulgue la loi de finance adoptée par le Parlement et le gouvernement l'exécute et rend compte à l'Assemblée nationale.

I.6 Dépenses sociales et économiques

Depuis 2010, le Niger a introduit dans sa convention minière type, un paiement de contribution pour le développement de la région ou des communes dans lesquelles les sociétés extractives conduisent leurs activités (article 18.2 de la convention minière type). Cette disposition ne s'applique qu'aux entreprises ayant obtenu une licence après 2010.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision, des réunions ont eu lieu entre le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Délégation de l'Union Européenne et le Ministère chargé des mines afin de mieux l'organiser.

Le CNC documentera davantage cette question dans les prochains rapports.

I.6.1 Dépenses sociales par entreprise extractive

Dans le cadre de l'appui au développement local, en 2014 :

- la Compagnie Minière d'Akouta (COMINAK) a contribué à hauteur de 194,9 millions de francs CFA au développement local et 847,2 millions de francs CFA dans des actions pour l'intégration dans le territoire, soit un appui total de 1 042,1 millions de francs CFA.

Activités	Coûts(million de Fcfa)
Développement local	194,9
Education et renforcement des capacités	70,8
Soutien à la culture et sport régional	15
Accès à l'eau et fourniture eau ouvrage et équipements	75,7
Santé hygiène et assainissement	33,4
Autres actions pour l'intégration dans le territoire	847,2
Coopérative maraîchers Iférouane	10
Logement FDS	25,9
Soins de santé populations externes	657,9
Aide de proximité	92,9
Fourniture d'eau à la population	60,5
TOTAL	1 042,1

(Source : COMINAK Rapport environnemental social et sociétal 2014)

- La Société des Mines de l’Air (SOMAIR) a contribué pour un montant de 215,73 millions de francs CFA.

Activités	Coûts (millions de Fcfa)
Développement local (Arlit)	186,73
Approvisionnement en eau des quartiers périphériques	49,5
Education et renforcement des capacités	28,1
Construction magasin inspection primaire	10,9
Dotation en carburant FAN	58,3
Autre	39,9
Appui collectivité Niamey	29
TOTAL	215,73

(Source : SOMAIR)

I.6.2 Dépenses quasi fiscales (Exigence 6.2)

Les entreprises d’Etat ont eu à réaliser des investissements en infrastructures publiques tels des puits, de l’hydraulique, des écoles, des centres de santé, des routes et l’immeuble abritant actuellement les ministères chargés des mines et du pétrole.

En 2015, la SOPAMIN a financé la réalisation du monument sis à la place de la concertation.

I.6.3 Contribution du secteur extractif à l’économie

a. Importance du secteur (en termes absolus et en % du PIB)

La contribution des industries extractives au PIB est faible mais en constante augmentation depuis 2009 comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau XI : Contribution du secteur des industries extractives au PIB

	PIB Industries extractives (en Millions F CFA)	PIB TOTAL (en Millions F CFA)	IE / TOTAL (%)
2009	162 627	2 548 447	6,38
2010	203 462	2 832 285	7,18
2011	221 494	3 024 273	7,32
2012	388 975	3 544 186	10,98
2013 (provisoire)	426 702	3 975 731	10,73
2014 (rapide)	381 740	4 038 726	9,45

(Source : Compte rapide 2014, Institut National de la Statistique INS Niger ; www.stat-niger.org)

La baisse de la contribution du secteur dans le PIB de 2013 à 2014 est liée à la chute du prix de l’Uranium et à une légère baisse de la production pétrolière.

b. Recettes des industries extractives

Les recettes des industries extractives s’élèvent en 2014 à 161,979 milliards soit 22,66% des recettes totales.

Tableau XII : Evolution de la contribution des industries extractives dans les recettes totales de l'Etat

Années	Recettes des Industries Extractives (en milliards de Fcfa)	Recettes totales de l'Etat (en milliards de Fcfa)	Pourcentages (%)
2010	53,26	385,2	13,83
2011	54,98	432,4	12,71
2012	172,9	538,7	32,09
2013	226,3	631	35,86
2014	161,979	714,85	22,66

Le secteur pétrolier contribue de plus en plus au budget de l'Etat. Avec le démarrage de l'exploitation du pétrole brut en novembre 2011, la contribution du secteur pétrolier est passée à 94 milliards en 2012, 180 milliards en 2013, 113 milliards en 2014. La hausse constatée en 2013 est due à la cession d'actifs entre la CNPC et l'OPIC.

c. Exportations des industries extractives

Les exportations des industries extractives s'élèvent en 2014 à 389,65 milliards soit 83,43% des exportations totales du Niger.

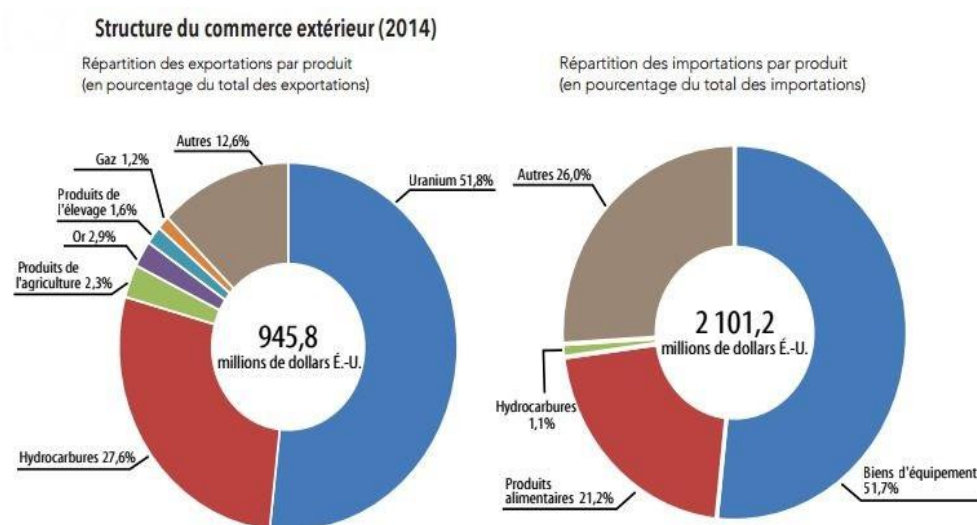
Evolution de la part des industries extractives dans les exportations totales du Niger

La baisse des exportations s'expliquerait par la diminution de la vente de l'uranium (qui représente près du tiers des exportations) de 85,6 milliards francs CFA et une progression des exportations des produits pétroliers moins importante que l'année précédente.

Le repli des exportations d'uranium de 20,3% en 2014, pour s'établir à 241,3 milliards en 2014, contre 302,8 milliards en 2013, résulte du ralentissement des expéditions des sociétés minières, à la suite de la révision à la baisse du prix conventionnel couplée au repli de la production (s'inscrivant dans un contexte mondial défavorable depuis l'accident de Fukushima), consécutif au ralentissement enregistré pendant la phase de la renégociation du régime fiscal découlant de l'application de la loi minière de 2006 au Niger (BCEAO, 2014).

Le Niger exporte essentiellement de l'uranium, des hydrocarbures, du gaz, de l'or, ainsi que des produits agricoles et d'élevage. L'uranium représentait plus de la moitié (51,7 %) des exportations du Niger en 2014.

Les hydrocarbures, quant à eux, représentent plus du quart des exportations (27,6 %) (cf. figure Structure du commerce extérieur). Les produits exportés par le Niger sont essentiellement à l'état brut.



Sources : Statistiques du commerce extérieur 2010-2014, Institut national de la Statistique, 2014.

d. Nombre d'effectifs employés dans les industries extractives

Tableau XIII : Evolution des effectifs du personnel Nigérien dans les sociétés minières

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
SOMAIR	601	695	824	995	1 132	1 182	1 206	1 219	1 237	1 150
COMINAK	1 048	1 168	1 212	1 184	1 187	1 158	1 128	1 110	1 105	1 026
SONICHAR	282	281	280	343	354	354	292	276		
SML	221	109	196	201	217	225	335	331	245	297
SOMINA				70	415	480			512	492
IMOURAREN					126	196	243	268	331	249
SOPAMIN									29	38
CMEN			5	5	9	9	9	13	14	14
Effectif TOTAL	2 152	2 253	2 517	2 798	3 440	3 604	3 213	3 217	3 473	3 266

(Source : Ministère des Mines et de l'Industrie - la Compagnie Minière et Energétique du Niger)

Tableau XIII bis: Evolution des effectifs du personnel Nigérien dans la société pétrolière et la société de raffinage

Année		2012	2013	2014	2015	2016
CNPC-NP	Expatriés	57	55	60	96	56
	Nigériens	193	221	218	272	262
SORAZ		433				
Effectif TOTAL		683	276	278	368	318

(Source : Ministère de l'Energie et du Pétrole)

e. Régions / Zones clés de production

La production d'uranium se concentre au Nord dans les départements d'Arlit et d'Ingall (Région d'Agadez).

La production aurifère s'effectue dans le Liptako Gourma (Région de Tillabéry).

La production de pétrole brut se fait sur le bloc Agadem situé dans la région de Diffa. Les produits pétroliers sont quant à eux issus de la raffinerie de Zinder située dans la région de Zinder.

II. PROCESSUS/COLLECTE/RAPPROCHEMENT/ANALYSE DES ÉCARTS/ RECOMMANDATIONS

II.1. Collecte des données

Le Secrétariat permanent, pour le compte du CNC a initié la collecte des données auprès des entités déclarantes (Etat et Sociétés). Le gabarit des flux et les formulaires de déclaration convenus par le CNC ont été transmis aux entités déclarantes.

Dans le cadre de la collecte complémentaire, nous avons été amenés à contacter directement les entités déclarantes afin de clarifier certaines informations.

L'Administrateur Indépendant a procédé à la vérification des lettres de demande de la collecte et les réponses y relatives dûment signés de hauts responsables des entités déclarantes. Les sources d'information et les résultats de cette collecte ont été vérifiés et sont probants dans leur globalité. Toutefois le CNC et l'Administrateur Indépendant ont remarqué que le respect de l'utilisation du gabarit a causé des difficultés aux agences gouvernementales qui ont adopté un format exhaustif issu de leurs systèmes de gestions. Au niveau des entreprises, bien que le gabarit ait été utilisé, les détails demandés ne sont pas souvent fournis.

II.2. Rapprochement initial et rapport de rapprochement initial

Nous avons compilé les données issues des déclarations de l'Etat et des Entreprises sur la base du périmètre ci-après.

II.2.1 Périmètre du rapport

- Périmètre des entreprises : Le périmètre des entreprises est donné par les cadastres pétrolier et minier en vigueur.
- Périmètre des flux : Sur la base des flux convenus par le CNC.

II.2.2 Période fiscale

L'exercice fiscal au Niger couvre la période de 1^{er} janvier au 31 décembre soit 12 mois calendaires de l'année considérée.

Il est donc considéré pour la période du rapport les flux de paiement de l'exercice 2014. Le principe de comptabilité de caisse est donc appliqué.

II.2.3 Devise

Le Franc CFA est la devise nationale des contrats et conventions.

II.2.4 Seuil de matérialité

Le CNC a convenu depuis 2010 de ne fixer aucun seuil de matérialité. Cette approche a l'avantage de présenter l'exhaustivité des flux de paiements perçus et déclarés par l'Etat. Le CNC a convenu de ne pas prendre en compte, dans le périmètre du rapport, le secteur artisanal au regard de sa structure informelle dont les paiements en 2013 ont été estimés à 0,02% du total des flux et aucune amélioration ne semble avoir été constatée en 2014.

II.2.5 Liste des entités déclarantes

Sur la base des cadastres minier et pétrolier et après contrôle, le CNC a approuvé la liste pour le rapprochement 2014.

II.2.6 Formulaires de déclaration

Les formulaires¹¹ de déclaration ont été produits par la Commission collecte pour le compte du CNC.

II.2.7 Garanties et pièces justificatives des déclarations

Les déclarations des sociétés sont soit issues des comptes audités soit signées par un responsable désigné (Service financier). Les déclarations de l'Etat ont été signées par un haut fonctionnaire. Le contrôle sectoriel des industries extractives est en cours par la cour des comptes.

Enfin nous avons procédé, de manière exhaustive aux rapprochements des informations divulguées, et, identifié les écarts qui ont été analysés et expliqués.

¹¹ www.itieniger.ne

Ils résultent essentiellement des chevauchements des exercices, des erreurs d'imputation, des paiements infranationaux, de non déclaration de certains flux par les entités déclarantes, et d'absence de déclarations de certaines sociétés.

Le rapport de rapprochement initial a été présenté à la Commission collecte, à la réunion du 19 Septembre 2016.

II.3. Résultat de nos travaux de rapprochement

Dans le cadre de la collecte complémentaire, nous avons été amenés à contacter directement les entités déclarantes afin de clarifier certaines informations.

Notre évaluation de l'exhaustivité et de la fiabilité des données présentées, y compris une synthèse informative de nos travaux et des limites de celle-ci permettent de donner notre opinion.

Nous avons procédé à la compilation des données collectées par la Commission collecte.

Nous estimons que l'ensemble des entités déclarantes retenues par le CNC donne une image exhaustive des entreprises opérant au Niger sur la base des cadastres minier et pétrolier établis par les ministères en charge des mines et des hydrocarbures.

Cependant, il est à constater que nous n'avons reçu que les déclarations de cinq (05) compagnies de recherche sur vingt un (21). Nous avons porté dans notre rapport la déclaration unilatérale de l'Etat, comme convenu avec le CNC.

Nous avons analysé les états de réconciliation issus de cette compilation des données et procédé à un réajustement des données tenant compte de l'origine des écarts constatés.

De ces examens, il ressort que nonobstant les écarts mis en évidence, globalement les déclarations qui nous ont été fournies reflètent à 99,67% le niveau de fiabilité des paiements et des revenus déclarés par les différentes entités.

Nous estimons que nous avons réconcilié plus de 99% du total des revenus.

Il convient de noter que les sociétés exerçant au Niger sont soumises à l'obligation de l'UEMOA/OHADA pour la certification par un commissariat aux comptes de leurs comptes et bilans annuels.

Les procédures donnent l'assurance qualité requise des données pour la production du rapport et il n'est pas paru nécessaire et utile de conduire des travaux supplémentaires de vérification d'autant plus que notre mission ne s'inscrit pas dans le cadre d'un audit.

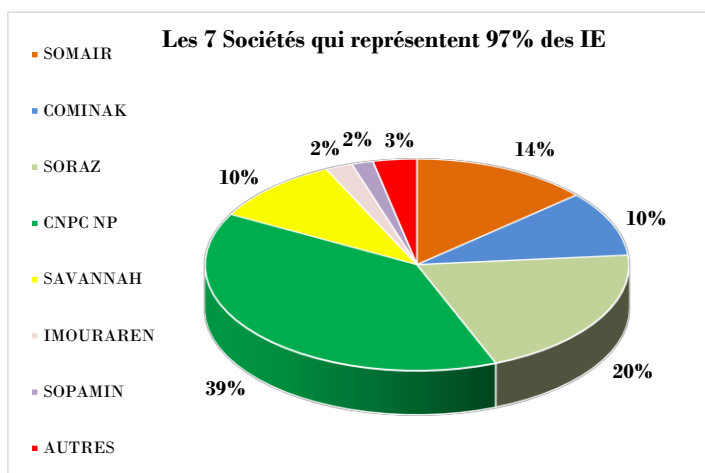
Nous présentons ci-dessous le tableau de rapprochement global par flux et par société ainsi que les écarts relevés entre les montants déclarés par les sociétés extractives et les montants déclarés par l'Etat :

Tableau XIV : Rapprochement Global des Paiements 2014 issus des déclarations reçues

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT GLOBAL DES PAIEMENTS EXERCICE FISCAL 2014				
Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	13 919 209 670	13 919 209 670	0
Redevance ad valorem	DGI	28 171 384 828	28 171 384 828	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	577 882 156	594 454 403	16 572 247
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	3 452 272 082	3 506 922 082	54 650 000
Tax Oil	DGI	23 663 963 253	23 663 963 253	0
Profit OIL	SORAZ/DGTCP	4 872 574 194	4 872 574 194	0
TIPP	DGTCP	8 696 702 533	8 696 702 533	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	16 082 000 000	16 082 000 000	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	25 050 000	29 090 000	4 040 000
Contribution à la formation Mine	MMDI	85 260 458	267 354 658	182 094 200
Contribution à la formation Pétrole	MEP	572 861 600	1 058 686 255	485 824 655
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	780 279 159	780 279 159	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	130 557 100	130 557 100	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	3 035 227 373	3 407 897 295	372 669 922
Taxe immobilière	DGI	90 298 747	95 918 830	5 620 083
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	15 611 909 806	15 611 909 806	0
Précompte ISB	DGI	4 031 950 766	4 011 385 181	-20 565 585
TVA	DGI	20 160 345 620	19 833 834 592	-326 511 028
TVA RAS	DGI	3 158 822 596	3 182 859 571	24 036 975
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	8 051 685 424	8 144 006 279	92 320 855
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	1 095 346 941	1 097 686 856	2 339 915
Droit de timbre	DGI	31 895 665	626 000	-31 269 665
Droit d'enregistrement	DGI	59 592 576	59 835 060	242 484
IRC/IRVM	DGI	2 603 723 101	2 598 839 967	-4 883 134
Prélèvement ARMP	ARMP	2 522 986	1 499 900	-1 023 086
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	1 873 930 983	1 866 402 522	-7 528 461
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	111 000 000	119 093 398	8 093 398
TCFGE	DGI	217 399 918	229 296 821	11 896 903
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	15 643 731	0	-15 643 731
Vignettes	DGI	7 677 500	0	-7 677 500
Taxe EDII	DGI	9 324 180	9 991 180	667 000
Autres recettes diverses	DGI	2 595 380	0	-2 595 380
Totaux		161 200 890 326	162 044 261 393	843 371 067

Tableau XV : Rapprochement global par sociétés

SOCIETE	SOCIETE	ETAT	ECART
AFRICAN URANIUM	0	5 482 200	5 482 200
AREVA MINES NIGER	378 487 811	378 644 417	156 606
SAVANNAH	16 290 650 805	16 290 650 805	0
BORKIR INTERNATIONAL	0	348 900	348 900
CALEBASSE DU NIGER	0	351 500	351 500
CNPC INTERNATIONAL (Ténéré)	55 159 810	122 744 297	67 584 487
CNPC INTERNATIONAL (Bilma)	68 954 295	72 035 855	3 081 560
CNPC NIGER PETROLEUM SA	62 995 458 062	63 107 197 131	111 739 069
COMINAK	16 579 650 919	16 223 416 637	-356 234 282
COMPAGNIE MINIERE ET ENERGETIQUE DU NIGER (CMEN)	34 427 305	39 418 579	4 991 274
GLOBAL URANIUM CORPORATION	63 749 334	69 255 817	5 506 483
GPB NGS NIGER	0	118 674 105	118 674 105
IMOURAREN SA	3 094 609 852	3 335 154 137	240 544 285
INDO ENERGY LTD	0	3 583 716	3 583 716
NIGER MINING SERVICES SARL	0	32 666 400	32 666 400
SIPEX NIGER BRANCH	70 222 717	68 366 278	-1 856 439
SOCIETE DE RAFFINAGE DE ZINDER (SORAZ)	32 995 309 508	32 995 309 508	0
SOCIETE DES MINES D'AZELIK (SOMINA)	1 466 750 482	1 557 469 571	90 719 089
SOCIETE DES MINES DE L'AIR (SOMAIR)	22 152 291 452	21 968 657 254	-183 634 198
SOCIETE DES MINES DU LIPTAKO (SML)	1 040 965 293	1 027 770 434	-13 194 859
SOCIETE GENERALE DES TRAVAUX PUBLICS (SGTP)	0	1 851 954	1 851 954
SOCIETE NIGERIENNE DE CHARBON (SONICHAR)	1 099 025 107	1 098 780 564	-244 543
STE ANKA MINING CORPORATION	0	5 160 000	5 160 000
STE CASSIDY GOLD CORP	0	2 643 774	2 643 774
STE COMPAGNIE MINIERE DU NIGER	0	853 900	853 900
STE GEO NATURAL RESOURCES NIGER	0	33 266 600	33 266 600
STE PAN AFRICAN NIGER	30 088 821	23 425 872	-6 662 949
STE TAURIAN RESOURCES NIGER SA	0	73 346 800	73 346 800
URANIUM INTERNATIONAL LIMITED NIGER	0	14 924	14 924
INTERNATIONAL PETROLEUM LTD (IPL)	0	324 512 556	324 512 556
SUNTRUST	0	215 962 100	215 962 100
AGDMC (SML)	254 032	254 032	0
CHINA FIRST HE COMPANY LTD	0	13 940	13 940
GOVIEX NIGER SA	126 982 195	132 684 208	5 702 013
DELTA EXPLORATION INC	0	1 807 862	1 807 862
STE ISLAND ARC EXPLORATION	0	52 709 728	52 709 728
GOLD MAYOMANT	0	5 328 200	5 328 200
SOPAMIN	2 657 852 526	2 654 446 838	-3 405 688
TOTAL GLOAL	161 200 890 326	162 044 261 393	843 371 067



Sept sociétés (CNPC NP, SORAZ, SOMAIR, COMINAK, SAVANNAH, SOPAMIN et IMOURAREN) représentent les 97% des paiements des industries extractives à l'Etat.

SOMAIR	21 968 657 254	14%
COMINAK	16 223 416 637	10%
SORAZ	32 995 309 508	20%
CNPC NP	63 107 197 131	39%
SAVANNAH	16 290 650 805	10%
IMOURAREN	3 335 154 137	2%
SOPAMIN	2 654 446 838	2%
AUTRES	5 469 429 083	3%
TOTAL	162 044 261 393	100%

En conclusion :

Les paiements déclarés reçus par l'Etat s'élèvent à **162 044 261 393 FCFA** provenant de trente-sept (37) entités déclarantes dont :

- Une (01) société d'Etat opérant dans le domaine minier qui est la SOPAMIN pour un montant de **2 654 446 838 FCFA soit 1,64%** ;
- Sept (07) sociétés d'exploitation minière pour un montant de **45 250 667 176 FCFA soit 27,92%** ;
- Une (01) société d'exploitation pétrolière qui est la CNPC Niger Petroleum pour un montant de **63 107 197 131 FCFA soit 38,94%**.
- Une (01) société de raffinage qui est la SORAZ pour un montant de **32 995 309 508 FCFA soit 20,36%**
- Vingt-une (21) sociétés de recherche minière pour un montant de **942 368 849 FCFA soit 0,58%**;
- Six (06) sociétés de recherche pétrolières pour un montant de **17 094 271 891 FCFA soit 10,55%**.

Vingt-une (21) entités rapprochées sur les trente-sept (37) concernées par les déclarations de l'Etat pour un montant global de **161 171 010 434 FCFA soit 99,46%**.

Réparti comme suit :

- ✓ Une (01) société d'Etat opérant dans le domaine minier SOPAMIN pour un montant de **2 654 446 838 FCFA soit 1,64%**;
- ✓ Sept (07) sociétés d'exploitation minière pour un montant de **45 250 667 176 FCFA soit 27,92%** ;
- ✓ Une (01) société d'exploitation pétrolière qui est la CNPC Niger Petroleum pour un montant de **63 107 197 131 FCFA soit 38,94%**.
- ✓ Une (01) société de raffinage qui est la SORAZ pour un montant de **32 995 309 508 FCFA soit 20,36%**
- ✓ Cinq (05) sociétés de recherche minière pour un montant de **604 264 346 FCFA soit 0,37%**;
- ✓ Six (06) sociétés de recherche pétrolières pour un montant de **17 094 271 891 FCFA soit 10,55%**.

L'écart global est de **843 371 067 FCFA** soit **0,52%** du total des recettes.

II.3.1 Analyse des écarts

Par convention nous avons retenu :

- Ecart positif, déclaration de l'Etat supérieure à celles des sociétés ;
- Ecart négatif, la déclaration de l'Etat inférieure à celles des sociétés.

Le processus de réconciliation et d'analyse des écarts s'est déroulé du 14 septembre au 3 octobre 2016.

Il a consisté :

- Au rapprochement des paiements versés et reçus respectivement par les entreprises et les entités de l'Etat ;
- A la correction des erreurs manifestes dans les déclarations.

Les écarts identifiés ont été analysés et traités sur la base des pièces justificatives transmises par les entités déclarantes. Il en résulte un écart résiduel de **843 371 067 FCFA** (soit **0,52%** des paiements totaux). Les différents écarts par flux sont présentés ci-dessous.

Tableau XVI : Ecartés résiduels par flux

Flux	Ecart +	Ecart -	Pourcentage
Redevance superficière mines	16 572 247		1,97%
Redevance superficière pétrole	54 650 000		6,48%
Droits fixe mines	4 040 000		0,48%
Contribution formation mines	182 094 200		21,59%
Contribution formation pétrole	485 824 655		57,61%
Droits de douane et taxes assimilés	372 669 922		44,19%
Taxe immobilière	5 620 083		0,67%
Précompte ISB		-20 565 585	-2,44%
TVA		-326 511 028	-38,71%
TVA RAS	24 036 975		2,85%
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	92 320 855		10,95%
Pénalités	2 339 915		0,28%
Droits de timbres		-31 269 665	-3,71%
Droits d'enregistrement	242 484		0,03%
IRC / IRVM		-4 883 134	-0,58%
ARMP		-1 023 086	-0,12%
TAP		-7 528 461	-0,89%
Taxe professionnelle (Patente)	8 093 398		0,96%
TCFGE	11 896 903		1,41%
Taxe sur les contrats d'assurances		-15 643 731	-1,85%
Vignettes		-7 677 500	-0,91%
Taxe EDII	667 000		0,08%
Autres recettes diverses		-2 595 380	0%
TOTAL	1 261 068 637	-417 697 570	100,00%
	843 371 067		
	149,53%	-49,53%	

II.3.2 Causes des écarts

Les écarts sont principalement dus :

- A la difficulté de déclaration des droits de douane et taxes assimilées par les entreprises du fait que ce sont les transitaires qui les payent à l'Etat à leur nom et c'est seulement sur présentation de leurs factures qu'ils sont remboursés par les entreprises. Ces dernières déclarent les montants remboursés aux transitaires ce qui ne reflète pas exactement les montants des droits de douane et taxes assimilées réellement payés à la douane au cours de l'exercice fiscal.
- A l'absence de déclaration de certaines sociétés.
- A la non-remontée vers la DGI des paiements des entreprises effectués au niveau régional ou local;
- A la difficulté pour l'Etat de déclarer les achats de tickets-valeur (timbres fiscaux, vignettes auto, motos) effectués par les entreprises, du fait de la non identification du contribuable ;
- La non-déclaration par les collectivités publiques (Préfecture et Mairie) des paiements d'impôts et des appuis techniques et financiers dont elles bénéficient de la part des entreprises déclarantes.

II.4. Recommandations

II.4.1 Etat de Mise en œuvre des recommandations du Rapport ITIE 2013

Constats / Recommandations	Etat de mise en œuvre
<p>Constat 2012 : Les personnes physiques et même certaines sociétés ne procèdent pas encore à la déclaration de leurs paiements</p> <p>Recommandations : Engager des mesures de sensibilisation ou même de coercition plus accrues</p>	<p>Cette recommandation est en cours de mise en œuvre, des rencontres ont eu lieu notamment au ministère en charge des mines. (réunion d'informations à l'attention des sociétés de recherche sur les exigences ITIE en matière de déclarations tenues le 17 juin 2014).</p> <p>Le CNC a décidé d'exclure les personnes physiques du périmètre de réconciliation en rapport avec l'étude sur le secteur artisanal en cour au Ministère des Mines.</p> <p>En ce qui concerne les sociétés de recherche, il n'y a pas eu d'amélioration.</p>
<p>Constat 2012 : les régies financières ne semblent pas disposer de tous les détails des recettes des régions pour ce qui concerne le secteur visé</p> <p>Recommandations : Mettre en place une organisation spécifique pour la collecte en détail de ses données</p>	<p>Cette recommandation est en cours d'exécution, le ministère des finances a pris des dispositions dans ce sens à travers l'informatisation des services de la DGI notamment.</p>
<p>Constat 2013 : Le tableau des opérations financières de l'Etat ne prévoit pas une ligne spécifique pour les revenus du secteur des industries extractives malgré la contribution croissante de ce secteur aux recettes budgétaires de l'Etat. En 2013 le secteur des hydrocarbures a contribué à hauteur de 25,6% aux recettes budgétaires de l'Etat hors dons et l'uranium à hauteur de 9,5%. (source FMI)</p> <p>Recommandation : Nous recommandons que le tableau des opérations financières de l'Etat comprenne une ligne spécifique exclusivement pour le revenu des industries extractives pour assurer une meilleure visibilité de la contribution des industries extractives aux recettes budgétaires de l'Etat.</p>	<p>Nous avons constaté que le TOFE depuis 2013 comporte deux lignes pour les ressources minières et pétrolières.</p>
<p>Constat 2013 : Il a été constaté un chevauchement de paiements, notamment pour la TVA, l'ITS, l'ISB et la Taxe immobilière, faits en fin d'année sont réellement effectués en début de l'année suivante ainsi que des erreurs d'imputation des flux.</p> <p>Recommandation : Les sociétés déclarantes ne doivent porter dans leur déclaration que les montants effectivement décaissés au cours de la période fiscale couvrant le rapport ITIE. Cette mesure permettra de remédier au chevauchement des paiements entre deux exercices fiscaux. Une note de l'ITIE doit accompagner les formulaires de déclaration adressée aux sociétés déclarantes pour expliquer cet aspect.</p>	<p>Recommandation non mise en œuvre.</p>

<p>Constat 2013 : Au vu du caractère informel de l'exploitation artisanale et du montant déclaré par l'Etat 26 890 441 FCFA (0,01%)</p> <p>Recommandation : Nous recommandons leur exclusion du périmètre en attendant une restructuration du secteur.</p>	<p>Recommandation mise œuvre. Une étude sur la restructuration du secteur artisanal est en cours au Ministère chargé des Mines.</p>
--	---

II.4.2 Constats et recommandations 2014

✓ Constats

1. Le formulaire de déclaration ne fournit pas assez d'informations pour une meilleure identification du contribuable et une réconciliation aisée.
2. Nous avons relevé que certaines sociétés déclarent les engagements au titre de l'exercice fiscal objet du rapport ITIE au lieu des montants réellement décaissés.
3. Il ne nous a pas été possible de vérifier la rétrocession aux régions des parts des recettes de revenus qui leurs sont alloué conformément aux articles 94 et 146 (nouveau) du code minier et code pétrolier.
4. Nous avons constaté que les cadastres minier et pétrolier ne comportent pas des informations sur les propriétaires réels, le NIF, le capital et l'adresse du siège social.
5. Toutes les déclarations ont été fournies sous support papier.

✓ Recommandations

1. Nous recommandons que le Comité National de Concertation adopte un formulaire qui inclut :
 - le numéro d'identification fiscale;
 - le numéro de quittance de paiement;
 - le bénéficiaire ;
2. Les sociétés déclarantes ne doivent porter dans leur déclaration que les montants effectivement décaissés au cours de la période fiscale couvrant le rapport ITIE. Cette mesure permettra de remédier au chevauchement des paiements entre deux exercices fiscaux. Une note de l'ITIE doit accompagner les formulaires de déclaration adressée aux sociétés déclarantes pour expliquer cet aspect.
3. Nous recommandons que le Comité National de Concertation sensibilise les parties au processus ITIE pour le respect de ses dispositions relatives aux rétrocessions.
4. Cadastres
 - a. Minier

Nous recommandons que le CNC sensibilise les parties pour que le cadastre minier prenne en compte le NIF, le propriétaire réel, le capital et l'adresse du siège social.
 - b. Pétrolier

Nous recommandons que le cadastre pétrolier prenne en compte les mêmes informations que le cadastre minier.

Toutefois, le CNC se rapprochera de l'étude sur *l'amélioration de la gestion du cadastre minier* mené par le Gouvernement de la République du Niger à travers le Projet d'Appui à la Compétitivité et à la Croissance (PRACC).

5. Déclarations

Toutes les déclarations ont été fournies sous support papier. Nous recommandons au CNC de sensibiliser les parties prenantes de fournir la version électronique des déclarations.

6. Concernant les déclarations en ligne nous encourageons le CNC à rendre opérationnel le système d'information ITIE Niger.

III. ETATS DE RAPPROCHEMENTS DES PAIEMENTS 2014

Nous présentons ici les données consolidées de l'ensemble des flux de paiement déclarés par les sociétés extractives et les flux déclarés par l'Etat ainsi que les écarts dégagés dans les tableaux ci-après.

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT GLOBAL DES PAIEMENTS EXERCICE FISCAL 2014

Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	13 919 209 670	13 919 209 670	0
Redevance ad valorem	DGI	28 171 384 828	28 171 384 828	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	577 882 156	594 454 403	16 572 247
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	3 452 272 082	3 506 922 082	54 650 000
Tax Oil	DGI	23 663 963 253	23 663 963 253	0
Profit OIL	SORAZ/DGTCP	4 872 574 194	4 872 574 194	0
TIPP	DGTCP	8 696 702 533	8 696 702 533	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	16 082 000 000	16 082 000 000	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	25 050 000	29 090 000	4 040 000
Contribution à la formation Mine	MMDI	85 260 458	267 354 658	182 094 200
Contribution à la formation Pétrole	MEP	572 861 600	1 058 686 255	485 824 655
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	780 279 159	780 279 159	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	130 557 100	130 557 100	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	3 035 227 373	3 407 897 295	372 669 922
Taxe immobilière	DGI	90 298 747	95 918 830	5 620 083
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	15 611 909 806	15 611 909 806	0
Précompte ISB	DGI	4 031 950 766	4 011 385 181	-20 565 585
TVA	DGI	20 160 345 620	19 833 834 592	-326 511 028
TVA RAS	DGI	3 158 822 596	3 182 859 571	24 036 975
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	8 051 685 424	8 144 006 279	92 320 855
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	1 095 346 941	1 097 686 856	2 339 915
Droit de timbre	DGI	31 895 665	626 000	-31 269 665
Droit d'enregistrement	DGI	59 592 576	59 835 060	242 484
IRC/IRVM	DGI	2 603 723 101	2 598 839 967	-4 883 134
Prélèvement ARMP	ARMP	2 522 986	1 499 900	-1 023 086
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	1 873 930 983	1 866 402 522	-7 528 461
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	111 000 000	119 093 398	8 093 398
TCFGE	DGI	217 399 918	229 296 821	11 896 903
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	15 643 731	0	-15 643 731
Vignettes	DGI	7 677 500	0	-7 677 500
Taxe EDII	DGI	9 324 180	9 991 180	667 000
Autres recettes diverses	DGI	2 595 380	0	-2 595 380
Totaux		161 200 890 326	162 044 261 393	843 371 067

SOPAMIN				
Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	0	0	0
Redevance ad valorem	DGI	0	0	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	0	0	0
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	0	0	0
Tax Oil	DGI	0	0	0
Profit OIL	DGTCP	0	0	0
TIPP	SORAZ	0	0	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	0	0	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	20 000 000	20 000 000	0
Contribution à la formation Mine	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Pétrole	MEP	0	0	0
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	0	0	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	0	0	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	0	0	0
Taxe immobilière	DGI	0	3 000 000	3 000 000
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	1 670 255 146	1 670 255 146	0
Précompte ISB	DGI	18 692 063	18 967 039	274 976
TVA	DGI	107 607 484	107 607 484	0
TVA RAS	DGI	77 455 824	76 672 074	-783 750
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	155 617 603	155 617 603	0
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	302 601 895	303 127 164	525 269
Droit de timbre	DGI	51 100	0	-51 100
Droit d'enregistrement	DGI	48 128 160	47 722 160	-406 000
IRC/IRVM	DGI	22 361 423	17 622 590	-4 738 833
Prélèvement ARMP	ARMP	0	0	0
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	17 797 672	10 241 422	-7 556 250
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	11 000 000	17 556 250	6 556 250
TCFGE	DGI	206 057 906	206 057 906	0
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	0	0	0
Vignettes	DGI	226 250	0	-226 250
Taxe EDII	DGI	0	0	0
Autres recettes diverses	DGI	0	0	0
Totaux		2 657 852 526	2 654 446 838	-3 405 688

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT GLOBAL / SOCIETES D'EXPLOITATION MINIERES 2014

Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	13 919 209 670	13 919 209 670	0
Redevance ad valorem	DGI	0	0	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	514 580 000	514 580 000	0
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	0	0	0
Tax Oil	DGI	0	0	0
Profit OIL	DGTCP	0	0	0
TIPP	SORAZ	0	0	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	0	0	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	5 050 000	5 000 000	-50 000
Contribution à la formation Mine	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Pétrole	MEP	0	0	0
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	780 279 159	780 279 159	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	130 557 100	130 557 100	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	3 012 584 148	3 213 270 953	200 686 805
Taxe immobilière	DGI	46 160 654	42 587 154	-3 573 500
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	13 941 654 660	13 941 654 660	0
Précompte ISB	DGI	1 669 972 963	1 613 432 140	-56 540 823
TVA	DGI	3 527 898 997	3 202 458 524	-325 440 473
TVA RAS	DGI	1 923 757 787	1 910 280 579	-13 477 208
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	4 054 866 925	4 086 061 333	31 194 408
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	225 858 982	225 396 282	-462 700
Droit de timbre	DGI	30 702 415	626 000	-30 076 415
Droit d'enregistrement	DGI	7 196 400	10 295 500	3 099 100
IRC/IRVM	DGI	85 552 351	85 408 050	-144 301
Prélèvement ARMP	ARMP	499 990	1 499 900	999 910
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	1 458 158 992	1 458 078 992	-80 000
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	100 000 000	100 000 000	0
TCFGE	DGI	0	0	0
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	15 453 407	0	-15 453 407
Vignettes	DGI	5 806 250	0	-5 806 250
Taxe EDII	DGI	9 324 180	9 991 180	
Autres recettes diverses	DGI	2 595 380	0	-2 595 380
Totaux		45 467 720 410	45 250 667 176	-217 053 234

Le détail par société d'exploitation minière est en annexe N°5

CNPC NIGER PETROLEUM SA

Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	0	0	0
Redevance ad valorem	DGI	28 171 384 828	28 171 384 828	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	0	0	0
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	3 413 817 522	3 413 817 522	0
Tax Oil	DGI	23 663 963 253	23 663 963 253	0
Profit OIL	DGTCP	4 872 574 194	4 872 574 194	0
TIPP	SORAZ	0	0	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	0	0	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Mine	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Pétrole	MEP	266 902 962	266 902 961	-1
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	0	0	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	0	0	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	0	110 437 075	110 437 075
Taxe immobilière	DGI	18 528 000	18 528 000	0
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	0	0	0
Précompte ISB	DGI	2 057 863 480	2 014 256 399	-43 607 081
TVA	DGI	0	0	0
TVA RAS	DGI	84 474 861	128 082 537	43 607 676
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	445 948 962	445 948 962	0
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	0	0	0
Droit de timbre	DGI	0	0	0
Droit d'enregistrement	DGI	0	1 301 400	1 301 400
IRC/IRVM	DGI	0	0	0
Prélèvement ARMP	ARMP	0	0	0
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	0	0	0
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	0	0	0
TCFGE	DGI	0	0	0
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	0	0	0
Vignettes	DGI	0	0	0
Taxe EDII	DGI	0	0	0
Autres recettes diverses	DGI	0	0	0
Totaux		62 995 458 062	63 107 197 131	111 739 069

SOCIETE DE RAFFINAGE DE ZINDER (SORAZ)

Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	0	0	0
Redevance ad valorem	DGI	0	0	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	0	0	0
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	0	0	0
Tax Oil	DGI	0	0	0
Profit OIL	DGTCP	0	0	0
TIPP	SORAZ	8 696 702 533	8 696 702 533	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	0	0	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Mine	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Pétrole	MEP	0	0	0
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	0	0	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	0	0	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	0	0	0
Taxe immobilière	DGI	2 070 000	2 070 000	0
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	0	0	0
Précompte ISB	DGI	225 778 908	225 778 908	0
TVA	DGI	16 509 028 174	16 509 028 174	0
TVA RAS	DGI	964 767 970	964 767 970	0
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	3 128 676 360	3 128 676 360	0
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	566 452 552	566 452 552	0
Droit de timbre	DGI	0	0	0
Droit d'enregistrement	DGI	0	0	0
IRC/IRVM	DGI	2 495 809 327	2 495 809 327	0
Prélèvement ARMP	ARMP	0	0	0
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	394 681 672	394 681 672	0
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	0	0	0
TCFGE	DGI	11 342 012	11 342 012	0
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	0	0	0
Vignettes	DGI	0	0	0
Taxe EDII	DGI	0	0	0
Autres recettes diverses	DGI	0	0	0
Totaux		32 995 309 508	32 995 309 508	0

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT GLOBAL / SOCIETES DE RECHERCHE PETROLIERES 2014

Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	0	0	0
Redevance ad valorem	DGI	0	0	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	0	0	0
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	38 454 560	93 104 560	54 650 000
Tax Oil	DGI	0	0	0
Profit OIL	DGTCP	0	0	0
TIPP	SORAZ	0	0	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	16 082 000 000	16 082 000 000	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Mine	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Pétrole	MEP	305 958 638	791 783 294	485 824 656
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	0	0	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	0	0	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	0	0	0
Taxe immobilière	DGI	3 735 000	4 815 000	1 080 000
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	0	0	0
Précompte ISB	DGI	21 423 030	90 549 277	69 126 247
TVA	DGI	0	0	0
TVA RAS	DGI	2 013 999	2 473 799	459 800
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	25 870 544	25 870 544	0
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	396 072	396 072	0
Droit de timbre	DGI	646 200	0	-646 200
Droit d'enregistrement	DGI	961 613	0	-961 613
IRC/IRVM	DGI	0	0	0
Prélèvement ARMP	ARMP	0	0	0
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	3 292 647	3 279 345	-13 302
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	0	0	0
TCFGE	DGI	0	0	0
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	190 324	0	-190 324
Vignettes	DGI	45 000	0	-45 000
Taxe EDII	DGI	0	0	0
Autres recettes diverses	DGI	0	0	0
Totaux		16 484 987 627	17 094 271 891	609 284 264

Le détail par société de recherche pétrolière est en annexe N°6

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT GLOBAL / SOCIETES DE RECHERCHES MINIERES 2014

Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	0	0	0
Redevance ad valorem	DGI	0	0	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	63 302 156	79 874 403	16 572 247
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	0	0	0
Tax Oil	DGI	0	0	0
Profit OIL	DGTCP	0	0	0
TIPP	SORAZ	0	0	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	0	0	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	0	4 090 000	4 090 000
Contribution à la formation Mine	MMDI	85 260 458	267 354 658	182 094 200
Contribution à la formation Pétrole	MEP	0	0	0
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	0	0	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	0	0	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	22 643 225	84 189 267	61 546 042
Taxe immobilière	DGI	19 805 093	24 918 676	5 113 583
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	0	0	0
Précompte ISB	DGI	38 220 322	48 401 418	10 181 096
TVA	DGI	15 810 965	14 740 410	-1 070 555
TVA RAS	DGI	106 352 155	100 582 612	-5 769 543
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	240 705 030	301 831 477	61 126 447
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	37 440	2 314 786	2 277 346
Droit de timbre	DGI	495 950	0	-495 950
Droit d'enregistrement	DGI	3 306 403	516 000	-2 790 403
IRC/IRVM	DGI	0	0	0
Prélèvement ARMP	ARMP	2 022 996	0	-2 022 996
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	0	121 091	121 091
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	0	1 537 148	1 537 148
TCFGE	DGI	0	11 896 903	11 896 903
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	0	0	0
Vignettes	DGI	1 600 000	0	-1 600 000
Taxe EDII	DGI	0	0	0
Autres recettes diverses	DGI	0	0	0
Totaux		599 562 193	942 368 849	342 806 656

Le détail par société de recherche minière est en annexe N°7

Etat de rapprochement global net

En excluant les déclarations unilatérales de l'Etat, le tableau de rapprochement net se présente ainsi :

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT GLOBAL NET DES PAIEMENTS EXERCICE FISCAL 2014				
Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	13 919 209 670	13 919 209 670	0
Redevance ad valorem	DGI	28 171 384 828	28 171 384 828	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	577 882 156	579 991 489	2 109 333
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	3 452 272 082	3 452 272 082	0
Tax Oil	DGI	23 663 963 253	23 663 963 253	0
Profit OIL	SORAZ/DGTCP	4 872 574 194	4 872 574 194	0
TIPP	DGTCP	8 696 702 533	8 696 702 533	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	16 082 000 000	16 082 000 000	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	25 050 000	25 000 000	-50 000
Contribution à la formation Mine	MMDI	85 260 458	118 308 658	33 048 200
Contribution à la formation Pétrole	MEP	572 861 600	572 861 599	-1
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	780 279 159	780 279 159	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	130 557 100	130 557 100	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	3 035 227 373	3 331 158 264	295 930 891
Taxe immobilière	DGI	90 298 747	93 745 280	3 446 533
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	15 611 909 806	15 611 909 806	0
Précompte ISB	DGI	4 031 950 766	3 999 640 059	-32 310 707
TVA	DGI	20 160 345 620	19 833 834 592	-326 511 028
TVA RAS	DGI	3 158 822 596	3 182 859 571	24 036 975
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	8 051 685 424	8 084 193 526	32 508 102
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	1 095 346 941	1 096 535 065	1 188 124
Droit de timbre	DGI	31 895 665	626 000	-31 269 665
Droit d'enregistrement	DGI	59 592 576	59 835 060	242 484
IRC/IRVM	DGI	2 603 723 101	2 598 839 967	-4 883 134
Prélèvement ARMP	ARMP	2 522 986	1 499 900	-1 023 086
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	1 873 930 983	1 866 281 431	-7 649 552
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	111 000 000	117 556 250	6 556 250
TCFGE	DGI	217 399 918	217 399 918	0
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	15 643 731	0	-15 643 731
Vignettes	DGI	7 677 500	0	-7 677 500
Taxe EDII	DGI	9 324 180	9 991 180	667 000
Autres recettes diverses	DGI	2 595 380	0	-2 595 380
Totaux		161 200 890 326	161 171 010 434	-29 879 892

ANNEXES

Annexe 1

Liste des permis minier en vigueur 2014 et les blocs pétroliers sous licence au 31 décembre 2014

N°	TITRE	SOCIETE	DEMANDE EN DATE DU	ACTE DE VALIDITE	SUP. (Km2)	SUBSTANCE	VALIDITE	ANNE D'ACTE	FIN DE VALIDITE PREVUE
29	TERZEMAZOUR 3	AFRICAN URANIUM SARL	09/07/2012	1er Renouvellement N°004/MMDI/SG/DGMG/DM du 02 janvier 2013	211,10	uranium et substances connexes	3 ANS	2013	01/01/2016
289	BOKASAY	AMI AFRICA EXPLORATION LTD	22/02/2010	Attribution N°006/MM/DI/SG/DGMG/DM du 24 octobre 2011	340,78	or et métaux de base	3 ANS	2011	23/10/2014
2	ALLARENI	ANKA MINING CORP	20/03/2013	Attribution N°0135/MMDI/SG/DGMG/DM du 31 octobre 2014	333,60	or et métaux connexes	3 ANS	2014	30/10/2017
55	ZELINE 3	AREVA NC NIGER	14/11/2012	1er renouvellement N°26/MMDI/SG/DGMG/DM du 17 janvier 2013	233,40	uranium et substances connexes	3 ANS	2013	16/01/2016
56	TAGAIT 3	AREVA NC NIGER	14/11/2012	1er renouvellement N°25/MMDI/SG/DGMG/DM du 17 janvier 2013	245,50	uranium et substances connexes	3 ANS	2013	16/01/2016
57	TAGAIT 2	AREVA NC NIGER	14/11/2012	1er renouvellement N°24/MMDI/SG/DGMG/DM du 17 janvier 2013	237,40	uranium et substances connexes	3 ANS	2013	16/01/2016
58	TAGAIT 1	AREVA NC NIGER	14/11/2012	1er renouvellement N°23/MMDI/SG/DGMG/DM du 17 janvier 2013	231,00	uranium et substances connexes	3 ANS	2013	16/01/2016
79	ANOUN AGEROUF	AREVA NC NIGER	25/05/2012	1er renouvellement N°0003/MM/DI/SG/DGMG/DM du 02 janvier 2013	61,25	uranium et substances connexes	3 ANS	2013	01/01/2016
80	AGEBOUT	AREVA NC NIGER	25/05/2012	1er renouvellement N°0001/MM/DI/SG/DGMG/DM du 02 janvier 2013	727,00	uranium et substances connexes	3 ANS	2013	01/01/2016
81	AFOUDAY	AREVA NC NIGER	25/05/2012	1er renouvellement N°0002/MM/DI/SG/DGMG/DM du 02 janvier 2013	899,70	uranium et substances connexes	3 ANS	2013	01/01/2016
17	SANAM 2	BORKIR INTERNATIONAL CO LTD	07/01/2013	Attribution N°0173/MMDI/SG/DGMG/DM du 12 septembre 2013	491,00	charbon et substances connexes	3 ANS	2013	11/09/2016
18	TEBARAM 1	BORKIR INTERNATIONAL CO LTD	07/01/2013	Attribution N°0174/MMDI/SG/DGMG/DM du 12 septembre 2013	491,00	charbon et substances connexes	3 ANS	2013	11/09/2016
246	KOULBAGA 1	CARACAL GOLD BURKINA		1ème renouvellement N°0094/MMDI/SG/DGMG/DM du 06 juin 2011	166,00	or et métaux de base	4 ANS	2011	05/06/2014
287	DOGONA 1	CASSDY GOLD CORP	10/01/2008	Attribution N°009/MM/DI/SG/DGMG/DM du 24 octobre 2011	203,30	or et métaux de base	3 ANS	2011	23/10/2014
290	BOULKAGOU	CASSIDY GOLD NIGER	10/01/2008	Attribution N°010/MM/DI/SG/DGMG/DM du 24 octobre 2011	379,30	or et métaux de base	3 ANS	2011	23/10/2014
85	AFASTO-OUEST 'A'	COMINAK	27/12/2012	2ème renouvellement N°084/MMDI/SG/DGMG/DM du 10 avril 2013	120,90	minéraux radioactifs et substances connexes	3 ANS	2013	09/04/2016
8	TIRINGUI 1	COMPAGNIE MINIERE DU NIGER	17/09/2013	Attribution N°0180/MMDI/SG/DGMG/DM du 01 décembre 2014	368,00	or et substances connexes	3 ANS	2014	30/11/2017
34	SAKOIRA 2	COMPAGNIE MINIERE DU NIGER	17/09/2013	Attribution N°0179/MMDI/SG/DGMG/DM du 01 décembre 2014	485,90	or et substances connexes	3 ANS	2014	30/11/2017
25	SALKADAMNA 4	COMPAGNIE MINIERE ET ENERGETIQUE DU NIGER (CMEN SA)		Transfert N°206/MMDI/SG/DGMG/DM du 13 novembre 2013	248,20	charbon	0 ANS	2013	16/01/2016

1	TAROUADJI 1	FARIA ASIA GROUP NIGER	16/10/2012	Attribution N°0166/MMDI/SG/DGMG/DM du 24 novembre 2014	488	métaux précieux et substances connexes	3 ANS	2014	23/11/2017
288	KOSSAY 2	GECKO GOLD NIGER	22/11/2010	Attribution N°008/MM/DI/SG/DGMG/DM du 24 octobre 2011	494,80	or et métaux de base	3 ANS	2011	23/10/2014
286	KOSSA 1	GECKO GOLD NIGER	22/11/2010	Attribution N°007/MM/DI/SG/DGMG/DM du 24 octobre 2011	474,60	or et métaux de base	3 ANS	2011	23/10/2014
3	TEBARAM 4	GEO NATURAL RESOURCES NIGER SARL	05/12/2013	Attribution N°0171/MMDI/SG/DGMG/DM du 24 novembre 2014	497,20	charbon et substances connexes	3 ANS	2014	23/11/2017
4	TEBARAM 2	GEO NATURAL RESOURCES NIGER SARL	05/12/2013	Attribution N°0170/MMDI/SG/DGMG/DM du 24 novembre 2014	497,40	charbon et substances connexes	3 ANS	2014	23/11/2017
5	TAKANAMAT 2	GEO NATURAL RESOURCES NIGER SARL	05/12/2013	Attribution N°0167/MMDI/SG/DGMG/DM du 24 novembre 2014	497,70	charbon et substances connexes	3 ANS	2014	23/11/2017
6	BANKILARE 3	GEO NATURAL RESOURCES NIGER SARL	05/12/2013	Attribution N°0169/MMDI/SG/DGMG/DM du 24 novembre 2014	461,20	cuivre-molybdène et substances connexes	3 ANS	2014	23/11/2017
54	TELWA 1	GEO NATURAL RESOURCES NIGER SARL	05/12/2013	Attribution N°0165/MMDI/SG/DGMG/DM du 24 novembre 2014	491,40	Cuivre et substances connexes	3 ANS	2014	23/11/2017
64	ELMEKI 2	GEO NATURAL RESOURCES NIGER SARL	05/12/2013	Attribution N°0168/MMDI/SG/DGMG/DM du 24 novembre 2014	497,70	étain et substances connexes	3 ANS	2014	23/11/2017
73	TIN NEGOURAN 4	GLOBAL ATOMIC FUELS CORP	12/07/2012	1er renouvellement N°00031/MMDI/SG/DGMG/DM du 18 janvier 2013	240,20	uranium et substances connexes	3 ANS	2013	17/01/2016
74	TIN NEGOURAN 3	GLOBAL ATOMIC FUELS CORP	12/07/2012	1er renouvellement N°00030/MMDI/SG/DGMG/DM du 18 janvier 2013	248,60	uranium et substances connexes	3 ANS	2013	17/01/2016
75	TIN NEGOURAN 2	GLOBAL ATOMIC FUELS CORP	12/07/2012	1er renouvellement N°00029/MMDI/SG/DGMG/DM du 18 janvier 2013	244,70	uranium et substances connexes	3 ANS	2013	17/01/2016
76	TIN NEGOURAN 1	GLOBAL ATOMIC FUELS CORP	12/07/2012	1er renouvellement N°00028/MMDI/SG/DGMG/DM du 18 janvier 2013	244,00	uranium et substances connexes	3 ANS	2013	17/01/2016
32	ADRAR EMOLES 4	GLOBAL ATOMIC FUELS CORP.		1er Renouvellement N°0021/MMDI/SG/DGMG/DM du 17 janvier 2013	246,00	uranium et substances connexes	3 ANS	2013	16/01/2016
33	ADRAR EMOLES 3	GLOBAL ATOMIC FUELS CORP.		1er Renouvellement N°0020/MMDI/SG/DGMG/DM du 17 janvier 2013	243,70	uranium et substances connexes	3 ANS	2013	16/01/2016
7	TIRINGUI 3	GOLD MAYONANT	08/08/2012	Attribution N°0183/MMDI/SG/DGMG/DM du 01 décembre 2014	480,40	or et métaux précieux	3 ANS	2014	30/11/2017
59	ANOU MELE	GOVIE X NIGER HOLDING LTD		1er renouvellement N°183/MMDI/SG/DGMG/DM du 02 novembre 2012	198,00	uranium et substances connexes	3 ANS	2012	01/11/2015
60	MADAOUELA 4	GOVIE X NIGER HOLDING LTD		1er renouvellement N°179/MMDI/SG/DGMG/DM du 02 novembre 2012	224,80	uranium et substances connexes	3 ANS	2012	01/11/2015
61	MADAOUELA 3	GOVIE X NIGER HOLDING LTD		1er renouvellement N°180/MMDI/SG/DGMG/DM du 02 novembre 2012	238,85	uranium et substances connexes	3 ANS	2012	01/11/2015

62	MADAOUELA 2	GOVIEX NIGER HOLDING LTD		1er renouvellement N°181/MMDI/SG/DGMG/DM du 02 novembre 2012	229,20	uranium et substances connexes	3 ANS	2012	01/11/2015
63	MADAOUELA 1	GOVIEX NIGER HOLDING LTD		1er renouvellement N°184/MMDI/SG/DGMG/DM du 02 novembre 2012	243,20	uranium et substances connexes	3 ANS	2012	01/11/2015
26	TOULOUK 2	GPB NIGER MINERALS SARL		1er Renouvellement N°00031/MMDI/SG/DGMG/DM du 25 mars 2014	224,70	uranium et substances connexes	3 ANS	2014	24/03/2017
27	TOULOUK 4	GPB NIGER MINERALS SARL		1er Renouvellement N°00032/MMDI/SG/DGMG/DM du 25 mars 2014	231,80	uranium et substances connexes	3 ANS	2014	24/03/2017
11	EMI LULU 11	GREENCASTLE RESOURCES INC	30/07/2012	Attribution N°0186/MMDI/SG/DGMG/DM du 08 octobre 2013	488,20	or, mb, mp, terre rares, charbon et uranium	3 ANS	2013	07/10/2016
12	EMI LULU 8	GREENCASTLE RESOURCES INC	30/07/2012	Attribution N°0187/MMDI/SG/DGMG/DM du 08 octobre 2013	498,20	or, mb, mp, terre rares, charbon et uranium	3 ANS	2013	07/10/2016
22	MANDA	GROUPEMENT CMT-OSEAD	14/11/2011	Attribution N°0174/MM/DI/SG/DGMG/DM du 02 novembre 2012	334,40	or métaux précieux et métaux de base	3 ANS	2012	01/11/2015
52	TERA 1	GROUPEMENT CMT-OSEAD	14/11/2001	Attribution N°00175/MM/DI/SG/DGMG/DM du 02 novembre 2012	448,30	or, métaux de base et substances connexes	3 ANS	2012	01/11/2015
20	OUAMA	GUMA RESOURCES (PTY) LTD	08/03/2012	Attribution N°050/MMDI/SG/DGMG/DM du 04 mars 2013	429,60	or et métaux précieux	3 ANS	2013	03/03/2016
30	TAGAZA 3	GUMA RESOURCES (PTY) LTD		Attribution N°00051/MM/DI/SG/DGMG/DM du 04 mars 2013	486,40	uranium et substances connexes	3 ANS	2013	03/03/2016
31	TAGAZA 1	GUMA RESOURCES (PTY) LTD		Attribution N°00052/MM/DI/SG/DGMG/DM du 04 mars 2013	485,90	uranium et substances connexes	3 ANS	2013	03/03/2016
51	MARAKA	HABJIS WORLD WIDE INVESTMENT SA	27/07/2012	Attribution N°073/MM/DI/SG/DGMG/DM du 15 mars 2013	496,20	or, métaux de base et substances connexes	3 ANS	2013	14/03/2016
41	TAGAIT 4	INDO ENERGY LTD		1er renouvellement N°00207/MMDI/SG/DGMG/DM du 24 décembre 2012	246,90	uranium et substances connexes	3 ANS	2012	23/12/2015
42	TOULOUK 1	INDO ENERGY LTD		1er renouvellement N°00205/MMDI/SG/DGMG/DM du 24 décembre 2012	246,00	uranium et substances connexes	3 ANS	2012	23/12/2015
43	TERZEMAZOUR 1	INDO ENERGY LTD		1er renouvellement N°00206/MMDI/SG/DGMG/DM du 24 décembre 2012	242,80	uranium et substances connexes	3 ANS	2012	23/12/2015
84	NASSILE	ISLAND ARC EXPLORATION CORP		2eme renouvellement N°00215/MM/DI/SG/DGMG/DM du 10 décembre 2013	288,00	métaux précieux et métaux de base	3 ANS	2013	12/08/2015
19	KAKOU	MIDDLE ISLAND RESOURCES LTD	08/08/2011	Attribution N°074/MMDI/SG/DGMG/DM du 15 mars 2013	281,60	or et métaux précieux	3 ANS	2013	14/03/2016
10	KOROUBA	NIGER MINES ET SERVICES SARL	20/09/2012	Attribution N°0192/MMDI/SG/DGMG/DM du 17 octobre 2013	477,10	or et substances connexes	3 ANS	2013	16/10/2016
28	TERZEMAZOUR 2	NIGER MINING SERVICES	20/12/2012	1er Renouvellement N°0088/MMDI/SG/DGMG/DM du 11 avril 2013	222,30	uranium et substances connexes	3 ANS	2013	10/04/2016

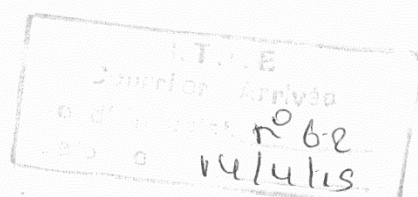
35	IN TABARAKAT 2	NIGER MINING SERVICES	20/12/2012	1er renouvellement N°0087/MMDI/SG/DGMG/DM du 11 avril 2013	248,10	uranium et substances connexes	3 ANS	2013	10/01/2016
37	ADRAR EMOLES 2	NIGER MINING SERVICES	20/12/2012	1er renouvellement N°0085/MMDI/SG/DGMG/DM du 11 avril 2013	242,90	uranium et substances connexes	3 ANS	2013	10/04/2016
38	ADRAR EMOLES 1	NIGER MINING SERVICES	20/12/2012	1er renouvellement N°0086/MMDI/SG/DGMG/DM du 11 avril 2013	243,70	uranium et substances connexes	3 ANS	2013	10/04/2016
39	TASSEDET 2	NIGER MINING SERVICES	20/12/2012	1er renouvellement N°0090/MMDI/SG/DGMG/DM du 11 avril 2013	249,60	uranium et substances connexes	3 ANS	2013	10/04/2016
40	TASSEDET 1	NIGER MINING SERVICES	20/12/2012	1er renouvellement N°0089/MMDI/SG/DGMG/DM du 11 avril 2013	246,60	uranium et substances connexes	3 ANS	2013	10/04/2016
36	ZELINE 1	NIGER RESOURCES INC		1er renouvellement N°0077/MMDI/SG/DGMG/DM du 02 NOVEMBRE 2012	240,60	uranium et substances connexes	3 ANS	2012	01/11/2015
53	ASSAOUAS 1	NIGER RESOURCES INC	30/07/2012	1er renouvellement N°00178/MMDI/SG/ DGMG/DM du 02 novembre 2012	239,40	uranium et substances connexes	3 ANS	2012	01/11/2015
77	IRHAZER	NIGER URALIUM SA		1er renouvellement N°000199/MMDI/SG/DGMG/DM du 04 décembre 2012	993,10	uranium et substances connexes	3 ANS	2012	03/12/2015
78	INGALL	NIGER URALIUM SA	27/02/2012	1er renouvellement N°000182/MMDI/SG/DGMG/DM du 02 novembre 2012	999,10	uranium et substances connexes	3 ANS	2012	01/11/2015
9	Tera 3	Pamicor Limited	16/08/2011	Attribution N°0115/MMDI/SG/DGMG/DM du 30 mai 2013	488,90	or et substances connexes	3 ANS	2013	29 05 2016
13	TAGMERT 2	PAN AFRICAN NIGER LTD	18/04/2013	Attribution N°0191/MMDI/SG/DGMG/DM du 08 octobre 2013	373,00	uranium et substances connexes	3 ANS	2013	07/10/2016
14	TAGMERT 1	PAN AFRICAN NIGER LTD	18/04/2013	Attribution N°0190/MMDI/SG/DGMG/DM du 08 octobre 2013	372,60	uranium et substances connexes	3 ANS	2013	07/10/2016
15	OURICHA 2	PAN AFRICAN NIGER LTD	18/04/2013	Attribution N°0189/MMDI/SG/DGMG/DM du 08 octobre 2013	358,10	uranium et substances connexes	3 ANS	2013	07/10/2016
16	OURICHA 1	PAN AFRICAN NIGER LTD	18/04/2013	Attribution N°0188/MMDI/SG/DGMG/DM du 08 octobre 2013	454,30	uranium et substances connexes	3 ANS	2013	07/10/2016
21	TIAMBI	SGTP SA	28/10/2011	Attribution N°075/MMDI/SG/DGMG/DM du 15 mars 2013	188,70	or et métaux précieux	3 ANS	2013	14/03/2016
82	TIAWA	SML/AGMDC		2eme renouvellement N°0048/MM/DI/SG/DGMG/DM du 28 février 2013	302,88	métaux précieux et métaux de base	3 ANS	2013	27/02/2016
83	SAOURA	SML/AGMDC		2eme renouvellement N°0049/MM/DI/SG/DGMG/DM du 28 février 2013	332,20	métaux précieux et métaux de base	3 ANS	2013	27/02/2016
23	DINGOABA	SOCIETE D'EXPLOITATION DE MANGANESE DU NIGER (SEMNI SA)	18/10/2011	Attribution N°0186/MM/DI/SG/DGMG/DM du 02 novembre 2012	481,90	manganèse, or, métaux précieux et métaux de base	3 ANS	2012	01/11/2015
24	TAOUADJI 5	SONICHAR SA	01/12/2010	Attribution N°099/MM/DI/SG/DGMG/DM du 02 juillet 2012	487,40	charbon et substances connexes	3 ANS	2012	01/07/2015

44	SOMAN 4	TAURIAN RESOURCES PVT LTD	27/12/2012, 27/01/2014	1er Renouvellement N°0096/MMDI/SG/DGMG/DM du 15 juillet 2014	245,80	uranium et substances connexes	3 ANS@11-01-2013	2014	10/01/2016
45	SOMAN 2	TAURIAN RESOURCES PVT LTD	27/12/2012, 27/01/2014	1er Renouvellement N°0095/MMDI/SG/DGMG/DM du 15 juillet 2014	244,70	uranium et substances connexes	3 ANS@11-01-2013	2014	10/01/2016
46	ASSARA 1	TAURIAN RESOURCES PVT LTD	27/12/2012, 27/01/2014	1er Renouvellement N°0094/MMDI/SG/DGMG/DM du 15 juillet 2014	246,60	uranium et substances connexes	3 ANS@11-01-2013	2014	10/01/2016
47	ELEKI 3	TAURIAN RESOURCES PVT LTD	27/12/2012, 27/01/2014	1er Renouvellement N°0093/MMDI/SG/DGMG/DM du 15 juillet 2014	245,30	uranium et substances connexes	3 ANS@11-01-2013	2014	10/01/2016
48	ELEKI 2	TAURIAN RESOURCES PVT LTD	27/12/2012, 27/01/2014	1er Renouvellement N°0092/MMDI/SG/DGMG/DM du 15 juillet 2014	245,60	uranium et substances connexes	3 ANS@11-01-2013	2014	10/01/2016
49	ELEKI 1	TAURIAN RESOURCES PVT LTD	27/12/2012, 27/01/2014	1er Renouvellement N°0091/MMDI/SG/DGMG/DM du 15 juillet 2014	246,70	uranium et substances connexes	3 ANS@11-01-2013	2014	10/01/2016
50	TIMIA 1	TAURIAN RESOURCES PVT LTD	27/12/2012, 27/01/2014	1er Renouvellement N°0090/MMDI/SG/DGMG/DM du 15 juillet 2014	248,70	uranium et substances connexes	3 ANS@11-01-2013	2014	10/01/2016
65	ASEKRA 4	URANIUM INTERNATIONAL LTD		1er renouvellement N°000053/MMDI/SG/DGMG/DM du 04 mars 2013	248,70	uranium et substances connexes	3 ANS	2013	03/03/2016
66	ASEKRA 3	URANIUM INTERNATIONAL LTD		1er renouvellement N°000056/MMDI/SG/DGMG/DM du 04 mars 2013	241,00	uranium et substances connexes	3 ANS	2013	03/03/2016
67	ASEKRA 2	URANIUM INTERNATIONAL LTD		1er renouvellement N°000057/MMDI/SG/DGMG/DM du 04 mars 2013	246,40	uranium et substances connexes	3 ANS	2013	03/03/2016
68	ASEKRA 1	URANIUM INTERNATIONAL LTD		1er renouvellement N°000058/MMDI/SG/DGMG/DM du 04 mars 2013	240,60	uranium et substances connexes	3 ANS	2013	03/03/2016
69	AGELAL 4	URANIUM INTERNATIONAL LTD		1er renouvellement N°000055/MMDI/SG/DGMG/DM du 04 mars 2013	233,70	uranium et substances connexes	3 ANS	2013	03/03/2016
70	AGELAL 3	URANIUM INTERNATIONAL LTD		1er renouvellement N°000060/MMDI/SG/DGMG/DM du 04 mars 2013	173,50	uranium et substances connexes	3 ANS	2013	03/03/2016
71	AGELAL 2	URANIUM INTERNATIONAL LTD		1er renouvellement N°000059/MMDI/SG/DGMG/DM du 04 mars 2013	242,00	uranium et substances connexes	3 ANS	2013	03/03/2016
72	AGELAL 1	URANIUM INTERNATIONAL LTD		1er renouvellement N°000054/MMDI/SG/DGMG/DM du 04 mars 2013	244,80	uranium et substances connexes	3 ANS	2013	03/03/2016

(Source : Ministère des Mines/Direction des Statistiques)

BLOCS SOUS LICENCES AU 31 DECEMBRE 2014

N°	BLOCS	COMPAGNIE	ANNEE D'ATTRIBUTION
1	BILMA	CNPC	2003
2	TENERE	CNPC	2003
3	KAFRA	SIPEX	2005
4	AGADEM	CNPC	2008
5	GREIN	SIRIUS	2012
6	DALLOL	LABANA	2012
7	DIBELLA 1	LABANA	2012
8	MANADARAM	ADVANTICA	2012
9	ACHEGOUR	AKATA	2012
10	DJADO 3	SHENSHUI	2012
11	DJADO 4	SHENSHUI	2012
12	TAMESNA	SHENSHUI	2012
13	MANGA 1	IPL	2012
14	MANGA 2	IPL	2012
15	TENERE OUEST	IPL	2012
16	ABORAK	IPL	2012
17	TOUNFALIS	SUNTRUST	2013
18	R1 & R2 AGADEM	SAVANNAH	2014



 D.T.E.
 Directeur Adjoint
 n° 62
 14/4/14

Annexe 2

Rapport du sous-comité du Comité National de Concertation des réflexions sur la propriété réelle

Propriétaire réel des IE au NIGER
Rapport de présentation

Avril 2014

Sommaire :

I- Généralités.....	3
II- Cadre légal de la prise en compte de la note conceptuelle	3
II.a - Expérimenter des solutions pour la divulgation d'information sur l'identité de ces propriétaires réels par le biais des déclarations ITIE, et d'étudier la possibilité d'exiger de telles divulgations à l'avenir.	4
II.b - Tenir un registre public des propriétaires réels des sociétés qui soumissionnent, opèrent ou investissent dans les actifs extractifs, incluant l'identité de leur(s) propriétaire(s) réel(s) et leur degré de participation » (Exigence n°3,11a).	
II.c - Examiner les dispositifs, les démarches et les pratiques de divulgation qui existent au niveau international et au niveau des pays pilotes proprement dits ;.....	5
<u>ANNEXES</u>.....	6
<u>Annexe 2.1</u>.....	6
Centre de Formalités des Entreprises (CFE)-Formulaire de création d'une société	
<u>Annexe 2.2</u>.....	6
Liste des permis pétroliers en vigueur en 2012 et ceux demandés	
Liste des permis pétroliers en vigueur en 2013	
Liste des sociétés minières et pétrolières d'exploitation et autres en 2013	
<u>Annexe2.3</u>.....	9
Extrait constitution du Niger	
<u>Annexe 2.4</u>.....	10
Propriété réelle/ Code minier (extrait articles y relatifs)	
<u>Annexe 2.5</u>.....	12
Propriété réelle/ Code pétrolier (extrait articles y relatifs)	

Rapport de présentation
Propriétaire réel des IE au NIGER

I- Généralités :

Le Niger Pays enclavé de l'Afrique de l'Ouest, situé au cœur du Sahel, classé parmi les Pays les plus pauvres du monde au regard de son PIB évalué en 2012 à 199 327 F CFA et 204 327 FCFA en 2013 par habitant pour une population de 17 millions de personnes, dispose cependant d'importantes potentialités minières. (Source INS, comptes économiques de la nation, janvier 2014)

Le Niger s'est engagé pour la construction d'un Etat de droit, et de consolidation de sa démocratie, et plusieurs réformes de gouvernance économique et financière sont entrepris dont l'adhésion à l'ITIE – Initiative pour la Transparence des Industries Extractives.

En effet, les revenus tirés des ressources minières et pétrolières, devant constituer le moteur de la croissance économique du Niger, il est apparu primordial, dans le cadre de la bonne gouvernance, que le Niger s'engage dans une gestion transparente des revenus générés par l'exploitation des ressources de son sous-sol.

Le processus de validation ITIE mis en place, a conduit le Niger successivement de "Pays candidat en 2007, pour être reconnu, et obtenir son statut de pays conforme en Mars 2011.

Afin de marquer son engagement en matière de réforme et de gouvernance économique et financière en général et particulièrement la volonté de pérenniser sa conformité à l'ITIE, le Niger a adopté dans la Constitution de 2010 des dispositions sur la transparence de ses revenus extractifs ainsi que de leur utilisation. (Articles 148 - 152 : Constitution du Niger).

Dans le cadre de l'application de la nouvelle norme ITIE adoptée à la 6^{ème} Conférence mondiale de l'ITIE à Sydney en mai 2013, le Niger a fait l'option de participer au projet pilote d'identification et de publication des propriétaires réels des entreprises du secteur extractif.

Il sera exposé les questions posées par la note conceptuelle et les solutions déjà adoptées par le Niger sur la notion de propriété réelle qui vise à assurer la connaissance de l'identité des opérateurs économiques dans les IE.

II- Cadre légal de la prise en compte de la note conceptuelle

Les recherches pour une meilleure transparence dans la gouvernance des ITIE ont amené le Secrétariat international de l'ITIE à envisager la prise en compte de la notion de propriétaire réel.

Cette notion a priori simple par rapport aux textes en vigueur dans les pays mettant en œuvre l'ITIE, nécessite des recherches contextuelles préalables et une orientation en vue de traiter cette problématique de l'appartenance des IE.

la présente étude sur la propriété réelle procédera à l'état des lieux du cadre minier et pétrolier au Niger, qui sont régis par la loi minière et le code pétrolier, et à un aperçu des données disponibles sur la maîtrise réelle de la connaissance des propriétaires des IE à travers leur acte constitutif légal et les documents comptables obligatoires notamment la production des bilans et liasse fiscale.

Aussi, le Niger en acceptant d'être pays pilote s'est engagé à :

II.a – Partager l'expérience sur l'identité des propriétaires réels

Les sociétés commerciales au Niger sont soumises au droit communautaire de l'UEMOA, donc assujetties au système comptable de l'Afrique de l'Ouest (SYSCOA/OHADA). Les comptes de ces sociétés sont soumis à la certification d'un commissaire aux comptes.

Les informations sur la divulgation de l'identité des propriétaires réels sont légalement exigées par le formulaire de demande à la création de l'entreprise ou de la société. Ce formulaire (en annexe 1) est un document de la Chambre de Commerce, d'Agriculture, d'Industrie et d'Artisanat du Niger (Centre de Formalités des Entreprises – CFE). Le postulant à la création d'une société commerciale doit fournir entre autre :

Pièces d'état civil des associés (Casier judiciaire, certificat de résidence, acte de naissance ou certificat de nationalité) pour les étrangers à la place de l'acte de naissance ou certificat de nationalité fournir passeport ou permis de séjours.

Déclaration notariée de souscription de versement ; Statut de la société ; Certificat de bail

DENOMINATION ; FORME JURIDIQUE : SARL SURL SA GIE AUTRES ; ADRESSE DU SIEGE

:
Quartier ; Rue ; Porte N° ; BP ; Tel ; activités principales et secondaires.

II.b - Tenir un registre public des propriétaires réels des sociétés qui soumissionnent, opèrent ou investissent dans les actifs extractifs, incluant l'identité de leur(s) propriétaire(s) réel(s) et leur degré de participation » (Exigence n°3,11a).

Le Ministère chargé des Mines et celui du Pétrole détiennent les cadastres miniers et pétroliers. Ces documents sont disponibles à la demande et seront bientôt en ligne. (Copie du cadastre minier et pétrolier en **annexe 2**).

Il est à noter que les principales compagnies qui opèrent au Niger dans le domaine de l'exploitation minière sont du groupe Areva de la France et ont adhéré à l'ITIE. La question de déclaration de leur identité et propriétaire sera posée et la déclaration suivra.

Le Groupe des pétroliers concerne CNPC de la Chine, Sipex Sonatrach de l'Algérie. Il suffit également de demander une déclaration sur leur identité et propriétaires réels.

Ces deux groupes miniers et pétroliers constituent plus de 98% des revenus issus des IE au Niger.

Le cadastre minier global y compris les compagnies de recherche est également disponible au Ministère chargé des mines.

II.c - Examiner les dispositifs, les démarches et les pratiques de divulgation qui existent au niveau international et au niveau des pays pilotes proprement dits ;

Au Niger, la loi minier de 2006 (article 2 ; 10 ; 11 et 123 en **annexe 3**) et le code pétrolier de 2007 (article 4 ; 8 ;14 et 15 en **annexe 4**) qui se réfèrent au code de commerce de la zone UEMOA dont le pays est membre assurent la traçabilité dans la divulgation de l'identité et des activités des sociétés y compris de leur transaction et transfert monétaire.

ANNEXES

Annexe 2.1

CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES (CFE)

Formulaire de création d'une société

Pièces à fournir : (deux copies légalisées de chaque pièce)

- Pièces d'état civil des associés (Casier judiciaire, certificat de résidence, acte de naissance ou certificat de nationalité) pour les étrangers à la place de l'acte de naissance ou certificat de nationalité fournir passeport ou permis de séjours.
- Déclaration notariée de souscription de versement
- Statut de la société
- Certificat de bail
- Timbres fiscaux de 11.500 FCFA
- Frais CFE 5.000FCFA

Veuillez donner des renseignements exacts et précis pour la célérité et l'accomplissement diligent de vos formalités.

DENOMINATION :

FORME JURIDIQUE : SARL SURL SA GIE AUTRES

ADRESSE DU SIEGE :

Quartier : Rue : Porte N°

BP : Tel :

ACTIVITES PRINCIPALES

Activités secondaires ou autres :

.....
.....

- Nombre d'employés prévus : Nigériens: Etrangers.....
- Date d'embauche du 1er salarié Nationalité :
- Capital social : En nature : En numéraire.....

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES :

<i>Noms et Prénoms (Ecrire au verso au besoin)</i>	<i>Date et lieu de naissance</i>	<i>BP</i>

Annexe 2.2

Liste des permis pétroliers en vigueur en 2012 et ceux demandés

Liste des permis pétroliers en vigueur en 2013

N°	Permis	Compagnies	Domaine d'activité	Origine ou pays/ permis demandés et attribués
1	BILMA	CNPC	Exploitation	Chine
2	TENERE	CNPC	Exploitation	Chine
3	AGADEM	CNPC	Exploitation et production	Chine
4	KAFRA	SIPEX	Exploitation	Algérie
5	TAMESNA	SHENSHUI	Exploitation	Belgique
6	DJADO3	SHENSHUI	Exploitation	Belgique
7	DJADO4	SHENSHUI	Exploitation	Belgique
8	ACHEGOUR	AKATA	Exploitation	Belgique
9	GREIN	SIRIUS	Exploitation	Nigéria
10	DALLOL	LABANA	Exploitation	Nigéria
11	DIBELLA1	LABANA	Exploitation	Nigéria
12	MANDARAM	ADVANTICA	Exploitation	Nigéria
13	MANGA1	IPL	Exploitation	Australie
14	MANGA2	IPL	Exploitation	Australie
15	ABORAK	IPL	Exploitation	Australie
16	TENERE OUEST	IPL	Exploitation	Australie
17	TOUNFALIS	SUNTRUST	Exploitation	Nigéria

Liste des sociétés minières et pétrolières d'exploitation et autres en 2013

N°	PERMIS EN VIGUEUR	COMPAGNIES	DOMAINE D'ATIVITES	Origine ou pays/ permis demandés et attribués
1	Amodiation Tamou , Tassa, Arlette	SOMAIR	Exploitation	Areva/France 63,6%, Niger/Sopamin 36,4%,
2	Afasto ouest 'A' ;	COMINAK	Exploitation	Areva/France 34, Niger/Sopamin 31 , OURD japon 25%, et Enusa Espagne 10%
3		IMOURARE N	Exploitation	
4	Zéline 3 ; Tagait 1,2, 3 ; Anou Agerouf ; Afouday ;	AREVA	Exploitation	France
5	Tiawa, Saoura	SML	Exploitation	Niger
6		SOPAMIN	Actionnaire	Niger
7	Tarouadji	SONICHAR	Exploitation	Niger, CFD France
8		SOMINA AZELIK	Exploitation	Chine

9	Ténéré, Bilma , Agadem	CNPC	Exploitation et production	CNPC
10		SORAZ	Exploitation	Niger, CNPC Chine

N°	PERMIS	COMPAGNIES	DOMAINE D'ATIVITES	PERMIS EN VIGUEUR	Origine ou pays/ permis demandés et attribués
1	BILMA	CNPC	Exploitation	BILMA	Chine
2	TENERE	CNPC	Exploitation	TENERE	Chine
3	AGADEM	CNPC	Exploitation et production	AGADEM	Chine
4	KAFRA	SIPEX	Exploitation	KAFRA	Algérie

Annexe 2.3 extrait de la Constitution

http://www.assemblee.ne/images/stories/textes/constitution_7eme_republique.pdf

Annexe 2.4

Propriété réelle

Code minier (extrait articles y relatifs)

Art.2.- (Loi n°2006-26) Propriété de l'Etat

Les gîtes naturels de substances minérales ou fossiles contenus dans le sous-sol ou existant en surface sont, sur le territoire de la République du Niger, la propriété de l'État et ne peuvent être, sous réserve des dispositions de la présente loi, susceptibles d'aucune forme d'appropriation privée.

L'Etat traite en toute souveraineté les demandes de titre minier ou d'autorisation d'ouverture et d'exploitation de carrière. Le rejet d'une telle demande ne donne au requérant droit à aucun recours ni aucune indemnisation de quelque nature que ce soit.

Art.10.- Conditions à remplir par les personnes physiques

Toute personne physique peut prétendre à :

- la carte de prospecteur,
- l'autorisation de recherche,
- l'autorisation d'exploitation artisanale,
- l'autorisation d'ouverture et d'exploitation de carrière publique ou temporaire.

Aucune personne ne peut obtenir ni détenir un titre minier ou de carrière suscité :

- en cas d'incompatibilité de son statut personnel avec l'exercice des activités commerciales au Niger,
- en cas de condamnation à une peine d'emprisonnement pour infraction aux dispositions de l'ordonnance minière ou à la réglementation sur la détention, la possession, la circulation et le commerce des substances minérales du Niger,
- en de non-conformité de sa demande aux exigences de la présente ordonnance.

Art.11.- Conditions à remplir par les personnes morales

Aucune personne morale ne peut obtenir ni détenir un titre d'exploitation minière ou de carrière si elle n'est pas constituée conformément aux lois régissant le statut des sociétés dans la République du Niger.

Art.123.- Obligation des titulaires de titres miniers

Tout titulaire de titre minier est tenu :

- de fournir à toute demande du Directeur des Mines, tous renseignements à caractère technique, géologique, hydrogéologique, minier, financier, économique, social ou comptable ainsi que copie de tout plan, carte, levé et coupe.
- de soumettre au Directeur des mines les documents périodiques notamment les rapports mensuels et annuels ainsi que les rapports de réunion de ses organes dirigeants (Conseil d'Administration, Assemblée Générale, etc.)

Annexe 2.5

Propriété réelle

Code pétrolier (extrait articles y relatifs)

Art.4.- Les données pétrolières sont la propriété de l'Etat et doivent être transmises au ministre chargé des hydrocarbures dès leur obtention, acquisition, préparation ou traitement, sauf dispositions contraires prévues par la présente loi et les textes pris pour son application, et ne peuvent être publiées, reproduites ou faire l'objet de transaction sans l'approbation préalable du ministre chargé des hydrocarbures.

Art.8.- L'Etat peut mener pour son propre compte soit directement, soit par l'intermédiaire d'un organisme public, seul ou en association avec des tiers nationaux ou étrangers, des opérations pétrolières conformément aux dispositions de la présente loi et des textes pris pour son application.

L'Etat peut également, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un organisme public, prendre une participation dans une autorisation ou un permis ou dans le capital social d'une société titulaire, dans les conditions et suivant les modalités prévues par la présente loi, les textes pris pour son application et le contrat pétrolier.

Art.14.- L'occupation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat est autorisée dans le cadre d'une concession industrielle provisoire octroyée au titulaire par arrêté conjoint du ministre en charge des hydrocarbures et du ministre en charge des domaines. L'acte de concession et le cahier des charges y afférent sont approuvés par le titulaire et fixent la durée de la concession, qui ne peut être inférieure à celle de l'autorisation ou du permis pour lequel ladite concession est octroyée.

Les dépendances du domaine public sont occupées en vertu d'une autorisation d'occupation privative du domaine public octroyée au titulaire par arrêté conjoint du ministre en charge des hydrocarbures et du ministre en charge des domaines. La durée de l'autorisation d'occupation privative du domaine public ne peut être inférieure à celle de l'autorisation ou du permis pour lequel cette autorisation est octroyée.

La composition des dossiers de demande de concession ou d'autorisation d'occupation privative du domaine public est fixée par le décret d'application de la présente loi.

Art.15.- Les demandes tendant à l'occupation des propriétés privées ou des terres faisant l'objet de droits coutumiers sont adressées au ministre chargé des hydrocarbures qui saisit les autorités compétentes en vue de l'expropriation des terrains concernés, de leur incorporation dans le domaine public ou privé de l'Etat, puis de leur mise à la disposition du titulaire.

L'expropriation est poursuivie conformément aux dispositions prévues par les lois et règlements régissant l'expropriation pour cause d'utilité publique en République du Niger. Elle donne lieu au versement, aux propriétaires ou aux détenteurs des droits coutumiers évincés, d'une indemnisation dont le montant est négocié à l'amiable avec ces derniers dans les conditions prévues par le décret d'application.

A défaut d'accord amiable, le montant de l'indemnité d'expropriation est fixé conformément aux lois et règlements en vigueur régissant l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Note de présentation

Cadre légal de la prise en compte de la note conceptuelle

Les recherches pour une meilleure transparence dans la gouvernance des IE ont amené le Secrétariat international de l'ITIE à envisager la prise en compte de la notion de propriétaire réel.

Cette notion à priori simple par rapport aux textes en vigueur dans les pays mettant en œuvre l'ITIE, nécessite des recherches contextuelles préalables et une orientation en vue de traiter cette problématique de l'appartenance des IE.

Afin de marquer son engagement en matière de réforme et de gouvernance économique et financière en général et particulièrement la volonté de pérenniser sa conformité à l'ITIE, le Niger a adopté dans la Constitution de 2010 des dispositions sur la transparence de ses revenus extractifs ainsi que de leur utilisation. (Articles 148 - 152 : Constitution du Niger).

En tout état de cause la présente étude sur la propriété réelle procédera à l'état des lieux du cadre minier et pétrolier au Niger, qui sont régis par la loi minière et le code pétrolier, et à un aperçu des données disponibles sur la maîtrise réelle de la connaissance des propriétaires des IE à travers leur acte constitutif légal et les documents comptables obligatoires notamment la production des bilans et liasse fiscale.

Les sociétés commerciales au Niger sont soumises au droit communautaire de l'UEMOA, donc assujetties au système comptable de l'Afrique de l'Ouest (SYSCOA/OHADA). Les comptes de ces sociétés sont soumis à la certification d'un commissaire aux comptes.

Aussi, le Niger en acceptant d'être pays pilote s'est engagé à :

a - Expérimenter des solutions pour la divulgation d'information sur l'identité de ces propriétaires réels par le biais des déclarations ITIE, et d'étudier la possibilité d'exiger de telles divulgations à l'avenir.

Les informations sur la divulgation de l'identité des propriétaires réels sont légalement exigées par le formulaire de demande à la création de l'entreprise ou de la société. Ce formulaire (sur le web) est un document de la Chambre de Commerce, d'Agriculture, d'Industrie et d'Artisanat du Niger (Centre de Formalités des Entreprises – CFE. Le postulant à la création d'une société commerciale doit fournir entre autre :

Pièces d'état civil des associés (Casier judiciaire, certificat de résidence, acte de naissance ou certificat de nationalité) pour les étrangers à la place de l'acte de naissance ou certificat de nationalité fournir passeport ou permis de séjours.

Déclaration notariée de souscription de versement ; Statut de la société ; Certificat de bail

DENOMINATION ; FORME JURIDIQUE : SARL SURL SA GIE AUTRES ; ADRESSE DU SIEGE :

Quartier ; Rue ; Porte N° ; BP ; Tel ; activités principales et secondaires.

b - Tenir un registre public des propriétaires réels des sociétés qui soumissionnent, opèrent ou investissent dans les actifs extractifs, incluant l'identité de leur(s) propriétaire(s) réel(s) et leur degré de participation » (Exigence n°3,11a).

Le Ministère chargé des Mines et celui du Pétrole détiennent les cadastres miniers et pétroliers. Ces documents sont disponibles à la demande et seront bientôt en ligne.

Il est à noter que les principales compagnies qui opèrent au Niger dans le domaine de l'exploitation minières sont du groupe Areva de la France et ont adhéré à l'ITIE. La question de déclaration de leur identité et propriétaire sera posée et la déclaration suivra.

Le Groupe des pétroliers concerne CNPC de la Chine, Sipex Sonatrach de l'Algérie. Il sera également exigé de demander une déclaration sur leur identité et propriétaires réels.

Ces deux groupes miniers et pétroliers constituent plus de 98% des revenus issus des IE au Niger.

Le cadastre minier global y compris les compagnies de recherche est également disponible au Ministère chargé des mines.

c - Examiner les dispositifs, les démarches et les pratiques de divulgation qui existent au niveau international et au niveau des pays pilotes proprement dits ;

Au Niger, la loi minière de 2006 (article 2 ; 10 ; 11 et 123) et le code pétrolier de 2007 (article 4 à 15) qui se réfèrent au code de commerce de la zone UEMOA dont le pays est membre assurent la traçabilité dans la divulgation de l'identité et des activités des sociétés y compris de leur transaction et transfert monétaire.

En conclusion, un ensemble de dispositif juridique, comptable et institutionnel existe afin de connaître la situation identitaire d'une société jusqu'y compris les activités connexes et transfert monétaire. L'étude ITIE apportera certainement un éclairage pour améliorer ce domaine de la propriété réelle des IE.

Ce pourquoi, vous saurais-je gré de bien vouloir noter ces informations sur le cadre législatif et réglementaire du Niger en harmonie sur le plan comptable avec le SYSCOA/OHADA. Il s'agit donc d'une base de travail, à la participation de l'ITIE Niger à ce projet pilote en matière de bonne gouvernance des IE.

Note de synthèse sur la mise en œuvre du projet pilote ITIE sur la propriété réelle au Niger

Contexte :

Le Niger ayant opté pour la mise en œuvre de ce projet a entrepris les actions suivantes :

- *La mobilisation des départements ministériels en charge de la question de la propriété réelle*
- *La création au sein du Groupe multipartite d'un comité chargé de la mise en œuvre de ce projet*

Les conclusions des travaux d'étape de ce comité sont très partielles et ont néanmoins permis de situer la propriété réelle à travers les textes de loi et les règlements au sein de l'espace UEMOA et au Niger en particulier. Il s'agit de :

- *La Constitution du Niger*
- *Le code de commerce*
- *La loi minière*
- *le code pétrolier*
- *le cadastre minier*
- *le cadastre pétrolier*

Cette énumération n'étant pas exhaustive, et certainement peu professionnelle et technique dans le domaine de la connaissance de la traçabilité des propriétaires réels des IE, le comité a estimé que la consultation d'un expert sur cette question est appropriée et en a formulé un projet de TDR.

D'ore et déjà la polémique dans la formulation des TDR pour le projet pilote au Niger a posé le débat sur la prise en compte des sous traitants dans la traçabilité des flux générés par les IE.

LISTE DES DOCUMENTS

- 📄 Les Lettres / Propriété réelle
- 📄 Constitution de la VIIe République
- 📄 Loi minière
- 📄 Code pétrolier
- 📄 Formulaire de création
- 📄 Permis miniers
- 📄 Permis pétroliers
- 📄 Loi 2007-26 du 3 juillet 2007 portant statut général de la fonction publique de l'Etat.
- **DECRET N° 2008-244/PRN/MFP/T du 31 juillet 2008**
Portant modalités d'application de la loi n° 2007-26 du 23 juillet 2007 portant statut général de la Fonction Publique de l'Etat.
- **CODE PÉNAL**
Loi N° 2003-025 du 13 juin 2003 modifiant la loi N° 61-27 du 15 juillet 1961, portant institution du Code Pénal, Journal Officiel spécial N° 4 du 7 avril 2004
- **Convention COLLECTIVE**
- **Code du travail**
- 📄 arrêté Modalité d'attribution du NIF
- 📄 Code General des Impôts (DOCUMENT ADOPTE LE 1ER JUIN 2012)
- 📄 **DECRET portant création et organisation de la MAISON DE L'ENTREPRISE**
- 📄 Décret création attribution du centre de formalités des entreprises
- 📄 **DECRET COMPLEMENT la création attribution du centre de formalités des entreprises(CFE)**
- 📄 décret statut de la CNSS
- 📄 **Droit Commercial**
- 📄 **Pratique de droit OHADA (Formulaire Volume 1 _ Les procédures collectives_ À jour au 1er janvier 2013)**
- 📄 **Statuts FERTI-BIO-SA av. CA 3è version**

statuts Sté SARL Marhima

Annexe 3

La participation de l'Etat dans les entreprises d'exploitation

Société	Date de création	Capital (en milliards de FCFA*)	Actionnaires	Participation	Propriétaire réel
SOMAIR	02/02/1968	4,3489	- SOPAMIN SA - AREVA MINES	36,6% 63,4%	Etat du Niger Cotée en bourse
COMINAK	12/06/1974	3,5	- AREVA MINES - ENUSA - OURD - SOPAMIN SA	34% 10% 25% 31%	Cotée en Bourse Cotée en Bourse Cotée en Bourse Etat du Niger
IMOURAREN SA	05/01/2009	50	- AREVA Expansion - SOPAMIN SA	66,65% 33,35%	AREVA Mine Niger Etat du Niger
SOMINA	05/06/2007	0,5	- IDEAL MINING - SOPAMIN SA - ZXJOY - SARISBURY	37,2% 33,0% 24,8% 5,0%	Etat du Niger
SML SA	23/12/1999	0,6	- A GROUP Nigeria - SOPAMIN SA	75% 25%	Etat du Niger
SONICHAR	En 1978	19,730	- NIGELEC - SOMAIR - COMINAK - ETAT DU NIGER - BID - SONIBANK - CSPPN -BCN -SNTN -SNAR LEYMA	0,49% 7,90% 7,90% 69,32% 10,14% 1,88% 1,07% 0,51% 0,49% 0,30%	Etat du Niger
AEE phases 1 et 2 Agadem			- CNPC-NP - OPIC - Etat du Niger	65% 20% 15%	CNODC Etat du Niger
CMEN		3,16	- Etat du Niger -SOPAMIN -NIGELEC -SONICHAR -SONIDEP -SEMAFO NIGER -SANI GONDA -RABIOU HASSANE YARI	38,45% 31,65% 15,82% 4,75% 4,75% 3,48% 0,79% 0,32%	

* 1 F CFA = 0,0015245 euro

Annexe 4

Définition des paiements convenus

DESIGNATION	NOMENCLATURE	DEFINITION
Redevance Minière		Les exploitants de substances minières (à l'exception des titulaires des autorisations d'exploitation artisanale) sont assujettis au paiement d'une redevance minière dont l'assiette est la valeur marchande du produit extrait.
Redevance superficière mine		L'autorisation de prospection, le permis de recherche, le permis d'exploitation et l'autorisation d'exploitation artisanale et l'autorisation d'exploitation de carrière sont soumis au paiement d'une redevance superficière dont les taux sont fixés par la loi minière.
Bonus		Montant résultant de l'attribution d'un permis de recherche/d'exploitation ou d'une autorisation de recherche/d'exploitation.
Contribution à la formation		C'est une contribution financière des entreprises titulaires de permis de recherche à la formation du personnel de l'Administration des Mines et des hydrocarbures. Les modalités de son paiement sont fixées par la convention.
Dépenses Engagées par l'Etat		Au cas où l'Etat aurait effectué des travaux de recherche sur un périmètre donné avant l'octroi d'un permis de recherche sur ce périmètre, les dépenses y afférentes sont alors actualisées à la date de l'émission du permis et remboursées à l'Etat. Les montants et les modalités sont précisés dans la convention minière. Ce sont les revenus subsidiaires induits par les industries extractives.
Droits Fixes mine		Toute demande concernant l'attribution, le renouvellement, l'extension, la prolongation, la cession, la transmission, l'amodiation, la transformation, la fusion ou la division d'un titre minier ou de carrière, d'une autorisation de prospection, d'une autorisation d'exploitation artisanale ou d'un agrément à la commercialisation des substances issues des exploitations minières artisanales est soumise au paiement d'un droit fixe.
TEA		Taxe d'exploitation artisanale Cette taxe est assise sur la valeur du produit à des taux variés selon la catégorie des assujettis : Titulaire d'autorisation d'exploitation artisanale : 2,5% Personne physique ou morale agréées à la commercialisation des substances minières issues de l'exploitation artisanale : 3%
TE		Taxe d'extraction L'exploitation et le ramassage des substances classées en régime de carrière sont soumis au paiement d'une taxe d'extraction dont le taux est fixé à 250 FCFA/m ³ de matériaux extraits. La liquidation des sommes dues au titre de l'extraction et du ramassage des substances classées en régime de carrière relève de la compétence des services déconcentrés du ministère chargé des mines concernées sauf pour les carrières publiques. Le recouvrement des sommes dues au titre de l'extraction et du ramassage des substances classées en régime de carrière est effectué par les collectivités territoriales concernées à leur profit.

Cost-Oil		La part de production totale d'hydrocarbures d'une autorisation exclusive d'exploitation, nette de la redevance ad-valorem, affectée au remboursement des coûts pétroliers effectivement supportés par le titulaire du Titre du contrat pétrolier pour la réalisation des opérations pétrolières.
Droits Fixes pétrole		Tout titulaire est assujéti lors de l'attribution, du renouvellement, de la prorogation, et à toute mutation de son permis ou de son autorisation, au paiement de droits fixes dont les taux sont fixés par la loi des finances de la République du Niger.
Profit Oil		C'est le solde de la production totale d'hydrocarbures d'une autorisation exclusive d'exploitation, après déduction de la redevance ad-valorem et de la part prélevée au titre du Cost-Oil.
Redevance superficielle annuelle pétrole		L'autorisation de prospection, le permis de recherche, le permis d'exploitation sont soumis au paiement d'une redevance superficielle annuelle dont les taux sont fixés par le code pétrolier. Tout titulaire, y compris les co-titulaires pris conjointement, d'un permis de recherche, d'une autorisation de recherche, d'un permis d'exploitation, d'une autorisation exclusive d'exploitation ou d'une autorisation de transport intérieur est soumis au paiement d'une redevance superficielle annuelle, dont les taux sont fixés par le code pétrolier.
Redevances ad valorem		Redevance proportionnelle à la production. Le titulaire d'un permis d'exploitation ou d'une autorisation exclusive d'exploitation est soumis au paiement d'une redevance proportionnelle à la production dite «redevance ad valorem ».
Tax Oil		C'est la part de l'Etat au titre du Profit Oil.
TIPP		La Taxe Intérieure Sur Les Produits Pétroliers Elle est assise sur toutes les consommations de produits pétroliers effectuées à titre gratuit ou onéreux et réalisées aux conditions de livraison à l'intérieur du territoire national.
TVA		Taxe sur la Valeur Ajoutée, facturée Taxe sur la valeur ajoutée facturée par les sociétés à leurs clients et reversée à l'Etat.
TVA RAS		Taxe sur la Valeur Ajoutée retenue à la source En raison de leur importance, certaines entreprises sont appelées à retenir pour le compte de l'Etat, la TVA qui leur est facturée par les fournisseurs lors des achats de biens et services.
ISB		Impôt sur les Bénéfices Les titulaires d'un permis d'exploitation de substances minières, les personnes morales titulaires d'une autorisation d'ouverture et d'exploitation de carrière et les coopératives ou groupements d'intérêt économique titulaires d'autorisation d'exploitation artisanale de substances minières sont assujéttis au paiement de l'impôt sur les bénéfices. Le paiement se fait en 2 acomptes provisionnels avant le 1er août et le 1er novembre de l'année N. Le solde est payé en année N+1.
Précompte ISB		Les personnes qui exercent une activité commerciale ou non commerciale sont soumises à un précompte sur l'impôt dû au titre des bénéfices.
ITS		Impôt sur les Traitements et Salaires Cet impôt dû par le personnel des entreprises est retenu à la source sur les salaires et reversé à l'Etat (DGI).
Dividendes		Il s'agit des bénéfices distribués et attribués proportionnellement à la participation au capital de chaque actionnaire.

Impôt sur la Plus value de Cession d'actifs		Cet impôt est défini suivant l'article 29.2 de la convention minière 2006 et les articles 48 à 52 du code pétrolier 2007.
TCFGE		Taxe sur certains frais généraux de l'entreprise Cette taxe est assise sur les cadeaux de toutes natures, les frais de réception, les dépenses afférentes aux véhicules et autres biens ou services mis à la disposition de certaines personnes, les coûts de transport aérien des membres du personnel et de leur famille supportés à l'occasion du ou des congés annuels.
IRCM/IRVM		Impôt sur le revenu des capitaux mobiliers ou valeurs mobilières Les dividendes distribués, jetons de présence ou tous autres produits d'avances en comptes-courants payés à leurs actionnaires par les entreprises d'exploitation constituées sous forme de sociétés commerciales, sont assujettis à un impôt sur le revenu des capitaux mobiliers ou valeurs mobilières.
TAP		Taxe d'apprentissage professionnelle La taxe d'apprentissage est assise sur l'ensemble des revenus mis à la disposition de leurs salariés permanents ou non, au cours de l'année, par les personnes physiques ou morales.
Taxe professionnelle (Patente)		Est soumise à la taxe professionnelle toute personne qui exerce une activité qui relève d'un régime réel d'imposition. La taxe professionnelle est personnelle et annuelle. Elle est due pour l'année entière pour les assujettis exerçant leur activité au 1er janvier. Elle est payée au prorata temporise à partir du premier jour du semestre dans lequel le contribuable a commencé à exercer.
Taxe immobilière		C'est une taxe établie sur les propriétés bâties telles que maisons, fabriques, manufactures, usines, ateliers, magasins, entrepôts, garages, et d'une manière générale sur toutes les constructions en dur, semi-dur, banco amélioré ou ordinaire, fixés au sol à perpétuelle demeure
TUA		Taxe unique sur les assurances ou Taxe sur les contrats d'assurances Toute convention d'assurance ou de rente viagère conclue avec une société ou compagnie d'assurances, ou avec tout autre assureur nigérien ou étranger, est soumise, quels que soient le lieu et la date auxquels elle est ou a été conclue, à une taxe annuelle et obligatoire moyennant le paiement de laquelle tout écrit qui constate sa formation, sa modification ou sa résiliation amiable ainsi que les expéditions, extraits ou copies qui en sont délivrés, sont, quel que soit le lieu où ils ont été rédigés, dispenses du droit de timbre et enregistrés gratis la formalité est requise. (CGI, art. 286).
Droit d'enregistrement et Droit de timbre		Certains actes des entreprises sont soumis à enregistrement et au droit de timbre ; les actes portant sur les propriétés immobilières peuvent donner lieu à une procédure d'immatriculation et de publicité.
EDII		Taxe sur les établissements dangereux, insalubres et incommodes
Prélèvement ARMP		Revenu parafiscal correspondant à 1% des marchés publics prélevés au profit de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), lors des formalités d'enregistrement dudit marché.
Vignette		Impôt annuel sur les véhicules en circulation, donnant lieu à une obligation d'acheter et d'apposer une figurine fiscale spéciale sur le pare-brise de chaque véhicule assujetti.
Pénalités		C'est une sanction applicable aux irrégularités en matière fiscale.
Droits de Douanes et taxes assimilées		Cette rubrique regroupe tous les droits et taxes payées à l'Administration des Douanes à l'occasion de l'introduction ou de la sortie de matières et fournitures dans ou hors du territoire nigérien.
Autres recettes diverses		Cette rubrique contient tous les autres paiements/revenus non expressément cités.

Annexe 5

Le détail par société d'exploitation minière

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT GLOBAL / SOCIETES D'EXPLOITATION MINIERES 2014

Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	13 919 209 670	13 919 209 670	0
Redevance ad valorem	DGI	0	0	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	514 580 000	514 580 000	0
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	0	0	0
Tax Oil	DGI	0	0	0
Profit OIL	DGTCP	0	0	0
TIPP	SORAZ	0	0	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	0	0	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	5 050 000	5 000 000	-50 000
Contribution à la formation Mine	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Pétrole	MEP	0	0	0
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	780 279 159	780 279 159	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	130 557 100	130 557 100	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	3 012 584 148	3 213 270 953	200 686 805
Taxe immobilière	DGI	46 160 654	42 587 154	-3 573 500
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	13 941 654 660	13 941 654 660	0
Précompte ISB	DGI	1 669 972 963	1 613 432 140	-56 540 823
TVA	DGI	3 527 898 997	3 202 458 524	-325 440 473
TVA RAS	DGI	1 923 757 787	1 910 280 579	-13 477 208
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	4 054 866 925	4 086 061 333	31 194 408
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	225 858 982	225 396 282	-462 700
Droit de timbre	DGI	30 702 415	626 000	-30 076 415
Droit d'enregistrement	DGI	7 196 400	10 295 500	3 099 100
IRC/IRVM	DGI	85 552 351	85 408 050	-144 301
Prélèvement ARMP	ARMP	499 990	1 499 900	999 910
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	1 458 158 992	1 458 078 992	-80 000
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	100 000 000	100 000 000	0
TCFGE	DGI	0	0	0
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	15 453 407	0	-15 453 407
Vignettes	DGI	5 806 250	0	-5 806 250
Taxe EDII	DGI	9 324 180	9 991 180	667 000
Autres recettes diverses	DGI	2 595 380	0	-2 595 380
Totaux		45 467 720 410	45 250 667 176	-217 053 234

COMINAK				
Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	4 465 807 204	4 465 807 204	0
Redevance ad valorem	DGI	0	0	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	6 061 360	6 061 360	0
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	0	0	0
Tax Oil	DGI	0	0	0
Profit OIL	DGTCP	0	0	0
TIPP	SORAZ	0	0	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	0	0	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Mine	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Pétrole	MEP	0	0	0
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	780 279 159	780 279 159	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	0	0	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	1 493 492 922	1 157 142 605	-336 350 317
Taxe immobilière	DGI	10 334 453	10 332 453	-2 000
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	6 340 283 820	6 340 283 820	0
Précompte ISB	DGI	161 230 103	158 794 524	-2 435 579
TVA	DGI	169 902 884	169 902 884	0
TVA RAS	DGI	1 381 576 890	1 368 960 374	-12 616 516
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	1 049 586 291	1 049 589 291	3 000
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	338 190	0	-338 190
Droit de timbre	DGI	2 721 800	0	-2 721 800
Droit d'enregistrement	DGI	36 000	36 000	0
IRC/IRVM	DGI	511 364	511 364	0
Prélèvement ARMP	ARMP	0	0	0
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	710 791 599	710 791 599	0
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	0	0	0
TCFGE	DGI	0	0	0
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	0	0	0
Vignettes	DGI	397 500	0	-397 500
Taxe EDII	DGI	4 924 000	4 924 000	0
Autres recettes diverses	DGI	1 375 380	0	-1 375 380
Totaux		16 579 650 919	16 223 416 637	-356 234 282

COMPAGNIE MINIÈRE ET ÉNERGETIQUE DU NIGER (CMEN)

Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ÉTAT	Ecart
Redevance minière	DGI	0	0	0
Redevance ad valorem	DGI	0	0	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	0	0	0
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	0	0	0
Tax Oil	DGI	0	0	0
Profit OIL	DGTCP	0	0	0
TIPP	SORAZ	0	0	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	0	0	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Mine	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Pétrole	MEP	0	0	0
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	0	0	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	0	0	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	0	0	0
Taxe immobilière	DGI	900 000	900 000	0
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	0	0	0
Précompte ISB	DGI	777 779	1 693 863	916 084
TVA	DGI	0	0	0
TVA RAS	DGI	0	0	0
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	23 331 081	23 331 085	4
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	0	0	0
Droit de timbre	DGI	21 550	66 500	44 950
Droit d'enregistrement	DGI	3 311 900	7 769 500	4 457 600
IRC/IRVM	DGI	5 585 005	4 157 731	-1 427 274
Prélèvement ARMP	ARMP	499 990	1 499 900	999 910
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	0	0	0
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	0	0	0
TCFGE	DGI	0	0	0
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	0	0	0
Vignettes	DGI	0	0	0
Taxe EDII	DGI	0	0	0
Autres recettes diverses	DGI	0	0	0
Totaux		34 427 305	39 418 579	4 991 274

IMOURAREN SA				
Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	0	0	0
Redevance ad valorem	DGI	0	0	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	427 747 240	427 747 240	0
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	0	0	0
Tax Oil	DGI	0	0	0
Profit OIL	DGTCP	0	0	0
TIPP	SORAZ	0	0	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	0	0	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	50 000	0	-50 000
Contribution à la formation Mine	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Pétrole	MEP	0	0	0
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	0	0	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	130 557 100	130 557 100	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	103 363 609	366 898 339	263 534 730
Taxe immobilière	DGI	15 891 500	12 635 000	-3 256 500
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	0	0	0
Précompte ISB	DGI	785 510 736	785 510 736	0
TVA	DGI	0	0	0
TVA RAS	DGI	384 874 379	384 874 379	0
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	1 052 826 396	1 052 826 396	0
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	171 803 390	171 773 390	-30 000
Droit de timbre	DGI	17 492 945	0	-17 492 945
Droit d'enregistrement	DGI	2 337 000	1 776 000	-561 000
IRC/IRVM	DGI	555 557	555 557	0
Prélèvement ARMP	ARMP	0	0	0
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	0	0	0
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	0	0	0
TCFGE	DGI	0	0	0
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	0	0	0
Vignettes	DGI	380 000	0	-380 000
Taxe EDII	DGI	0	0	0
Autres recettes diverses	DGI	1 220 000	0	-1 220 000
Totaux		3 094 609 852	3 335 154 137	240 544 285

SOCIETE DES MINES D'AZELIK (SOMINA)				
Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	1 080 308 020	1 080 308 020	0
Redevance ad valorem	DGI	0	0	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	66 000 000	66 000 000	0
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	0	0	0
Tax Oil	DGI	0	0	0
Profit OIL	DGTCP	0	0	0
TIPP	SORAZ	0	0	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	0	0	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Mine	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Pétrole	MEP	0	0	0
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	0	0	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	0	0	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	13 000 000	75 756 702	62 756 702
Taxe immobilière	DGI	315 000	0	-315 000
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	0	0	0
Précompte ISB	DGI	19 195 315	20 056 007	860 692
TVA	DGI	0	0	0
TVA RAS	DGI	2 951 548	2 090 856	-860 692
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	231 205 296	262 396 700	31 191 404
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	50 871 286	50 795 286	-76 000
Droit de timbre	DGI	1 766 267	0	-1 766 267
Droit d'enregistrement	DGI	814 000	66 000	-748 000
IRC/IRVM	DGI	0	0	0
Prélèvement ARMP	ARMP	0	0	0
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	0	0	0
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	0	0	0
TCFGE	DGI	0	0	0
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	0	0	0
Vignettes	DGI	323 750	0	-323 750
Taxe EDII	DGI	0	0	0
Autres recettes diverses	DGI	0	0	0
Totaux		1 466 750 482	1 557 469 571	90 719 089

SOCIETE DES MINES DE L'AIR (SOMAIR)

Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	7 757 266 697	7 757 266 697	0
Redevance ad valorem	DGI	0	0	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	8 014 000	8 014 000	0
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	0	0	0
Tax Oil	DGI	0	0	0
Profit OIL	DGTCP	0	0	0
TIPP	SORAZ	0	0	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	0	0	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Mine	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Pétrole	MEP	0	0	0
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	0	0	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	0	0	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	1 375 184 971	1 578 959 363	203 774 392
Taxe immobilière	DGI	8 639 761	8 639 761	0
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	7 601 370 840	7 601 370 840	0
Précompte ISB	DGI	583 316 785	524 874 731	-58 442 054
TVA	DGI	2 770 901 717	2 445 461 244	-325 440 473
TVA RAS	DGI	0	0	0
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	1 295 261 445	1 295 261 445	0
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	125 640	140 880	15 240
Droit de timbre	DGI	3 630 803	559 500	-3 071 303
Droit d'enregistrement	DGI	426 000	426 000	0
IRC/IRVM	DGI	2 500 000	2 500 000	0
Prélèvement ARMP	ARMP	0	0	0
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	742 654 113	742 654 113	0
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	0	0	0
TCFGE	DGI	0	0	0
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	0	0	0
Vignettes	DGI	470 000	0	-470 000
Taxe EDII	DGI	2 528 680	2 528 680	0
Autres recettes diverses	DGI	0	0	0
Totaux		22 152 291 452	21 968 657 254	-183 634 198

SOCIETE DES MINES DU LIPTAKO (SML)				
Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	615 827 749	615 827 749	0
Redevance ad valorem	DGI	0	0	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	2 170 000	2 170 000	0
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	0	0	0
Tax Oil	DGI	0	0	0
Profit OIL	DGTCP	0	0	0
TIPP	SORAZ	0	0	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	0	0	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Mine	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Pétrole	MEP	0	0	0
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	0	0	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	0	0	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	27 542 646	34 513 944	6 971 298
Taxe immobilière	DGI	10 079 940	10 079 940	0
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	0	0	0
Précompte ISB	DGI	57 962 718	57 990 718	28 000
TVA	DGI	0	0	0
TVA RAS	DGI	143 241 663	143 241 663	0
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	159 577 079	159 577 079	0
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	2 720 476	2 686 726	-33 750
Droit de timbre	DGI	2 652 000	0	-2 652 000
Droit d'enregistrement	DGI	216 000	216 000	0
IRC/IRVM	DGI	929 115	929 115	0
Prélèvement ARMP	ARMP	0	0	0
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	80 000	0	-80 000
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	0	0	0
TCFGE	DGI	0	0	0
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	15 453 407	0	-15 453 407
Vignettes	DGI	1 975 000	0	-1 975 000
Taxe EDII	DGI	537 500	537 500	0
Autres recettes diverses	DGI	0	0	0
Totaux		1 040 965 293	1 027 770 434	-13 194 859

SOCIETE NIGERIENNE DE CHARBON (SONICHAR)

Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	0	0	0
Redevance ad valorem	DGI	0	0	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	4 587 400	4 587 400	0
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	0	0	0
Tax Oil	DGI	0	0	0
Profit OIL	DGTCP	0	0	0
TIPP	SORAZ	0	0	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	0	0	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	5 000 000	5 000 000	0
Contribution à la formation Mine	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Pétrole	MEP	0	0	0
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	0	0	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	0	0	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	0	0	0
Taxe immobilière	DGI	0	0	0
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	0	0	0
Précompte ISB	DGI	61 979 527	64 511 561	2 532 034
TVA	DGI	587 094 396	587 094 396	0
TVA RAS	DGI	11 113 307	11 113 307	0
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	243 079 337	243 079 337	0
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	0	0	0
Droit de timbre	DGI	2 417 050	0	-2 417 050
Droit d'enregistrement	DGI	55 500	6 000	-49 500
IRC/IRVM	DGI	75 471 310	76 754 283	1 282 973
Prélèvement ARMP	ARMP	0	0	0
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	4 633 280	4 633 280	0
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	100 000 000	100 000 000	0
TCFGE	DGI	0	0	0
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	0	0	0
Vignettes	DGI	2 260 000	0	-2 260 000
Taxe EDII	DGI	1 334 000	2 001 000	667 000
Autres recettes diverses	DGI	0	0	0
Totaux		1 099 025 107	1 098 780 564	-244 543

Annexe 6

Le détail par société de recherche pétrolière

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT GLOBAL / SOCIETES DE RECHERCHE PETROLIERES 2014

Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	0	0	0
Redevance ad valorem	DGI	0	0	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	0	0	0
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	38 454 560	93 104 560	54 650 000
Tax Oil	DGI	0	0	0
Profit OIL	DGTCP	0	0	0
TIPP	SORAZ	0	0	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	16 082 000 000	16 082 000 000	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Mine	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Pétrole	MEP	305 958 638	791 783 294	485 824 656
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	0	0	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	0	0	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	0	0	0
Taxe immobilière	DGI	3 735 000	4 815 000	1 080 000
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	0	0	0
Précompte ISB	DGI	21 423 030	90 549 277	69 126 247
TVA	DGI	0	0	0
TVA RAS	DGI	2 013 999	2 473 799	459 800
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	25 870 544	25 870 544	0
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	396 072	396 072	0
Droit de timbre	DGI	646 200	0	-646 200
Droit d'enregistrement	DGI	961 613	0	-961 613
IRC/IRVM	DGI	0	0	0
Prélèvement ARMP	ARMP	0	0	0
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	3 292 647	3 279 345	-13 302
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	0	0	0
TCFGE	DGI	0	0	0
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	190 324	0	-190 324
Vignettes	DGI	45 000	0	-45 000
Taxe EDII	DGI	0	0	0
Autres recettes diverses	DGI	0	0	0
Totaux		16 484 987 627	17 094 271 891	609 284 264

CNPC INTERNATIONAL (Ténéré)				
Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	0	0	0
Redevance ad valorem	DGI	0	0	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	0	0	0
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	17 500 000	17 500 000	0
Tax Oil	DGI	0	0	0
Profit OIL	DGTCP	0	0	0
TIPP	SORAZ	0	0	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	0	0	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Mine	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Pétrole	MEP	35 758 266	35 758 266	0
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	0	0	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	0	0	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	0	0	0
Taxe immobilière	DGI	0	1 080 000	1 080 000
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	0	0	0
Précompte ISB	DGI	391 044	66 449 031	66 057 987
TVA	DGI	0	0	0
TVA RAS	DGI	1 510 500	1 957 000	446 500
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	0	0	0
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	0	0	0
Droit de timbre	DGI	0	0	0
Droit d'enregistrement	DGI	0	0	0
IRC/IRVM	DGI	0	0	0
Prélèvement ARMP	ARMP	0	0	0
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	0	0	0
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	0	0	0
TCFGE	DGI	0	0	0
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	0	0	0
Vignettes	DGI	0	0	0
Taxe EDII	DGI	0	0	0
Autres recettes diverses	DGI	0	0	0
Totaux		55 159 810	122 744 297	67 584 487

CNPC INTERNATIONAL (Bilma)				
Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	0	0	0
Redevance ad valorem	DGI	0	0	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	0	0	0
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	15 221 000	15 221 000	0
Tax Oil	DGI	0	0	0
Profit OIL	DGTCP	0	0	0
TIPP	SORAZ	0	0	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	0	0	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Mine	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Pétrole	MEP	35 913 272	35 913 272	0
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	0	0	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	0	0	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	0	0	0
Taxe immobilière	DGI	0	0	0
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	0	0	0
Précompte ISB	DGI	17 316 524	20 384 784	3 068 260
TVA	DGI	0	0	0
TVA RAS	DGI	503 499	516 799	13 300
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	0	0	0
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	0	0	0
Droit de timbre	DGI	0	0	0
Droit d'enregistrement	DGI	0	0	0
IRC/IRVM	DGI	0	0	0
Prélèvement ARMP	ARMP	0	0	0
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	0	0	0
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	0	0	0
TCFGE	DGI	0	0	0
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	0	0	0
Vignettes	DGI	0	0	0
Taxe EDII	DGI	0	0	0
Autres recettes diverses	DGI	0	0	0
Totaux		68 954 295	72 035 855	3 081 560

SAVANNAH				
Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	0	0	0
Redevance ad valorem	DGI	0	0	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	0	0	0
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	0	0	0
Tax Oil	DGI	0	0	0
Profit OIL	DGTCP	0	0	0
TIPP	SORAZ	0	0	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	16 082 000 000	16 082 000 000	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Mine	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Pétrole	MEP	196 787 100	196 787 100	0
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	0	0	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	0	0	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	0	0	0
Taxe immobilière	DGI	2 880 000	2 880 000	0
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	0	0	0
Précompte ISB	DGI	1 297 496	1 297 496	0
TVA	DGI	0	0	0
TVA RAS	DGI	0	0	0
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	7 686 209	7 686 209	0
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	0	0	0
Droit de timbre	DGI	0	0	0
Droit d'enregistrement	DGI	0	0	0
IRC/IRVM	DGI	0	0	0
Prélèvement ARMP	ARMP	0	0	0
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	0	0	0
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	0	0	0
TCFGE	DGI	0	0	0
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	0	0	0
Vignettes	DGI	0	0	0
Taxe EDII	DGI	0	0	0
Autres recettes diverses	DGI	0	0	0
Totaux		16 290 650 805	16 290 650 805	0

SIPEX NIGER BRANCH

Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	0	0	0
Redevance ad valorem	DGI	0	0	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	0	0	0
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	5 733 560	5 733 560	0
Tax Oil	DGI	0	0	0
Profit OIL	DGTC	0	0	0
TIPP	SORAZ	0	0	0
Bonus Mines	DGTC	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTC	0	0	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Mine	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Pétrole	MEP	37 500 000	37 500 000	0
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTC	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	0	0	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	0	0	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	0	0	0
Taxe immobilière	DGI	855 000	855 000	0
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	0	0	0
Précompte ISB	DGI	2 417 966	2 417 966	0
TVA	DGI	0	0	0
TVA RAS	DGI	0	0	0
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	18 184 335	18 184 335	0
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTC	0	0	0
Pénalités	DGI	396 072	396 072	0
Droit de timbre	DGI	646 200	0	-646 200
Droit d'enregistrement	DGI	961 613	0	-961 613
IRC/IRVM	DGI	0	0	0
Prélèvement ARMP	ARMP	0	0	0
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	3 292 647	3 279 345	-13 302
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	0	0	0
TCFGE	DGI	0	0	0
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	190 324	0	-190 324
Vignettes	DGI	45 000	0	-45 000
Taxe EDII	DGI	0	0	0
Autres recettes diverses	DGI	0	0	0
Totaux		70 222 717	68 366 278	-1 856 439

INTERNATIONAL PETROLEUM LTD (IPL)

Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	0	0	0
Redevance ad valorem	DGI	0	0	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	0	0	0
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	0	35 475 000	35 475 000
Tax Oil	DGI	0	0	0
Profit OIL	DGTCP	0	0	0
TIPP	SORAZ	0	0	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	0	0	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Mine	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Pétrole	MEP	0	289 037 556	289 037 556
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	0	0	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	0	0	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	0	0	0
Taxe immobilière	DGI	0	0	0
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	0	0	0
Précompte ISB	DGI	0	0	0
TVA	DGI	0	0	0
TVA RAS	DGI	0	0	0
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	0	0	0
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	0	0	0
Droit de timbre	DGI	0	0	0
Droit d'enregistrement	DGI	0	0	0
IRC/IRVM	DGI	0	0	0
Prélèvement ARMP	ARMP	0	0	0
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	0	0	0
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	0	0	0
TCFGE	DGI	0	0	0
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	0	0	0
Vignettes	DGI	0	0	0
Taxe EDII	DGI	0	0	0
Autres recettes diverses	DGI	0	0	0
Totaux		0	324 512 556	324 512 556

SUNTRUST				
Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	0	0	0
Redevance ad valorem	DGI	0	0	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	0	0	0
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	0	19 175 000	19 175 000
Tax Oil	DGI	0	0	0
Profit OIL	DGTCP	0	0	0
TIPP	SORAZ	0	0	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	0	0	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Mine	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Pétrole	MEP	0	196 787 100	196 787 100
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	0	0	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	0	0	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	0	0	0
Taxe immobilière	DGI	0	0	0
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	0	0	0
Précompte ISB	DGI	0	0	0
TVA	DGI	0	0	0
TVA RAS	DGI	0	0	0
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	0	0	0
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	0	0	0
Droit de timbre	DGI	0	0	0
Droit d'enregistrement	DGI	0	0	0
IRC/IRVM	DGI	0	0	0
Prélèvement ARMP	ARMP	0	0	0
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	0	0	0
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	0	0	0
TCFGE	DGI	0	0	0
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	0	0	0
Vignettes	DGI	0	0	0
Taxe EDII	DGI	0	0	0
Autres recettes diverses	DGI	0	0	0
Totaux		0	215 962 100	215 962 100

Annexe 7

Le détail par société de recherche minière

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT GLOBAL / SOCIETES DE RECHERCHES MINIERES 2014

Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	0	0	0
Redevance ad valorem	DGI	0	0	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	63 302 156	79 874 403	16 572 247
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	0	0	0
Tax Oil	DGI	0	0	0
Profit OIL	DGTCP	0	0	0
TIPP	SORAZ	0	0	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	0	0	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	0	4 090 000	4 090 000
Contribution à la formation Mine	MMDI	85 260 458	267 354 658	182 094 200
Contribution à la formation Pétrole	MEP	0	0	0
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	0	0	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	0	0	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	22 643 225	84 189 267	61 546 042
Taxe immobilière	DGI	19 805 093	24 918 676	5 113 583
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	0	0	0
Précompte ISB	DGI	38 220 322	48 401 418	10 181 096
TVA	DGI	15 810 965	14 740 410	-1 070 555
TVA RAS	DGI	106 352 155	100 582 612	-5 769 543
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	240 705 030	301 831 477	61 126 447
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	37 440	2 314 786	2 277 346
Droit de timbre	DGI	495 950	0	-495 950
Droit d'enregistrement	DGI	3 306 403	516 000	-2 790 403
IRC/IRVM	DGI	0	0	0
Prélèvement ARMP	ARMP	2 022 996	0	-2 022 996
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	0	121 091	121 091
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	0	1 537 148	1 537 148
TCFGE	DGI	0	11 896 903	11 896 903
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	0	0	0
Vignettes	DGI	1 600 000	0	-1 600 000
Taxe EDII	DGI	0	0	0
Autres recettes diverses	DGI	0	0	0
Totaux		599 562 193	942 368 849	342 806 656

AGDMC (SML)				
Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	0	0	0
Redevance ad valorem	DGI	0	0	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	254 032	254 032	0
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	0	0	0
Tax Oil	DGI	0	0	0
Profit OIL	DGTCP	0	0	0
TIPP	SORAZ	0	0	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	0	0	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Mine	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Pétrole	MEP	0	0	0
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	0	0	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	0	0	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	0	0	0
Taxe immobilière	DGI	0	0	0
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	0	0	0
Précompte ISB	DGI	0	0	0
TVA	DGI	0	0	0
TVA RAS	DGI	0	0	0
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	0	0	0
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	0	0	0
Droit de timbre	DGI	0	0	0
Droit d'enregistrement	DGI	0	0	0
IRC/IRVM	DGI	0	0	0
Prélèvement ARMP	ARMP	0	0	0
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	0	0	0
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	0	0	0
TCFGE	DGI	0	0	0
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	0	0	0
Vignettes	DGI	0	0	0
Taxe EDII	DGI	0	0	0
Autres recettes diverses	DGI	0	0	0
Totaux		254 032	254 032	0

AREVA MINES NIGER				
Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	0	0	0
Redevance ad valorem	DGI	0	0	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	58 138 190	58 138 190	0
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	0	0	0
Tax Oil	DGI	0	0	0
Profit OIL	DGTCP	0	0	0
TIPP	SORAZ	0	0	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	0	0	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Mine	MMDI	39 287 200	39 287 200	0
Contribution à la formation Pétrole	MEP	0	0	0
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	0	0	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	0	0	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	6 265 308	7 195 941	930 633
Taxe immobilière	DGI	1 980 000	1 860 000	-120 000
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	0	0	0
Précompte ISB	DGI	24 758 170	24 758 170	0
TVA	DGI	0	0	0
TVA RAS	DGI	100 468 612	100 468 612	0
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	146 388 891	146 388 864	-27
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	37 440	37 440	0
Droit de timbre	DGI	73 000	0	-73 000
Droit d'enregistrement	DGI	576 000	510 000	-66 000
IRC/IRVM	DGI	0	0	0
Prélèvement ARMP	ARMP	0	0	0
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	0	0	0
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	0	0	0
TCFGE	DGI	0	0	0
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	0	0	0
Vignettes	DGI	515 000	0	-515 000
Taxe EDII	DGI	0	0	0
Autres recettes diverses	DGI	0	0	0
Totaux		378 487 811	378 644 417	156 606

GLOBAL URANIUM CORPORATION				
Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	0	0	0
Redevance ad valorem	DGI	0	0	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	2 934 400	2 934 400	0
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	0	0	0
Tax Oil	DGI	0	0	0
Profit OIL	DGTCP	0	0	0
TIPP	SORAZ	0	0	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	0	0	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Mine	MMDI	0	27 720 000	27 720 000
Contribution à la formation Pétrole	MEP	0	0	0
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	0	0	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	0	0	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	16 377 917	246 423	-16 131 494
Taxe immobilière	DGI	0	0	0
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	0	0	0
Précompte ISB	DGI	3 064 621	3 064 623	2
TVA	DGI	0	0	0
TVA RAS	DGI	5 883 543	0	-5 883 543
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	35 084 353	35 284 371	200 018
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	0	0	0
Droit de timbre	DGI	0	0	0
Droit d'enregistrement	DGI	49 500	6 000	-43 500
IRC/IRVM	DGI	0	0	0
Prélèvement ARMP	ARMP	0	0	0
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	0	0	0
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	0	0	0
TCFGE	DGI	0	0	0
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	0	0	0
Vignettes	DGI	355 000	0	-355 000
Taxe EDII	DGI	0	0	0
Autres recettes diverses	DGI	0	0	0
Totaux		63 749 334	69 255 817	5 506 483

GOVIEX NIGER SA				
Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	0	0	0
Redevance ad valorem	DGI	0	0	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	317 534	2 426 867	2 109 333
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	0	0	0
Tax Oil	DGI	0	0	0
Profit OIL	DGTCP	0	0	0
TIPP	SORAZ	0	0	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	0	0	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Mine	MMDI	24 213 258	24 213 258	0
Contribution à la formation Pétrole	MEP	0	0	0
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	0	0	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	0	0	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	0	0	0
Taxe immobilière	DGI	17 825 093	20 885 126	3 060 033
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	0	0	0
Précompte ISB	DGI	8 789 503	8 833 503	44 000
TVA	DGI	15 810 965	14 740 410	-1 070 555
TVA RAS	DGI	0	114 000	114 000
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	54 877 993	60 345 489	5 467 496
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	0	1 125 555	1 125 555
Droit de timbre	DGI	55 950	0	-55 950
Droit d'enregistrement	DGI	2 428 903	0	-2 428 903
IRC/IRVM	DGI	0	0	0
Prélèvement ARMP	ARMP	2 022 996	0	-2 022 996
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	0	0	0
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	0	0	0
TCFGE	DGI	0	0	0
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	0	0	0
Vignettes	DGI	640 000	0	-640 000
Taxe EDII	DGI	0	0	0
Autres recettes diverses	DGI	0	0	0
Totaux		126 982 195	132 684 208	5 702 013

STE PAN AFRICAN NIGER

Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	0	0	0
Redevance ad valorem	DGI	0	0	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	1 658 000	1 658 000	0
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	0	0	0
Tax Oil	DGI	0	0	0
Profit OIL	DGTCP	0	0	0
TIPP	SORAZ	0	0	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	0	0	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Mine	MMDI	21 760 000	21 760 000	0
Contribution à la formation Pétrole	MEP	0	0	0
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	0	0	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	0	0	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	0	7 872	7 872
Taxe immobilière	DGI	0	0	0
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	0	0	0
Précompte ISB	DGI	1 608 028	0	-1 608 028
TVA	DGI	0	0	0
TVA RAS	DGI	0	0	0
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	4 353 793	0	-4 353 793
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	0	0	0
Droit de timbre	DGI	367 000	0	-367 000
Droit d'enregistrement	DGI	252 000	0	-252 000
IRC/IRVM	DGI	0	0	0
Prélèvement ARMP	ARMP	0	0	0
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	0	0	0
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	0	0	0
TCFGE	DGI	0	0	0
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	0	0	0
Vignettes	DGI	90 000	0	-90 000
Taxe EDII	DGI	0	0	0
Autres recettes diverses	DGI	0	0	0
Totaux		30 088 821	23 425 872	-6 662 949

AFRICAN URANIUM				
Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	0	0	0
Redevance ad valorem	DGI	0	0	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	0	422 200	422 200
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	0	0	0
Tax Oil	DGI	0	0	0
Profit OIL	DGTCP	0	0	0
TIPP	SORAZ	0	0	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	0	0	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Mine	MMDI	0	5 060 000	5 060 000
Contribution à la formation Pétrole	MEP	0	0	0
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	0	0	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	0	0	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	0	0	0
Taxe immobilière	DGI	0	0	0
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	0	0	0
Précompte ISB	DGI	0	0	0
TVA	DGI	0	0	0
TVA RAS	DGI	0	0	0
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	0	0	0
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	0	0	0
Droit de timbre	DGI	0	0	0
Droit d'enregistrement	DGI	0	0	0
IRC/IRVM	DGI	0	0	0
Prélèvement ARMP	ARMP	0	0	0
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	0	0	0
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	0	0	0
TCFGE	DGI	0	0	0
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	0	0	0
Vignettes	DGI	0	0	0
Taxe EDII	DGI	0	0	0
Autres recettes diverses	DGI	0	0	0
Totaux		0	5 482 200	5 482 200

BORKIR INTERNATIONAL

Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	0	0	0
Redevance ad valorem	DGI	0	0	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	0	298 900	298 900
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	0	0	0
Tax Oil	DGI	0	0	0
Profit OIL	DGTCP	0	0	0
TIPP	SORAZ	0	0	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	0	0	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	0	50 000	50 000
Contribution à la formation Mine	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Pétrole	MEP	0	0	0
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	0	0	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	0	0	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	0	0	0
Taxe immobilière	DGI	0	0	0
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	0	0	0
Précompte ISB	DGI	0	0	0
TVA	DGI	0	0	0
TVA RAS	DGI	0	0	0
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	0	0	0
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	0	0	0
Droit de timbre	DGI	0	0	0
Droit d'enregistrement	DGI	0	0	0
IRC/IRVM	DGI	0	0	0
Prélèvement ARMP	ARMP	0	0	0
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	0	0	0
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	0	0	0
TCFGE	DGI	0	0	0
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	0	0	0
Vignettes	DGI	0	0	0
Taxe EDII	DGI	0	0	0
Autres recettes diverses	DGI	0	0	0
Totaux		0	348 900	348 900

CALEBASSE DU NIGER				
Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	0	0	0
Redevance ad valorem	DGI	0	0	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	0	0	0
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	0	0	0
Tax Oil	DGI	0	0	0
Profit OIL	DGTCP	0	0	0
TIPP	SORAZ	0	0	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	0	0	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Mine	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Pétrole	MEP	0	0	0
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	0	0	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	0	0	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	0	0	0
Taxe immobilière	DGI	0	0	0
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	0	0	0
Précompte ISB	DGI	0	257 000	257 000
TVA	DGI	0	0	0
TVA RAS	DGI	0	0	0
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	0	0	0
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	0	0	0
Droit de timbre	DGI	0	0	0
Droit d'enregistrement	DGI	0	0	0
IRC/IRVM	DGI	0	0	0
Prélèvement ARMP	ARMP	0	0	0
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	0	0	0
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	0	0	0
TCFGE	DGI	0	94 500	94 500
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	0	0	0
Vignettes	DGI	0	0	0
Taxe EDII	DGI	0	0	0
Autres recettes diverses	DGI	0	0	0
Totaux		0	351 500	351 500

GPB NGS NIGER				
Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	0	0	0
Redevance ad valorem	DGI	0	0	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	0	0	0
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	0	0	0
Tax Oil	DGI	0	0	0
Profit OIL	DGTCP	0	0	0
TIPP	SORAZ	0	0	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	0	0	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Mine	MMDI	0	9 442 000	9 442 000
Contribution à la formation Pétrole	MEP	0	0	0
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	0	0	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	0	0	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	0	76 739 031	76 739 031
Taxe immobilière	DGI	0	2 173 550	2 173 550
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	0	0	0
Précompte ISB	DGI	0	8 200 999	8 200 999
TVA	DGI	0	0	0
TVA RAS	DGI	0	0	0
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	0	13 552 338	13 552 338
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	0	0	0
Droit de timbre	DGI	0	0	0
Droit d'enregistrement	DGI	0	0	0
IRC/IRVM	DGI	0	0	0
Prélèvement ARMP	ARMP	0	0	0
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	0	0	0
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	0	0	0
TCFGE	DGI	0	8 566 187	8 566 187
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	0	0	0
Vignettes	DGI	0	0	0
Taxe EDII	DGI	0	0	0
Autres recettes diverses	DGI	0	0	0
Totaux		0	118 674 105	118 674 105

INDO ENERGY LTD				
Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	0	0	0
Redevance ad valorem	DGI	0	0	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	0	0	0
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	0	0	0
Tax Oil	DGI	0	0	0
Profit OIL	DGTCP	0	0	0
TIPP	SORAZ	0	0	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	0	0	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Mine	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Pétrole	MEP	0	0	0
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	0	0	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	0	0	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	0	0	0
Taxe immobilière	DGI	0	0	0
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	0	0	0
Précompte ISB	DGI	0	222 500	222 500
TVA	DGI	0	0	0
TVA RAS	DGI	0	0	0
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	0	0	0
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	0	125 000	125 000
Droit de timbre	DGI	0	0	0
Droit d'enregistrement	DGI	0	0	0
IRC/IRVM	DGI	0	0	0
Prélèvement ARMP	ARMP	0	0	0
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	0	0	0
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	0	0	0
TCFGE	DGI	0	3 236 216	3 236 216
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	0	0	0
Vignettes	DGI	0	0	0
Taxe EDII	DGI	0	0	0
Autres recettes diverses	DGI	0	0	0
Totaux		0	3 583 716	3 583 716

NIGER MINING SERVICES SARL				
Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	0	0	0
Redevance ad valorem	DGI	0	0	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	0	2 906 400	2 906 400
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	0	0	0
Tax Oil	DGI	0	0	0
Profit OIL	DGTCP	0	0	0
TIPP	SORAZ	0	0	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	0	0	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Mine	MMDI	0	29 760 000	29 760 000
Contribution à la formation Pétrole	MEP	0	0	0
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	0	0	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	0	0	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	0	0	0
Taxe immobilière	DGI	0	0	0
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	0	0	0
Précompte ISB	DGI	0	0	0
TVA	DGI	0	0	0
TVA RAS	DGI	0	0	0
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	0	0	0
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	0	0	0
Droit de timbre	DGI	0	0	0
Droit d'enregistrement	DGI	0	0	0
IRC/IRVM	DGI	0	0	0
Prélèvement ARMP	ARMP	0	0	0
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	0	0	0
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	0	0	0
TCFGE	DGI	0	0	0
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	0	0	0
Vignettes	DGI	0	0	0
Taxe EDII	DGI	0	0	0
Autres recettes diverses	DGI	0	0	0
Totaux		0	32 666 400	32 666 400

SOCIETE GENERALE DES TRAVAUX PUBLICS (SGTP)

Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	0	0	0
Redevance ad valorem	DGI	0	0	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	0	0	0
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	0	0	0
Tax Oil	DGI	0	0	0
Profit OIL	DGTCP	0	0	0
TIPP	SORAZ	0	0	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	0	0	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	0	40 000	40 000
Contribution à la formation Mine	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Pétrole	MEP	0	0	0
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	0	0	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	0	0	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	0	0	0
Taxe immobilière	DGI	0	0	0
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	0	0	0
Précompte ISB	DGI	0	0	0
TVA	DGI	0	0	0
TVA RAS	DGI	0	0	0
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	0	0	0
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	0	153 715	153 715
Droit de timbre	DGI	0	0	0
Droit d'enregistrement	DGI	0	0	0
IRC/IRVM	DGI	0	0	0
Prélèvement ARMP	ARMP	0	0	0
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	0	121 091	121 091
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	0	1 537 148	1 537 148
TCFGE	DGI	0	0	0
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	0	0	0
Vignettes	DGI	0	0	0
Taxe EDII	DGI	0	0	0
Autres recettes diverses	DGI	0	0	0
Totaux		0	1 851 954	1 851 954

STE ANKA MINING CORPORATION				
Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	0	0	0
Redevance ad valorem	DGI	0	0	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	0	0	0
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	0	0	0
Tax Oil	DGI	0	0	0
Profit OIL	DGTCP	0	0	0
TIPP	SORAZ	0	0	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	0	0	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Mine	MMDI	0	5 160 000	5 160 000
Contribution à la formation Pétrole	MEP	0	0	0
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	0	0	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	0	0	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	0	0	0
Taxe immobilière	DGI	0	0	0
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	0	0	0
Précompte ISB	DGI	0	0	0
TVA	DGI	0	0	0
TVA RAS	DGI	0	0	0
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	0	0	0
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	0	0	0
Droit de timbre	DGI	0	0	0
Droit d'enregistrement	DGI	0	0	0
IRC/IRVM	DGI	0	0	0
Prélèvement ARMP	ARMP	0	0	0
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	0	0	0
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	0	0	0
TCFGE	DGI	0	0	0
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	0	0	0
Vignettes	DGI	0	0	0
Taxe EDII	DGI	0	0	0
Autres recettes diverses	DGI	0	0	0
Totaux		0	5 160 000	5 160 000

STE CASSIDY GOLD CORP

Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	0	0	0
Redevance ad valorem	DGI	0	0	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	0	643 774	643 774
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	0	0	0
Tax Oil	DGI	0	0	0
Profit OIL	DGTCP	0	0	0
TIPP	SORAZ	0	0	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	0	0	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	0	2 000 000	2 000 000
Contribution à la formation Mine	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Pétrole	MEP	0	0	0
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	0	0	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	0	0	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	0	0	0
Taxe immobilière	DGI	0	0	0
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	0	0	0
Précompte ISB	DGI	0	0	0
TVA	DGI	0	0	0
TVA RAS	DGI	0	0	0
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	0	0	0
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	0	0	0
Droit de timbre	DGI	0	0	0
Droit d'enregistrement	DGI	0	0	0
IRC/IRVM	DGI	0	0	0
Prélèvement ARMP	ARMP	0	0	0
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	0	0	0
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	0	0	0
TCFGE	DGI	0	0	0
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	0	0	0
Vignettes	DGI	0	0	0
Taxe EDII	DGI	0	0	0
Autres recettes diverses	DGI	0	0	0
Totaux		0	2 643 774	2 643 774

STE COMPAGNIE MINIERE DU NIGER

Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	0	0	0
Redevance ad valorem	DGI	0	0	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	0	853 900	853 900
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	0	0	0
Tax Oil	DGI	0	0	0
Profit OIL	DGTCP	0	0	0
TIPP	SORAZ	0	0	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	0	0	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Mine	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Pétrole	MEP	0	0	0
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	0	0	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	0	0	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	0	0	0
Taxe immobilière	DGI	0	0	0
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	0	0	0
Précompte ISB	DGI	0	0	0
TVA	DGI	0	0	0
TVA RAS	DGI	0	0	0
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	0	0	0
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	0	0	0
Droit de timbre	DGI	0	0	0
Droit d'enregistrement	DGI	0	0	0
IRC/IRVM	DGI	0	0	0
Prélèvement ARMP	ARMP	0	0	0
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	0	0	0
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	0	0	0
TCFGE	DGI	0	0	0
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	0	0	0
Vignettes	DGI	0	0	0
Taxe EDII	DGI	0	0	0
Autres recettes diverses	DGI	0	0	0
Totaux		0	853 900	853 900

STE GEO NATURAL RESOURCES NIGER

Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	0	0	0
Redevance ad valorem	DGI	0	0	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	0	2 942 600	2 942 600
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	0	0	0
Tax Oil	DGI	0	0	0
Profit OIL	DGTCP	0	0	0
TIPP	SORAZ	0	0	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	0	0	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Mine	MMDI	0	30 324 000	30 324 000
Contribution à la formation Pétrole	MEP	0	0	0
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	0	0	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	0	0	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	0	0	0
Taxe immobilière	DGI	0	0	0
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	0	0	0
Précompte ISB	DGI	0	0	0
TVA	DGI	0	0	0
TVA RAS	DGI	0	0	0
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	0	0	0
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	0	0	0
Droit de timbre	DGI	0	0	0
Droit d'enregistrement	DGI	0	0	0
IRC/IRVM	DGI	0	0	0
Prélèvement ARMP	ARMP	0	0	0
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	0	0	0
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	0	0	0
TCFGE	DGI	0	0	0
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	0	0	0
Vignettes	DGI	0	0	0
Taxe EDII	DGI	0	0	0
Autres recettes diverses	DGI	0	0	0
Totaux		0	33 266 600	33 266 600

STE TAURIAN RESOURCES NIGER SA				
Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	0	0	0
Redevance ad valorem	DGI	0	0	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	0	3 446 800	3 446 800
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	0	0	0
Tax Oil	DGI	0	0	0
Profit OIL	DGTCP	0	0	0
TIPP	SORAZ	0	0	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	0	0	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Mine	MMDI	0	69 300 000	69 300 000
Contribution à la formation Pétrole	MEP	0	0	0
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	0	0	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	0	0	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	0	0	0
Taxe immobilière	DGI	0	0	0
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	0	0	0
Précompte ISB	DGI	0	0	0
TVA	DGI	0	0	0
TVA RAS	DGI	0	0	0
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	0	0	0
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	0	600 000	600 000
Droit de timbre	DGI	0	0	0
Droit d'enregistrement	DGI	0	0	0
IRC/IRVM	DGI	0	0	0
Prélèvement ARMP	ARMP	0	0	0
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	0	0	0
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	0	0	0
TCFGE	DGI	0	0	0
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	0	0	0
Vignettes	DGI	0	0	0
Taxe EDII	DGI	0	0	0
Autres recettes diverses	DGI	0	0	0
Totaux		0	73 346 800	73 346 800

URANIUM INTERNATIONAL LIMITED NIGER

Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	0	0	0
Redevance ad valorem	DGI	0	0	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	0	0	0
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	0	0	0
Tax Oil	DGI	0	0	0
Profit OIL	DGTCP	0	0	0
TIPP	SORAZ	0	0	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	0	0	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Mine	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Pétrole	MEP	0	0	0
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	0	0	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	0	0	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	0	0	0
Taxe immobilière	DGI	0	0	0
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	0	0	0
Précompte ISB	DGI	0	0	0
TVA	DGI	0	0	0
TVA RAS	DGI	0	0	0
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	0	14 924	14 924
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	0	0	0
Droit de timbre	DGI	0	0	0
Droit d'enregistrement	DGI	0	0	0
IRC/IRVM	DGI	0	0	0
Prélèvement ARMP	ARMP	0	0	0
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	0	0	0
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	0	0	0
TCFGE	DGI	0	0	0
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	0	0	0
Vignettes	DGI	0	0	0
Taxe EDII	DGI	0	0	0
Autres recettes diverses	DGI	0	0	0
Totaux		0	14 924	14 924

CHINA FIRST HE COMPANY LTD

Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	0	0	0
Redevance ad valorem	DGI	0	0	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	0	13 940	13 940
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	0	0	0
Tax Oil	DGI	0	0	0
Profit OIL	DGTCP	0	0	0
TIPP	SORAZ	0	0	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	0	0	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Mine	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Pétrole	MEP	0	0	0
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	0	0	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	0	0	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	0	0	0
Taxe immobilière	DGI	0	0	0
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	0	0	0
Précompte ISB	DGI	0	0	0
TVA	DGI	0	0	0
TVA RAS	DGI	0	0	0
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	0	0	0
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	0	0	0
Droit de timbre	DGI	0	0	0
Droit d'enregistrement	DGI	0	0	0
IRC/IRVM	DGI	0	0	0
Prélèvement ARMP	ARMP	0	0	0
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	0	0	0
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	0	0	0
TCFGE	DGI	0	0	0
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	0	0	0
Vignettes	DGI	0	0	0
Taxe EDII	DGI	0	0	0
Autres recettes diverses	DGI	0	0	0
Totaux		0	13 940	13 940

DELTA EXPLORATION INC				
Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	0	0	0
Redevance ad valorem	DGI	0	0	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	0	0	0
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	0	0	0
Tax Oil	DGI	0	0	0
Profit OIL	DGTCP	0	0	0
TIPP	SORAZ	0	0	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	0	0	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Mine	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Pétrole	MEP	0	0	0
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	0	0	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	0	0	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	0	0	0
Taxe immobilière	DGI	0	0	0
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	0	0	0
Précompte ISB	DGI	0	0	0
TVA	DGI	0	0	0
TVA RAS	DGI	0	0	0
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	0	1 674 600	1 674 600
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	0	133 262	133 262
Droit de timbre	DGI	0	0	0
Droit d'enregistrement	DGI	0	0	0
IRC/IRVM	DGI	0	0	0
Prélèvement ARMP	ARMP	0	0	0
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	0	0	0
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	0	0	0
TCFGE	DGI	0	0	0
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	0	0	0
Vignettes	DGI	0	0	0
Taxe EDII	DGI	0	0	0
Autres recettes diverses	DGI	0	0	0
Totaux		0	1 807 862	1 807 862

STE ISLAND ARC EXPLORATION				
Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	0	0	0
Redevance ad valorem	DGI	0	0	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	0	2 934 400	2 934 400
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	0	0	0
Tax Oil	DGI	0	0	0
Profit OIL	DGTCP	0	0	0
TIPP	SORAZ	0	0	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	0	0	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	0	2 000 000	2 000 000
Contribution à la formation Mine	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Pétrole	MEP	0	0	0
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	0	0	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	0	0	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	0	0	0
Taxe immobilière	DGI	0	0	0
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	0	0	0
Précompte ISB	DGI	0	3 064 623	3 064 623
TVA	DGI	0	0	0
TVA RAS	DGI	0	0	0
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	0	44 570 891	44 570 891
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	0	139 814	139 814
Droit de timbre	DGI	0	0	0
Droit d'enregistrement	DGI	0	0	0
IRC/IRVM	DGI	0	0	0
Prélèvement ARMP	ARMP	0	0	0
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	0	0	0
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	0	0	0
TCFGE	DGI	0	0	0
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	0	0	0
Vignettes	DGI	0	0	0
Taxe EDII	DGI	0	0	0
Autres recettes diverses	DGI	0	0	0
Totaux		0	52 709 728	52 709 728

GOLD MAYOMANT				
Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	0	0	0
Redevance ad valorem	DGI	0	0	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	0	0	0
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	0	0	0
Tax Oil	DGI	0	0	0
Profit OIL	DGTCP	0	0	0
TIPP	SORAZ	0	0	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	0	0	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	0	0	0
Contribution à la formation Mine	MMDI	0	5 328 200	5 328 200
Contribution à la formation Pétrole	MEP	0	0	0
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	0	0	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	0	0	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	0	0	0
Taxe immobilière	DGI	0	0	0
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	0	0	0
Précompte ISB	DGI	0	0	0
TVA	DGI	0	0	0
TVA RAS	DGI	0	0	0
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	0	0	0
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	0	0	0
Droit de timbre	DGI	0	0	0
Droit d'enregistrement	DGI	0	0	0
IRC/IRVM	DGI	0	0	0
Prélèvement ARMP	ARMP	0	0	0
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	0	0	0
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	0	0	0
TCFGE	DGI	0	0	0
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	0	0	0
Vignettes	DGI	0	0	0
Taxe EDII	DGI	0	0	0
Autres recettes diverses	DGI	0	0	0
Totaux		0	5 328 200	5 328 200

Bibliographie

- ❖ LA NORME ITIE 2016 ;
- ❖ Le code minier 2006 ;
- ❖ Le code pétrolier 2007 ;
- ❖ Rapport ITIE Niger 2012, 2013 ;
- ❖ Rapport environnemental et sociétal 2013 et 2014 (COMINAK) ;
- ❖ Bilan sociétal 2013 et 2014 (COMINAK).

Webographie

- ❖ www.eiti.org
- ❖ www.stat-niger.org
- ❖ www.mines.gouv.ne